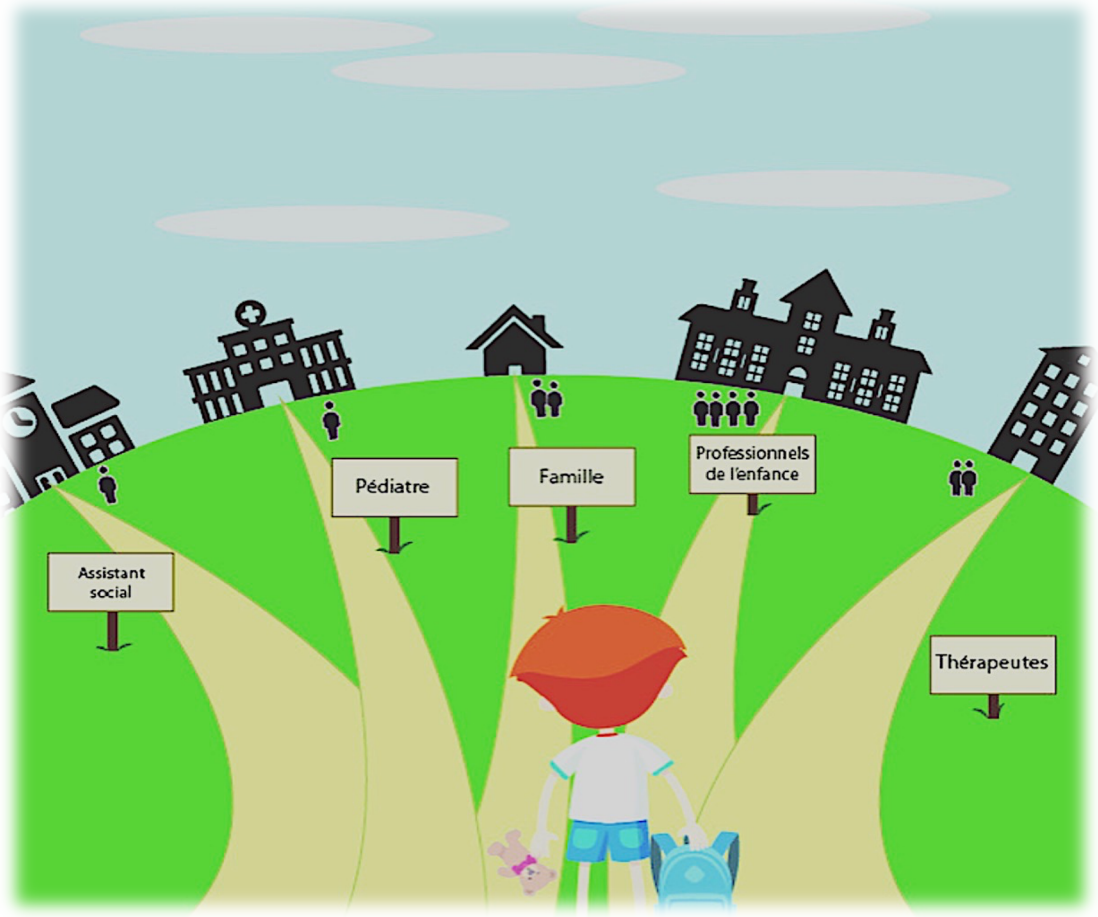
TRAVAIL DE DIPLOME

# Les structures d'accueil préscolaires au cœur des questionnements qui découlent de la nouvelle politique du SPEJ[1] du canton de Neuchâtel

Problématique

Comment l'application du concept de collaboration éducative actuellement mis en place dans les structures d'accueil préscolaires, pourra-t-il exister en tenant compte d'un réseau plus large que la famille ?




Travail présenté par
Mandorino Chloé

Volée 3 EDE PE 1 2017-2020

CIFOM – Ecole santé-social Pierre-Coullery
Formation ES en éducation de l'enfance

La Chaux-de-Fonds – Le 08.05.2020

[1] Dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse

J'atteste avoir fait et rédigé personnellement ce travail de diplôme.

J'atteste également ne pas avoir eu recours au plagiat et avoir consciencieusement et clairement mentionné tous les emprunts faits à autrui ou sur internet. Je suis consciente que le plagiat ou le fait de ne pas mentionner consciencieusement et clairement tous les emprunts faits à autrui ou sur internet est une fraude pouvant entraîner l'exclusion de la session ou le refus de mon travail.

Vendredi 08 mai 2020
Chloé Mandorino

# Préface

Après avoir réalisé durant près d'une année, diverses recherches me permettant de parvenir à la réalisation de ce document, ce travail de diplôme est le résultat d'une partie de mes questionnements qui ont surgi tout au long de ma formation d'éducatrice de l'enfance.

En tant que rédactrice de ce travail, je souhaite lors de cette préface, clarifier quelques notions afin de faciliter sa lecture et sa compréhension :

- Pour l'entier du document, les terminaisons utilisées sont déclinées au masculin ceci afin de faciliter la lecture, il n'y a aucune intention discriminatoire à cela.
- Concernant les entretiens semi-dirigés, les sujets seront désignés par des noms fictifs afin de garantir leurs anonymats. Dans un but identique, les noms des institutions des sujets ne seront pas cités.
- Les abréviations utilisées dans ce travail figurent dans le glossaire en annexe.
- Le terme « professionnel de l'enfance » utilisé dans ce travail désigne l'ensemble des personnes étant en possession d'un titre dans le domaine de l'enfance, travaillant dans une structure préscolaire, c'est à dire aussi bien les EDE (éducateurs de l'enfance) que les ASE (assistants socio-éducatif).

# Remerciements

Je souhaiterais tout d'abord, par ces quelques lignes, remercier les personnes m'ayant permis de réaliser ce travail de diplôme.

Mes premiers remerciements vont à ma mentor qui m'a accompagnée et conseillée tout au long de ces sept mois de rédaction. Je la remercie pour les savoirs qu'elle a su me transmettre ainsi que pour les réponses dont elle m'a fait part lors de mes multiples interrogations durant la création de ce travail de recherche. Je la remercie infiniment pour les relectures qu'elle a pu faire, tout au long de ce processus de rédaction.

Je remercie également l'enseignante de Pierre Coullery, référente de mon avant-projet, qui m'a permis d'orienter mon sujet de recherche et de concevoir un avant-projet, indispensable pour la suite de mon travail poursuivi avec ma mentor.

Un énorme merci aux cinq directrices de structures préscolaires des cantons de Neuchâtel et de Vaud, qui m'ont accueillie chaleureusement au sein de leur structure, qui ont pris le temps de répondre à mes questions et qui m'ont fait part de leurs différentes expériences en lien avec ma thématique. Sans leurs agréables implications, il m'aurait été difficile de rédiger ce travail. J'ai énormément appris sur ma thématique lors de ces entretiens semi-dirigés avec les directrices et leurs en suis reconnaissante.

Aux enseignants de l'école Pierre Coullery, qui m'ont accompagnée dans la création et l'évolution de mon identité professionnelle, lors de ces trois années de formation. Merci à vous de m'avoir transmis vos savoirs ainsi que vos expériences.

Pour terminer, je souhaite remercier mes proches et ma famille, pour m'avoir soutenue tout au long de ma formation ainsi que durant ce travail de recherche. Un merci plus particulier à ma maman, qui a toujours été présente et sans qui je n'aurais pas pu réaliser cette formation.

# Table des matières


**1. INTRODUCTION 1**

1.1 STRUCTURE DE CE TRAVAIL DE RECHERCHE 1
1.2 DESCRIPTION DU SUJET DE RECHERCHE ET LES BUTS 2
1.3 MES MOTIVATIONS EN LIEN AVEC CE TRAVAIL DE RECHERCHE 4
1.4 METHODOLOGIE DU TRAVAIL DE RECHERCHE 5
1.5 PRESENTATION DES LIMITES DE LA RECHERCHE 5

**2. DEMARCHES 6**

2.1 PROBLEMATIQUE 6
2.2 QUESTIONS PRINCIPALES ET SECONDAIRES 7
2.3 HYPOTHESE 7
2.4 OBJECTIFS DE RECHERCHE 7

**3. PARTIE THEORIQUE EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE 8**

3.1 ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE 9
*3.1.1 Lien d'attachement 9*
*3.1.2 Besoin de sécurité 11*
*3.1.3 Influences sur le développement de l'enfant 12*
*3.1.4 Rôle des professionnels de l'enfance 13*
*3.1.5 Principe de coéducation 14*
*3.1.6 Construire la confiance avec les parents 14*
*3.1.7 Place des parents dans le partenariat 16*
*3.1.8 Différenciation des rôles 17*

3.2 POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DU CANTON DE NEUCHATEL 20
*3.2.1 Politique socio-éducative pour les mineurs du canton de Vaud 22*

3.3 TRAVAILLER EN RESEAU 23
*3.3.1 Qu'est-ce qu'un réseau ? 23*
*3.3.2 Qu'est-ce qu'un réseau professionnel ? 23*
*3.3.3 Réseaux primaires et secondaires 24*
*3.3.4 Classification des réseaux 24*
*3.3.5 Pour quelles raisons travailler en réseaux ? 25*
*3.3.6 Dérives possibles 26*
*3.3.7 Conditions de réussite 27*

**4. DEMARCHES METHODOLOGIQUES POUR LA RECHERCHE PRATIQUE 30**

4.1 RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE ET DE L'HYPOTHESE 30
4.2 RAPPEL DU CHOIX DE LA POPULATION POUR LA RECHERCHE PRATIQUE 30
4.3 DESCRIPTION DE LA RECHERCHE ET DES METHODES D'INVESTIGATIONS 31

**5. DEVELOPPEMENT : RESULTATS ET ANALYSE 32**

5.1 RESULTATS DES ENTRETIENS SEMI-DIRIGES 32
*5.1.1 Résultats des entretiens semi-dirigés du canton de Neuchâtel 32*
*5.1.2 Résultats des entretiens semi-dirigés du canton de Vaud 35*

5.2 ANALYSE DES ENTRETIENS SEMI-DIRIGES 38
*5.2.1 Analyse des entretiens semi-dirigés du canton de Neuchâtel 38*
*5.2.2 Analyse des entretiens semi-dirigés du canton de Vaud 42*

5.3 SYNTHESE GENERALE DES ENTRETIENS SEMI-DIRIGES 46

**6. CONCLUSION 47**

6.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES QUESTIONS DE RECHERCHE ET LEURS EVALUATIONS 48
6.2 VERIFICATION DE L'HYPOTHESE 52
6.3 LIMITES DU SUJET DE LA RECHERCHE ET NOUVELLES PERSPECTIVES 53
6.4 REFLEXION SUR MON IDENTITE PROFESSIONNELLE AINSI QUE SUR MON ROLE FACE AU SUJET DE RECHERCHE 54

**BIBLIOGRAPHIE**

**ANNEXES**

**A :** Glossaire

**B :** Fiche de travail de diplôme

**C :** Schéma des conditions de réussite d'un réseau d'action collective selon Guy Le Boterf

**D :** E-mail envoyé aux directrices du canton de Neuchâtel

**E :** E-mail envoyé aux directrices du canton de Vaud

**F :** Canevas de questions d'interview destinés aux directrices du canton de Neuchâtel

**G :** Canevas de questions d'interview destinés aux directrices du canton de Vaud

**H :** Retranscription de l'interview N°1 d'une directrice de crèche du canton de Neuchâtel

**I :** Retranscription de l'interview N°2 d'une directrice de crèche du canton de Neuchâtel

**J :** Retranscription de l'interview N°3 d'une directrice de crèche du canton de Vaud

**K :** Retranscription de l'interview N°4 d'une directrice de crèche du canton de Vaud

**L :** Retranscription de l'interview N°5 d'une directrice de crèche du canton de Vaud

# 1. Introduction

*« La vie est un processus continuel d'ajustement et de réajustement. L'important, c'est que l'enfant continue de se voir comme faisant partie de la solution plutôt que du problème.*[2] »

Faber et Mazlish

Me voici désormais arrivée dans les derniers mois de ma formation d'EDE (éducatrice de l'enfance) et je l'espère, dans la voie d'acquisition de mon diplôme. J'ai hâte de débuter ma carrière professionnelle en tant qu'EDE et de pouvoir poursuivre la mise en pratique des diverses notions que j'ai pu développer durant ces trois années de formation à l'école Pierre Coullery, ainsi que sur mon lieu de travail.

A travers ce travail de diplôme, je souhaite apporter des réponses aux éventuels questions des professionnels de l'enfance travaillant en structures d'accueil préscolaires, qui sont ou seront amenés à accompagner des enfants à besoins spécifiques, au vue du nouveau dispositif du SPEJ (soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse) du canton de Neuchâtel.

Lors d'un cours dispensé à l'école Pierre Coullery, en lien avec le nouveau dispositif du SPEJ visant à favoriser le maintien des enfants dans leur famille préférablement que de les placer en institutions spécialisées, j'ai souhaité me concentrer sur ce sujet, en me positionnant en tant que future EDE et en tentant de répondre à la problématique suivante :

**« Comment l'application du concept de collaboration éducative actuellement mis en place dans les structures d'accueil préscolaires, pourra-t-il exister en tenant compte d'un réseau plus large que la famille ? »**

Afin d'obtenir des réponses à mes questionnements, je me référerai notamment à des concepts théoriques, tirés principalement d'ouvrages en lien avec la thématique. Mais également à ma recherche pratique durant laquelle j'ai choisi de réaliser des entretiens semi-dirigés auprès de directrices de structures d'accueil préscolaires.

Je pense que la citation nommée au début de ce chapitre met en évidence le fait que des ajustements sont continuellement réalisés au sein des structures préscolaires, afin de favoriser l'accueil de l'enfant et de sa famille en fonction de leurs besoins. Le plus important, à mon sens, est que les professionnels de l'enfance soient conscients de la place principale que l'enfant et sa famille occupent au sein du concept de collaboration éducative et de les faire participer à l'élaboration de la solution, plutôt que de créer un fossé en les considérant comme un problème.

## 1.1 Structure de ce travail de recherche

De façon à structurer correctement ce travail de recherche, je me suis référée au document officiel de l'école Pierre Coullery s'intitulant « Méthodologie de Travail de Diplôme »[3]. Ce livret m'a permis de ne pas oublier les éléments importants à prendre en compte. J'ai cependant ajouté des points afin de préciser ses grandes lignes.

Le premier chapitre de ce travail sera consacré à l'explication de mon sujet de recherche ainsi que mes motivations en lien avec ce dernier. Par la suite, j'expliciterai

[2] Apprendre à éduquer. (2015). *50 citations inspirantes sur l'éducation positive*. https://apprendreaeduquer.fr/55-citations-inspirantes-sur-leducation-positive/

[3] EDE-es, Fiches techniques. (2017). *Méthodologie de Travail de Diplôme*. Ecole Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds.

la méthodologie de recherche à laquelle j'ai eu recourt, de façon à mettre en évidence le déroulement des recherches réalisées. Pour terminer, je présenterai les limites de ma recherche.

Le second chapitre concerne les démarches en lien avec la problématique, les questions principales et secondaires, la présentation de mon hypothèse ainsi que les objectifs de recherche.

Je poursuivrai ensuite avec le troisième chapitre qui est consacré à la partie théorique de mon travail. Les propos s'y trouvant proviennent principalement d'ouvrages et de sites internet. Lors de ce chapitre je définirai, dans un premier temps, le concept de collaboration éducative que les professionnels de l'enfance utilisent actuellement en structures d'accueil préscolaires avec les familles. Je mentionnerai les différents liens d'attachement que l'enfant développe avec ses parents, pouvant favoriser ou non sa sécurité affective au sein de la structure. J'exposerai ensuite le rôle des professionnels de l'enfance favorisant cette sécurité affective et pour terminer, la place des parents dans le partenariat qui est réalisé entre ces derniers, leur enfant et les professionnels de l'enfance. Dans un second temps j'expliciterai le nouveau dispositif du SPEJ du canton de Neuchâtel et apporterai un point de comparaison avec l'explication de la politique socio-éducative pour les mineurs du canton de Vaud, appliquant une politique similaire à celle soumise récemment à notre canton. Pour conclure ce chapitre, j'aborderai la thématique du travail en réseau. J'expliciterai les différents réseaux existants, les raisons pour lesquelles il est bénéfique pour les travailleurs sociaux de travailler en réseau, puis mettrai un point de vigilance concernant les dérives possibles ainsi que les conditions de réussite d'un travail en réseau.

Lors du quatrième chapitre, je mentionnerai les démarches méthodologiques pour la recherche pratique. Je ferai un bref rappel de la problématique, de l'hypothèse ainsi que du choix de la population. Je terminerai en identifiant les techniques d'investigations auxquelles j'ai eu recourt et expliciterai de quelle manière je les ai mises en pratique. L'éthique de la recherche sera également mise en évidence lors de ce chapitre.

Le cinquième chapitre est en lien avec l'approfondissement des résultats obtenus lors de la recherche pratique, ainsi que l'analyse de ces derniers. Ce chapitre se terminera par une synthèse, afin de mettre en évidence les principaux résultats obtenus lors de cet avant-dernier chapitre.

Pour conclure ce travail de recherche, le sixième et dernier chapitre sera composé d'un bref rappel des objectifs et des questions de recherche ainsi que de leurs évaluations. L'hypothèse sera par la suite vérifiée, puis j'évaluerai la méthodologie, les buts et les limites de la recherche. De nouvelles perspectives d'avenir en lien avec le sujet d'étude seront évoquées, de même qu'une réflexion sur mon positionnement professionnel en lien avec mon identité professionnelle.

## 1.2 Description du sujet de recherche et les buts

Le choix de mon sujet de recherche porte sur trois pôles, à savoir la collaboration éducative que les professionnels de l'enfance utilisent actuellement avec les familles en structures préscolaires, l'explication du nouveau dispositif du SPEJ du canton de Neuchâtel et pour terminer, le travail en réseau.

Tout ceci en comparaison avec le travail effectué dans le canton de Vaud qui applique une politique similaire à celle proposée à notre canton.

J'ai souhaité me concentrer sur ces différents aspects lorsque j'ai été informée, dans le cadre de ma formation, du nouveau dispositif du canton de Neuchâtel. Je me suis interrogée sur la collaboration éducative, que j'utilise actuellement en tant qu'EDE avec les familles, en me demandant si cette dernière serait transférable avec des enfants à besoins spécifiques ainsi que leur famille.

En effet, le concept de collaboration éducative que les professionnels de l'enfance utilisent aujourd'hui avec les familles consiste à instaurer un triangle de relation éducative entre les parents, l'enfant et les professionnels, afin d'obtenir une coéducation favorisant le bon développement de l'enfant au sein de la structure, ainsi que la confiance entre les trois parties.

En mai 2018, le Département de l'éducation et de la famille a présenté sa nouvelle politique SPEJ[4], visant à favoriser le maintien des enfants dans leur famille préférablement que de les placer en institutions spécialisées. L'accompagnement ambulatoire à domicile ou en structure d'accueil extrafamilial sera de cette façon renforcé, de même que les placements en familles d'accueil. Ces enfants à besoins spécifiques sont des enfants dont les parents rencontrent des difficultés sociales importantes telles que des dépendances, des précarités intellectuelles, de grandes précarités sociales, ou des enfants ayant eux-mêmes besoin d'un accompagnement éducatif important.

En tenant compte du concept de collaboration éducative que les professionnels de l'enfance appliquent actuellement et en ayant pris connaissance du nouveau dispositif du canton de Neuchâtel, je me suis rendu compte que ces derniers allaient être amenés à collaborer avec un réseau plus large que celui de la famille. En effet, la collaboration éducative que les professionnels de l'enfance appliquent actuellement se fait de manière triangulaire, ce qui sera davantage complexe avec des enfants à besoins spécifiques, car plusieurs professionnels de corps de métiers différents accompagnent ces enfants et leur famille tout au long de diverses situations plus ou moins problématiques. Il ne s'agira donc plus de travailler en utilisant le triangle de relation éducative parents, enfant, professionnels de l'enfance, car une quatrième partie s'ajoutera, à savoir d'autres professionnels en lien avec l'accompagnement de ces enfants et de leur famille.

D'après mes recherches, le canton de Vaud adopte une politique similaire au nouveau dispositif du canton de Neuchâtel depuis plusieurs années. En effet, depuis 2006, le SPJ (service de protection de la jeunesse) du canton de Vaud a appliqué une politique socio-éducative transdisciplinaire, réunissant divers professions sur le terrain[5]. Le but de cette politique est d'assurer la protection et l'assistance des familles tout en ayant l'intérêt de l'enfant comme considération principale. Pour ce faire, le SPJ a donc débuté, en 2005, un travail de réflexion pour la création d'une politique socio-éducative et cette dernière a pu être mise en place grâce aux partages d'expériences de plus de 130 professionnels concernés par la protection des mineurs. Je souhaite donc, tout au long de ce travail de recherche, analyser de manière comparative ce que le canton de Vaud a mis en place en lien avec cette politique socio-éducative, en lien au nouveau dispositif du canton de Neuchâtel.

Par ce travail de recherche je souhaite dans un premier temps approfondir mes connaissances en lien avec la politique du SPEJ du canton de Neuchâtel. Je me

[4] Ne.ch. (2018). *Premières mesures pour soutenir le maintien des enfants et des jeunes dans leurs familles.* https://www.ne.ch/medias/Pages/20181217-SPAJ-mesures-soutien-protection-enfance-jeunesse.aspx

[5] Revue d'information sociale REISO.org. (2015). *Une politique socio-éducative pour les mineurs.* https://www.reiso.org/articles/themes/enfance-et-jeunesse/404-une-politique-socio-educative-pour-les-mineurs#nb1

renseignerai également sur la politique socio-éducative pour les mineurs du canton de Vaud, de façon à identifier les similitudes et/ou les différences avec la politique du canton de Neuchâtel, ceci en procédant à une recherche théorique mais également pratique. Puis, dans un second temps, je souhaite identifier les changements possibles entre le concept de collaboration éducative que nous mettons actuellement en place dans les structures d'accueil préscolaires avec l'enfant et sa famille, et une collaboration éducative à instaurer avec un réseau plus large que la famille. Tout ceci afin de permettre aux divers professionnels de l'enfance se questionnant également à ce sujet de trouver des réponses dans le présent document.

## 1.3 Mes motivations en lien avec ce travail de recherche

En premier lieu, lorsque j'ai réfléchi à un sujet intéressant pour la rédaction de ce travail, il était très clair pour moi que je ne souhaitais pas choisir un sujet sur lequel plusieurs étudiants s'étaient déjà concentrés. Depuis le début de ma formation d'EDE, j'ai eu recours aux divers documents se trouvant à la médiathèque de l'école Pierre Coullery, notamment les travaux de diplôme mis à disposition des étudiants et des professeurs. En m'intéressant aux différents travaux, j'ai pu me rendre compte que les sujets sur lesquels les étudiants s'étaient attelés se ressemblaient fréquemment. Après avoir fait cette observation, j'ai réalisé que je souhaitais donc aborder un thème qui n'avait jamais été traité ou très peu, de façon à exploiter et amener de nouvelles recherches théoriques et pratiques. Je pense que cette motivation correspond pleinement à l'une de mes valeurs personnelle qui est celle de l'innovation. J'apprécie découvrir et amener de nouvelles expériences à ma vie, tant au niveau personnel que professionnel, car je pense que nous n'avons jamais fini d'apprendre. Nous apprenons par nos propres expériences mais également grâce au partage de connaissances des personnes que nous côtoyons. A travers le choix de mon sujet de recherche quelque peu différent des thèmes choisi habituellement, je retrouve donc cette valeur de l'innovation.

Dans un second temps, j'ai reçu une information lors d'un cours dispensé à l'école Pierre Coullery, concernant le nouveau dispositif du SPEJ du canton de Neuchâtel. Je me suis donc renseignée sur ce dispositif en questionnant divers professionnels tels que mes professeurs, mes collègues de classe ou de travail et en recherchant des informations à ce sujet sur internet. Comme expliqué dans le sous-chapitre précédent, le dispositif vise à favoriser le maintien des enfants et des jeunes dans leur famille plutôt que de les placer en institutions spécialisées. Ce projet m'a alors interpellé car je me suis questionnée sur les capacités d'un EDE à accueillir des enfants à besoins spécifiques en structure d'accueil préscolaire, en appliquant le concept de collaboration éducative que nous utilisons actuellement. Je me suis plus précisément questionnée sur les outils que j'ai pu acquérir durant ma formation d'EDE, en réfléchissant si ces derniers me permettraient d'accompagner les enfants à besoins spécifiques, leur famille ainsi que les différents professionnels gravitant autour de ces situations.

Au jour d'aujourd'hui, le rôle des professionnels de l'enfance est de répondre aux besoins des enfants ainsi que ceux de sa famille, en communiquant et collaborant principalement avec les parents.

En tant qu'EDE, nous sommes parfois appelés à travailler en réseau avec un médecin, un orthophoniste ou encore un psychomotricien, cependant, je n'ai personnellement pas eu l'occasion durant mes trois année de formation, de participer à un travail en réseau regroupant divers professionnels en lien avec une situation précise. De ce fait, je me questionne d'autant plus sur l'important travail en réseau qui devra être mis en

place, afin d'inclure les différents professionnels s'occupant de ces enfants à besoins spécifiques, de façon à obtenir la meilleure relation de confiance possible entre l'enfant, sa famille et la structure d'accueil préscolaire.

Je suis également très motivée à approfondir mes connaissances en lien avec cette thématique, car ce dispositif de soutien va être vécu par de plus en plus de professionnels de l'enfance travaillant dans les structures du canton de Neuchâtel et les informations en lien avec ce sujet sont à ce jour encore très superficielles. J'éprouvais donc le besoin de me renseigner quant à mon avenir professionnel ainsi que d'analyser si nos actions éducatives actuellement mises en place en structures d'accueil préscolaires, permettraient l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

## 1.4 Méthodologie du travail de recherche

Comme mentionné dans le sous-chapitre précédent, j'ai tout d'abord débuté mes recherches en me renseignant personnellement quant au dispositif du SPEJ. Par la suite, lors du module « méthodologie du travail de diplôme », j'ai questionné mes professeurs sur la faisabilité d'un travail de recherche en lien avec le nouveau dispositif du canton de Neuchâtel, car je n'avais que très peu d'informations à ce sujet. Mes professeurs m'ont alors conseillée de réfléchir à ce qui me questionnait réellement dans ce dispositif et les liens existants entre ce dernier et le métier d'EDE. J'ai donc réussi à mettre en évidence mes questionnements quant à la possibilité d'utiliser le concept de collaboration éducative que nous appliquons actuellement en structures d'accueil préscolaires, en sachant que le réseau accompagnant l'enfant à besoins spécifiques serait plus large que la famille.

Par la suite, j'ai entamé mon avant-projet avec l'étayage d'une enseignante de Pierre Coullery qui m'a subséquemment conseillée dans mon choix de mentor. Mon enseignante m'a ensuite amenée à poursuivre ma réflexion auprès de ma mentor.

Dans un deuxième temps, j'ai entrepris des recherches d'ouvrages en lien avec ma thématique afin d'obtenir des ressources théoriques. J'ai ensuite regroupé l'ensemble et ai rédigé les différents chapitres. Grâce à la rédaction de cette première partie, j'ai obtenu des réponses à certaines de mes questions et ai pu rédiger les canevas de questions d'interview destinés aux directrices du canton de Neuchâtel et Vaud.

Concernant la partie pratique de ce travail de recherche, j'ai réalisé cinq entretiens semi-dirigés auprès de trois directrices de crèche du canton de Vaud, et deux directrices de crèche du canton de Neuchâtel. Par ces entretiens, je vais analyser la situation des structures préscolaires du canton de Vaud, afin de faire des liens avec les témoignages (les attentes et les craintes) des directrices du canton de Neuchâtel. Ces résultats me permettront d'obtenir les réponses à mes questions ainsi que de poursuivre mon travail de recherche. Par la suite, après avoir procédé au dépouillement des données, je serai amenée à faire des liens entre la théorie et la pratique de manière à être capable d'évaluer et de mettre en évidence les points élémentaires de ce travail.

## 1.5 Présentation des limites de la recherche

Pour la réalisation de ce travail, j'ai choisi de me concentrer sur les théories concernant des enfants âgés de trois mois à quatre ans, afin de délimiter mes recherches. Je me suis dirigée vers cette tranche d'âge d'une part car je travaille actuellement en structure d'accueil préscolaire et j'observe au quotidien des enfants de cet âge-là. Puis, d'une autre part, car je pense que les enfants passent davantage de temps en structure préscolaire qu'en structure parascolaire et leurs besoins ainsi

que ceux de leur famille ne sont pas identiques. En effet, j'ai eu l'occasion d'observer durant mes trois ans de formation pratique, que les attentes et besoins des parents pouvaient différer en fonction de l'âge de leur enfant. Un parent qui amène son enfant de six mois à la crèche n'aura pas les mêmes besoins qu'un parent amenant son enfant de quatre ans. Je pense donc que les besoins des enfants, ainsi que ceux de leurs parents sont différents lorsque ces derniers côtoient une structure préscolaire ou parascolaire et il était important, à mon sens, de pouvoir réaliser des liens entre les diverses théories et ma pratique professionnelle.

Concernant les recherches pratiques, j'ai choisi de cibler mes entretiens avec des directrices travaillant avec des enfants d'âge préscolaire, afin d'être également en adéquation avec ma théorie. J'ai décidé d'interviewer deux directrices du canton de Neuchâtel et trois directrices du canton de Vaud, afin d'obtenir des résultats de qualités et non de quantités. Évidemment, ce travail n'a pas la prétention de regrouper l'intégralité des avis et méthodes possibles de l'ensemble des structures d'accueil préscolaires des cantons de Neuchâtel et de Vaud, il n'est représentatif que d'un petit panel de structures.

Pour conclure, je souhaite expliciter que je n'ai pas la prétention de mettre en évidence une réponse achevée à ma problématique, mais plutôt des méthodes éducatives à réfléchir ensuite en équipe.

# 2. Démarches

Lors de ce chapitre, j'exposerai les diverses démarches qui m'ont permises de fonder les bases de ce travail de recherche. La problématique, les questions principales et secondaires, mon hypothèse ainsi que mes objectifs de recherche y seront explicités. En annexe vous trouverez mon plan de travail de diplôme[6] auquel je me suis référée lors de mes recherches ainsi que lors de la rédaction de ce travail.

## 2.1 Problématique

Le sujet central de mon travail de diplôme est de définir si le concept de collaboration éducative que les professionnels de l'enfance mettent actuellement en place auprès des familles, dans les structures préscolaires, pourra exister de manière identique avec des enfants à besoins spécifiques, où divers professionnels gravitent autour d'eux et de leur famille. Aujourd'hui nous connaissons le rôle que les professionnels de l'enfance ont auprès des familles. En effet, ces derniers entretiennent une collaboration directe avec les familles et cette collaboration fonctionne sous forme de triangle de relation éducative entre l'enfant, les parents et les professionnels.

Bien accueillir l'enfant et sa famille est la préoccupation essentielle des professionnels de l'enfance et l'utilisation de ce triangle de relation est indispensable pour un bon fonctionnement.

Après m'être posée diverses questions et avoir échangé avec plusieurs professionnels dans le domaine de l'enfance, je me suis arrêtée à la problématique suivante :

**« Comment l'application du concept de collaboration éducative actuellement mis en place dans les structures d'accueil préscolaires, pourra-t-il exister en tenant compte d'un réseau plus large que la famille ? »**

[6] Voir Annexe B : Fiche de travail de diplôme

## 2.2 Questions principales et secondaires

Afin de clarifier le cadre de mon travail de recherche, j'ai réalisé une liste de questions primaires et secondaires qui me permettront par la suite de confirmer ou au contraire d'infirmer mon hypothèse en lien avec cette thématique.

Les questions primaires figurent en gras avec des numérotations et les questions secondaires se trouvent en dessous précédées d'une puce. Ces questions seront utilisées comme fil rouge tout au long du document et me permettront également de découvrir diverses notions liées à la thématique.

1) **En quoi consiste le concept de collaboration éducative actuel ?**
   - Comment le concept de collaboration éducative actuel favorise-t-il les liens de confiance avec la famille et l'enfant ?
   - Quel est le lien entre la qualité du concept de collaboration éducative actuel et le bon développement de l'enfant au quotidien ?

2) **En quoi consiste la nouvelle politique du SPEJ du canton de Neuchâtel ?**
   - Comparativement, quelle politique socio-éducative applique le Service de la protection de la jeunesse du canton de Vaud ?

3) **Quels sont les nouveaux partenaires avec lesquels les crèches seront amenées à collaborer ?**
   - Comment inclure les nouveaux partenaires au sein de la structure d'accueil préscolaire ?
   - Quels seront les outils de communication afin de permettre un suivi régulier de l'enfant ?

4) **Comment maintenir la qualité de l'accueil professionnel d'un enfant ayant des besoins spécifiques liés aux grandes difficultés sociales qui l'entourent ?**
   - Quels seront les enjeux dans l'accompagnement de ces enfants, par rapport à eux et par rapport au groupe ?

## 2.3 Hypothèse

De façon à guider mes recherches tout au long de la rédaction de mon travail et dans le but de me référer aux questions principales et secondaires, ainsi qu'aux objectifs de recherche, j'ai émis l'hypothèse suivante :

**« En structure d'accueil préscolaire, l'application du concept de collaboration éducative actuel nécessitera, au vue des changements prévus par la nouvelle politique, des formations professionnelles notamment dans le travail en réseau, ainsi qu'une augmentation du personnel formé pour l'encadrement des enfants. »**

## 2.4 Objectifs de recherche

Ci-dessous se trouve mon objectif de recherche général, que j'utiliserai comme fil rouge tout au long de ma rédaction, ainsi que mes objectifs spécifiques également

en lien avec mes questions de recherche[7]. Cette liste a été réalisée en vue de la délimitation des buts du sujet.

Objectif général

Questionner, à travers ce travail de diplôme, l'impact de la nouvelle loi neuchâteloise sur l'enfance et la jeunesse sur l'accompagnement des EDE en structure d'accueil préscolaire, notamment à travers le travail en réseau.

Objectifs spécifiques

- Définir, durant mes recherches pratiques, ce qu'est le concept de collaboration éducative actuellement mis en place dans les structures d'accueil préscolaires
- Identifier les avantages du concept de collaboration éducative actuel favorisant les liens de confiance entre « parents, enfant et professionnels de l'enfance », ainsi que le développement de l'enfant au sein de la structure d'accueil préscolaire, en réalisant des recherches théoriques
- Identifier les changements apportés par la nouvelle politique neuchâteloise, par un apport théorique
- Effectuer un travail de recherche concernant la politique socio-éducative appliquée dans le canton de Vaud
- Questionner, par une recherche pratique, deux directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel et trois du canton de Vaud, afin d'identifier les partenaires avec lesquels elles imaginent, ou ont déjà collaboré
- Identifier de quelle manière le travail en réseau peut favoriser l'inclusion et la cohésion de plusieurs partenaires, en procédant à des recherches théoriques
- Questionner, par une recherche pratique, cinq directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel et Vaud, afin d'identifier les outils de communication utilisés au sein de leur structure, assurant les suivis des enfants à besoins spécifiques
- Identifier de quelle manière le travail en réseau peut favoriser l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques ainsi que de leur famille, au sein d'une structure préscolaire, en se référant à diverses théories
- Questionner cinq directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel et Vaud, afin d'obtenir leurs avis en lien avec les enjeux de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques dans leur structure, en réalisant une recherche pratique

# 3. Partie théorique en lien avec la thématique

Durant ce chapitre, je vais exposer les diverses théories en lien avec ma thématique. Dans un premier temps, j'exposerai le concept de collaboration éducative que les professionnels de l'enfance utilisent actuellement en structures d'accueil préscolaires avec les familles, en identifiant les bienfaits de cette collaboration ainsi que les risques encourus si le partenariat avec les parents n'est pas adéquat. Par la suite, j'expliciterai le nouveau dispositif du SPEJ du canton de Neuchâtel et apporterai un point de

[7] Voir Annexe B : Fiche de travail de diplôme

comparaison avec l'explication de la politique socio-éducative pour les mineurs du canton de Vaud. Pour clôturer cet exposé théorique, la dernière partie sera consacrée à la thématique du travail en réseau, que les professionnels de l'enfance seront amenés à vivre en fonction du nouveau dispositif du SPEJ. Il sera alors possible d'identifier les raisons pour lesquelles il est bénéfique pour les intervenants sociaux de travailler en réseau et d'être conscients des conditions de réussites favorisant l'efficience d'un travail en réseau.

## 3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille

Au cours de ces deux dernières décennies, les professionnels de l'enfance ont progressivement pris conscience de l'importance du travail avec les parents des enfants qu'ils accueillent. Lorsque nous prenons en charge un enfant, nous accueillons et travaillons également avec ses parents, car l'enfant ressent inévitablement les incohérences vécues entre les différents adultes s'occupant de lui et risquerait d'en souffrir. Lors des trois premières années de vie de l'enfant, ses parents vont constituer son point d'origine et son port d'attache. Il est donc important de garder en tête que les parents ont une place unique auprès de l'enfant et le rôle des professionnels de l'enfance est de ne pas exclure ces derniers de l'accueil de leur enfant. Lorsque la confiance et le respect fait partie du lien créé entre les parents et les professionnels, les institutions développent davantage la palette affective, culturelle et sociale des enfants. De façon à favoriser une relation de qualité entre les parents et les professionnels, il est primordial que l'enfant se sente en sécurité physique et affective au sein de la structure mais également auprès de ses parents[8], et c'est sur ces notions là que je vais me concentrer dans les prochains sous-chapitres.

### 3.1.1 Lien d'attachement

Depuis sa naissance, l'enfant est amené à entrer en contact avec les personnes qui l'entourent, que ce soit les membres de sa famille ou les professionnels du service de garde qu'il fréquente. Le contact s'effectue au travers des comportements des adultes face à l'enfant lors des moments d'alimentation, de soins ou encore de jeu et c'est en partie grâce à ces comportements que le développement socio-affectif de l'enfant va être favorisé. Selon Caroline Bouchard : *« le développement socio-affectif est le résultat de l'interaction entre l'individu et le milieu dans lequel il évolue »*[9]. Il est donc percevable que les interactions que l'enfant vivra auprès des personnes s'occupant de lui, auront un impact sur son développement socio-affectif.

Les personnes envers lesquels l'enfant éprouvera un sentiment de confiance et avec lesquels il se sentira en sécurité deviendront progressivement des figures d'attachement pour ce dernier, que ce soit des membres de sa famille ou des professionnels de la structure qu'il fréquente. Selon Nicole Guedeney, la constitution d'une figure d'attachement prend environ neuf mois[10].

En 1973, le psychiatre et psychanalyste John Bowlby[11] a proposé une théorie de l'attachement en se référant aux résultats cliniques qu'il avait effectués auprès d'enfants hospitalisés ou placés en institution. Ces observations étaient basées sur les

[8] Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N. (2018). *Accueillir les parents des jeunes enfants.* Toulouse : Éditions érès. Pp. 13-17.
[9] Bouchard, C. & Frechette, N. (2009). *Le développement global de l'enfant de 0 à 5 ans en contextes éducatifs,* Canada : Presses de l'Université du Québec. Pp. 99.
[10] Guedeney, N. (2010). *L'attachement, un lien vital.* Bruxelles : Éditions Fabert. Pp. 13.
[11] Wikipédia. (Consulté le 26.01.20). *Théorie de l'attachement.* https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_de_l%27attachement

effets que pouvait avoir une séparation prolongée sur les enfants lorsqu'ils étaient loin de leurs parents. John Bowlby a donc mis en avant le fait que les bébés développeraient un lien d'attachement avec les personnes leur donnant des soins et non pas seulement avec leur mère nourricière. Le lien d'attachement a donc été décrit comme : *« une tendance du bébé à rechercher la proximité et le contact avec une personne particulière dans des moments de détresse, de maladie et de fatigue »*[12]. D'après Bowlby, le lien d'attachement se construit progressivement lors des premiers mois de la vie d'un enfant et se manifeste réellement dès l'âge de six mois et jusqu'à une année environ[13].

Par la suite, en 1978, Mary Ainsworth[14], psychologue du développement, a introduit la notion de base de sécurité en développant un outil utilisé pour évaluer la qualité de l'attachement des bébés. Pour se faire, elle a observé les réactions de bébés se trouvant dans une pièce non familière en présence de leur mère. Par la suite, un adulte inconnu de l'enfant entre dans la pièce, la mère sort à plusieurs reprises en laissant le bébé seul avec l'adulte et finit par revenir dans la pièce pour réconforter son enfant. Ces observations ont permis d'identifier quatre types d'attachement ; l'attachement sécurisant, l'attachement insécurisant ambivalent, l'attachement insécurisant évitant et l'attachement insécurisant désorganisé. Différentes attitudes ont alors pu être observées en lien avec les types d'attachement[15] :

- Les enfants ayant un **attachement sécurisant** utilisent leur mère comme base de sécurité afin de découvrir l'environnement. Ils acceptent ensuite d'être réconfortés par leur mère
- Les enfants ayant un **attachement insécurisant ambivalent** ne veulent pas s'éloigner de leur mère, ils réagissent fortement lorsqu'elles quittent la pièce et sont difficilement consolables à leur retour
- Les enfants ayant un **attachement insécurisant évitant** n'utilise pas leur mère pour être rassurés, ni avant ni après leur retour
- Les enfants ayant un **attachement insécurisant désorganisé** démontrent des comportements contradictoires en manifestant leur désir d'être consolés en même temps que de la crainte envers leur mère

Les recherches montrent donc un lien clair entre la façon dont les mères s'occupent de leurs enfants et le type d'attachement de ceux-ci. Il y a cependant d'autres facteurs qui peuvent influencer la qualité de l'attachement tels que le tempérament de l'enfant ou encore sa situation familiale. Le lien d'attachement est nécessaire à la survie de l'espèce et comme l'a évoqué John Bowlby : *« L'attachement dure du berceau jusqu'à la tombe »*[16].

D'après l'ouvrage de Nicole Guedeney[17], le développement de l'attachement est constitué de quatre phases jusqu'à l'âge de quatre ans. La première phase débute dès la naissance et dure trois mois. Elle est caractérisée par la recherche du bébé à être en contact avec les humains qui l'entourent. Le bébé n'ayant que très peu de capacités pour obtenir ce dont il a besoins, il sera alors dépendant de son

[12] Bouchard, C. & Frechette, N. Op. Cité. Pp. 108.
[13] Bouchard, C. & Frechette, N. Op. Cité. Pp. 108-111.
[14] Wikipédia. (Consulté le 26.01.20). *Théorie de l'attachement.* https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_de_l%27attachement
[15] Bouchard, C. & Frechette, N. Op. Cité. Pp. 111-115.
[16] Cairn.info. (2012). *L'apport de la théorie de l'attachement aux soins dans un CAMSP.* https://www.cairn.info/revue-contraste-2011-1-page-179.htm#
[17] Guedeney, N. (2010). Op. Cité. Pp. 19-21.

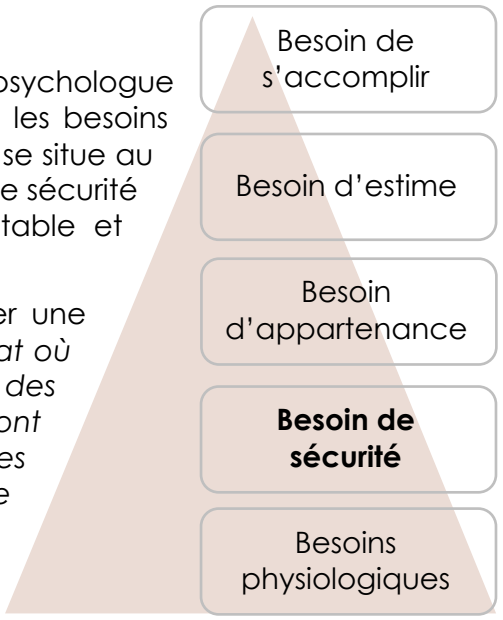
environnement ainsi que des réponses que ce dernier apportera à ses sollicitations. Lors de cette premières phase, ces comportements d'attachement ne sont pas dirigés vers une figure particulière.

La seconde phase perdure entre trois et six mois. Le premier changement observable est l'aptitude de l'enfant à contrôler ses systèmes de comportement, tel que le fait de tendre les bras afin d'obtenir la proximité de ses figures d'attachement. Le second changement est la capacité de l'enfant à différencier les personnes s'occupant de lui de celles qu'il ne connaît pas. Il démontrera alors des comportements de recherche de proximité envers sa mère plutôt que vers des personnes étrangères. Ces comportements peuvent être des pleures lorsque la mère quitte la pièce, mais également des sourires et des vocalises lors des divers moments de partage. Cette seconde phase est caractérisée par la sélection des personnes envers qui l'enfant va dédier ses signaux.

La troisième phase débute entre six et neuf mois puis dure jusqu'au début de la troisième année de l'enfant. Lors de cette phase, il y a des changements importants au niveau des capacités motrices, cognitives et de communication. L'enfant est alors capable d'être actif dans la gestion de la distance qu'il entreprend avec ses figures d'attachement. Cette phase se caractérise par le fait que l'enfant différencie ses figures d'attachement des autres personnes et dirige ses comportements d'attachement à ces personnes.

La dernière phase commence lors de la troisième année de l'enfant. Grâce aux capacités cognitives qui ont évoluées, l'enfant peut davantage contrôler son comportement d'attachement et intégrer les objectifs de l'adulte. Il est capable de négocier avec l'adulte afin d'obtenir ou de maintenir la proximité nécessaire pour lui.

### 3.1.2 Besoin de sécurité




Selon la pyramide des besoins développée par le psychologue américain Abraham Maslow[18], retraçant et hiérarchisant les besoins fondamentaux de tout être humain, le besoin de sécurité se situe au deuxième rang dans la hiérarchie des besoins. Le besoin de sécurité est caractérisé par le fait d'avoir un environnement stable et prévisible, sans anxiété ni crise.

L'Organisation mondiale de la Santé a tenté de donner une définition du concept de sécurité : *« La sécurité est un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations. »*[19]

En structure d'accueil il est primordial d'assurer la sécurité d'un enfant, c'est d'ailleurs l'un des rôles principal des professionnels de l'enfance. Dans l'ouvrage du PEP[20], il est mis en avant douze repères pouvant favoriser la qualité de l'accompagnement éducatif proposé aux enfants ainsi qu'à leur famille. Le

[18] Wikipédia. (Consulté le 15.02.20). *Pyramide des besoins.* https://fr.wikipedia.org/wiki/Pyramide_des_besoins
[19] Institut national de santé publique Québec. (1998). *Définition de concept de sécurité.* https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/centre-collaborateur-oms-pour-la-promotion-de-la-securite-et-la-prevention-des-traumatismes/definition-du-concept-de-securite
[20] PEP Partenaire Enfance & Pédagogie. (2012). *Interroger la qualité. Penser les conditions d'accueil favorable au jeune enfant.* Lausanne : Edition PEP. Pp. 29-32.

premier repère est celui du besoin de sécurité affective. Il est évident que la sécurité physique entre également en compte, notamment en organisant au mieux le milieu dans lequel évolue l'enfant, afin d'éviter tous types de danger.

Cependant, dans mon travail il me parait pertinent de développer la sécurité affective qui est inévitablement en rapport avec le lien d'attachement. En effet, sans un lien d'attachement sécurisant établi avec ses parents, l'enfant ne pourra se sentir en sécurité affective auprès des personnes autres que ses parents. Il éprouvera donc de la difficulté à explorer son environnement, car il n'aura pas instauré cette confiance auprès de ses figures d'attachement qui lui aurait permis de retourner auprès de ces derniers en cas de besoin[21].

Selon Marie Dominique Amy[22], la sécurité affective est la base du développement de de l'enfant. Elle va lui permettre d'évaluer le regard qu'il porte sur lui-même et sur les autres, sa perception du monde et de sa place au sein des autres, sa confiance en lui et à l'égard de son entourage, sa capacité d'adaptation et d'aimer, le contrôle de ses pulsions, sa faculté de jugement et à devenir une personne à part entière.

Dans la vie d'un enfant il y a plusieurs étapes successives de séparation que ce dernier sera amené à vivre avec ses parents. Dans l'ouvrage de Marie-Dominique Amy[23], les étapes les plus classiques y sont exposées et peuvent bien évidement varier d'un enfant à l'autre suivant leurs stades de développement. La première étape à laquelle les parents et l'enfant seront confrontés sera celle du sevrage du sein ou du biberon et du passage à la nourriture solide, puis lorsque la maman terminera son congé maternité l'enfant sera amené à se séparer davantage de ses parents et peut-être à côtoyer un autre système de garde. L'enfant va ensuite commencer à se déplacer de manière autonome et poursuivra son évolution dans l'apprentissage de la propreté sphinctérienne. Le langage fera ensuite son apparition et la période où l'enfant manifestera de plus en plus son désir d'appartenance également. Lorsque l'enfant aura atteint l'âge de quatre ans, il fera sa première rentrée scolaire. Ces différentes étapes sont importantes dans la vie d'un enfant, car elles vont lui permettre de se sentir en sécurité affective dans les différents lieux où il se trouvera.

Lorsque ces étapes successives sont vécues, par les parents ou par l'enfant, comme une perte ou comme étant non-constructives, des mal-être familiaux vont alors apparaitre.
Pour que l'enfant puisse supporter au mieux ces étapes d'évolutions, les parents doivent être convaincus et en accord avec la richesse de ces dernières. La sécurité affective entre des parents et leur enfant va donc dépendre de leurs capacités conjuguées à accepter les différentes étapes de séparation et à en comprendre la nécessité.

### 3.1.3 Influences sur le développement de l'enfant

Comme mentionné dans les sous-chapitres précédents, le lien d'attachement et la sécurité affective sont étroitement liés. En effet, sans attachement sécurisant l'enfant ne pourra se sentir que difficilement en sécurité affective dans la structure qui l'accueille, car la séparation faite avec ses parents ne lui permettra pas d'être dans un état de tranquillité pour vivre pleinement ses expériences dans un lieu qui diffère de son habitat habituel et avec des adultes autres que ses parents.

---

[21] PEP Partenaire Enfance & Pédagogie. (2018). *Liens d'attachement et accueil de jour des enfants : de la théorie à la pratique.* Lausanne : Edition PEP. Pp. 9.
[22] Amy, M-D. (2012). *La sécurité affective de l'enfant.* Genève : Éditions Jouvence. Pp. 152.
[23] Amy, M-D. Op. Cité. Pp. 66-70.

Grâce aux travaux de Mary Ainsworth[24], il a pu être constaté que dans un premier temps le type d'attachement a une influence sur le degré d'autonomie que l'enfant saura acquérir. En effet, lorsque l'enfant établit un lien d'attachement sécurisant avec ses figures d'attachement, il se sent alors en confiance et peut explorer l'environnement dans lequel il se trouve en toute tranquillité, car il sait qu'il pourra trouver du réconfort auprès de ces dernières si nécessaire. Il a également été observé qu'un enfant avec un lien d'attachement sécurisant a davantage de facilité à s'éloigner de ses figures d'attachement, car il a conscience qu'il peut compter sur ces dernières au moment venu.

Dans un second temps, le type d'attachement sécurisant va favoriser la capacité de l'enfant à contrôler et utiliser ses sentiments de crainte et de colère. Cela s'expliquerait par le sentiment de sécurité qu'il a dans la relation d'attachement qu'il entretient avec ses figures d'attachement.

Troisièmement, la compétence sociale de l'enfant dans ses relations avec les autres adultes ou enfants qu'il fréquente sera influencée par son type d'attachement. Un enfant ayant un attachement sécurisant a des attentes positives en ce qui concerne ses relations avec les autres. Il aura appris à communiquer efficacement avec ses figures d'attachement et essayera de reproduire cette capacité dans ses autres relations.

### 3.1.4 Rôle des professionnels de l'enfance

Pour les professionnels de l'enfance, il n'est pas aisé d'accueillir des enfants qui ne sont pas les leurs. En effet, le placement d'enfants dans une structure d'accueil préscolaire présente certains risques pouvant être parfois minimisés, en particulier pour les enfants de moins de trois ans. En se référant à l'ouvrage du PEP[25], en lien avec la qualité d'accueil proposée aux enfants et à leur famille, trois points ont été mis en évidences afin d'assurer la sécurité affective des enfants et pour qu'ils puissent créer des liens avec ce nouvel entourage.

Le premier point auquel les professionnels doivent veiller est de minimiser le plus possible le nombre d'adulte intervenant auprès des enfants. Il est évident que les horaires des professionnels ne peuvent couvrir l'entier d'une journée, cependant il est important d'avoir conscience du nombre de personne que les enfants voient défiler par jour et cela n'est pas favorable au sentiment de sécurité.

Il est primordial que les enfants puissent avoir des repères constants, une régularité ainsi qu'une prévisibilité dans la vie de tous les jours. Pour cela, le rôle des professionnels est d'adopter une organisation sans faille, de façon à ne pas être débordé tout au long de la journée et d'être disponible auprès des enfants.

Le second point est le fait de rendre les actions des différents professionnels prévisibles pour les enfants. Il est du ressort des professionnels de s'harmoniser sur leurs différentes pratiques auprès des enfants, de façon à ce que ces derniers ne soient pas dé sécurisés face aux changements. Cette harmonie doit être présente notamment lors des soins prodigués par les professionnels aux enfants, car c'est grâce à cette cohérence d'actions éducatives que les enfants et les adultes seront pleinement disponibles lors du moment et non dérangés par une pratique inconnue.

Le dernier point favorisant la sécurité affective des enfants est le fait d'offrir des moments individuels à chaque enfant. Chaque enfant doit pouvoir compter sur un

[24] Bouchard, C. & Frechette, N. Op. Cité. Pp. 115-117.
[25] PEP Partenaire Enfance & Pédaogie. (2012). Op. Cité. Pp. 24-32.

temps d'attention exclusive témoignant de l'intérêt que l'adulte lui accorde. Les professionnels accueillent les enfants dans leur individualité et non un groupe de plusieurs enfants.

### 3.1.5 Principe de coéducation

Le principe de coéducation a beaucoup évolué durant ces dernières années. En effet, auparavant, Emmanuel Kant[26] philosophe allemand, avait des pensées bien précises sur ce qu'était l'éducation familiale : « *Ce sont les parents qui prennent soin de l'éducation privée, ou bien, parce qu'ils n'en ont parfois pas le temps, la capacité, ou même le goût, d'autres personnes qui sont des auxiliaires rétribuées. Dans l'éducation, donnée par ces auxiliaires, il existe alors une situation très difficile, l'autorité étant partagée entre les parents et les pédagogues, l'enfant doit se conduire d'après les principes du précepteur et ensuite suivre les fantaisies des parents. Dans une telle éducation, il est nécessaire que les parents abdiquent leur autorité tout entière en faveur du pédagogue… En effet, l'éducation publique semble plus avantageuse que l'éducation privée. Cette dernière ne se contente pas de faire naître des défauts de famille, elle en assure la reproduction* »[27].

Aujourd'hui, l'analyse de cette citation permet de mettre en avant la faible estime que pouvait avoir l'éducation familiale il y a plusieurs années. Il est à présent possible de construire une réflexion différente, alliant les savoirs des parents à ceux des professionnels de l'enfance. Cette alternative a été nommée « coéducation » et il est important, en tant que professionnel, de veiller au diverses tensions pouvant découler de cette coéducation.[28]

Lorsque nous parlons de coéducation dans le domaine de l'enfance, cela signifie que plusieurs personnes vont être amenées à conduire ensemble l'éducation de jeunes enfants. De façon à ce que ce partage se déroule au mieux, il est primordial que chacun réfléchisse à sa place dans cette éducation. En effet, les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, ils devraient alors être les conducteurs de cette éducation, au contraire des professionnels qui ont une place d'accompagnement sur une partie du chemin de la vie.
Ces derniers ont également un rôle important dans l'élaboration du cadre commun où, enfants, parents et professionnels seront amenés à trouver leur place. Ceci est possible lorsqu'un climat de confiance est instauré entre les trois parties.[29]

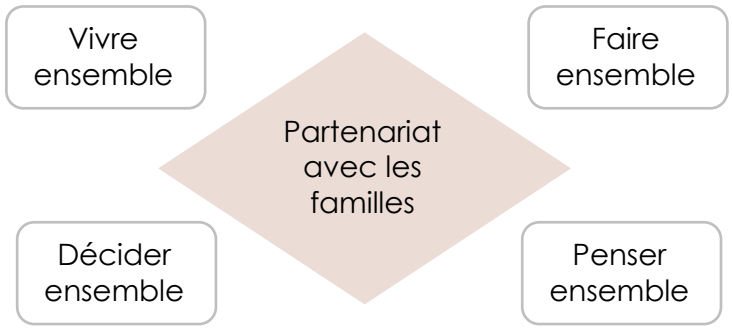
### 3.1.6 Construire la confiance avec les parents

Selon Wendy Doelmann[30], le climat de confiance entre les parents et les professionnels de l'enfance est capital pour le bon développement de l'enfant. Lorsque les parents se sentent en confiance dans la structure et qu'aucune rivalité est présente entre eux et les professionnels s'occupant de leur enfant, il est alors possible de voir des avantages sur trois niveaux. Le premier concerne l'enfant, grâce à ce climat de confiance instauré entre ses parents et les professionnels, il se sentira également en sécurité dans le lieu où il se trouve et auprès des différents adultes présents. Le second est en lien avec les parents, car ils confieront plus facilement leur enfant dans la structure d'accueil et s'y impliqueront davantage. Le dernier concerne l'équipe

[26] Wikipédia. (Consulté le 26.02.20). *Emmanuel Kant.* https://fr.wikipedia.org/wiki/Emmanuel_Kant
[27] Deana, C. & Greiner, G. (2015). *Parents-professionnels à l'épreuve de la rencontre.* Toulouse : Éditions Érès. Pp. 29.
[28] Deana, C. & Greiner, G. Op. Cité. Pp. 30.
[29] Blanc, M-C. & Bonnabesse, M-L. (2018). *Parents et professionnels dans les structures d'accueil de jeunes enfants.* Paris : Éditions ASH. Pp. 119-120.
[30] Doeleman, W. (2012). *Améliorer la collaboration avec les parents.* Bruxelles : De Boek Université. Pp. 14-16.

éducative, car elle a besoin de ce partenariat avec les familles pour répondre au mieux aux besoins des enfants qu'elle accueille chaque jour.

Afin de favoriser ce partenariat et ce climat de confiance entre les familles et la structure d'accueil, il y a quatre axes à prendre en compte[31] :




La confiance instaurée entre les parents et les professionnels de l'enfance n'existe pas dès le départ et n'est jamais acquise. Elle est à construire de jour en jour, d'échange en échange, et diffère de personne à personne.

Elle est également très fragile et peut être rapidement remise en question lors d'incompréhension ou de maladresse. Lorsque la confiance est suffisamment bonne entre les adultes, un lien peut alors se créer pour l'enfant entre ses parents et les professionnels qui s'occupent de lui en leurs absences. En effet, une part importante de la qualité des relations entretenues avec l'enfant dépend de la qualité des relations entre les adultes.[32]

Suzon Bosse-Platière[33] met en évidence l'importance de dialoguer avec les familles afin de construire une certaine confiance. Comme mentionné dans le paragraphe précédent, la confiance se construit au quotidien lors de chaque moment de rencontre entre les parents et les professionnels. Elle se construit en grande partie lors des retours du soir, dans les échanges avec eux en lien avec la journée que l'enfant a passée sans ses parents.

Le rôle des professionnels de l'enfance est de partager un maximum d'informations sur ce que l'enfant a été amené à vivre tout au long de sa journée, en donnant des exemples concrets tels que la manière dont il a joué, dont il est entré en relation avec un pair, sur ses exploits ou encore ses découvertes. C'est grâces à ces exemples que l'imaginaire du parent pourra se créer et permettra la confiance.

Ces échanges sont également importants pour les professionnels car ils permettent de rendre l'enfant à ses parents en leur faisant part de ce qu'il a vécu, ce qui marque leurs places en tant que professionnels. Ils permettent de rassurer les parents sur l'intérêt que les professionnels ont portés à leur enfant durant la journée, marquer la limite de leurs propres investissements, marquer la différence entre les relations professionnelles et celles de la vie privée ainsi que d'abandonner la position de rivalité avec les parents. Il est donc important que les professionnels fassent part d'une grande disponibilité auprès de chaque parent.

Il est également important pour les professionnels de l'enfance de se questionner sur ce qu'est leur rôle professionnel, car il n'y a pas de réciprocité dans les relations entre ces derniers et les parents. C'est aux professionnels de s'adapter à ceux qu'ils

[31] Doeleman, W. Op. Cité. Pp. 15-16.
[32] Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N. Op. Cité. Pp. 55-56.
[33] Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N. (2018). Op. Cité. Pp. 56-60.

accueillent, dans la mesure du possible, et non l'inverse. La qualité des relations entretenues avec les parents dépendra de la capacité d'adaptation du professionnel, et la capacité à répondre de façon adaptée.[34]

### 3.1.7 Place des parents dans le partenariat

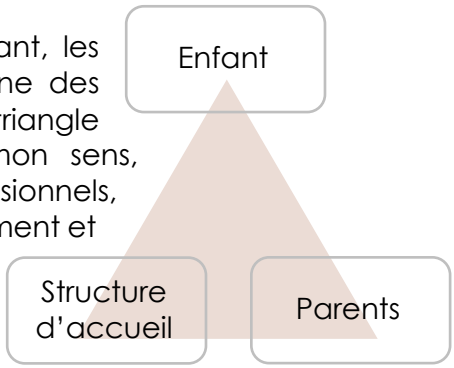
Au jour d'aujourd'hui, dans l'histoire de la civilisation occidentale, les parents n'ont jamais été résignés à autant de regards provenant de l'extérieur, jugeant leurs capacités à être parents. En effet, comme il l'est mentionné dans l'ouvrage de Gilles Cantin, Nathalie Bigras et Lisette Brunson[35], les regards proviennent de différentes provenances telles que la famille, les amis, les voisins, ou les personnes inconnues mais également les divers professionnels tels que les éducateurs, les médecins qui seront amenés à suivre l'enfant dans son développement, il peut aussi y avoir les services sociaux et de la protection de l'enfance dans certains cas, et bien d'autres encore. Ces divers regards ne sont pas simples à accepter et à assumer pour les parents, car ils transportent les valeurs d'une société mais aussi ses normes et ses préjugés, qui peuvent différer d'une culture à l'autre.

Il est important pour les professionnels de l'enfance de concevoir que les regards qu'ils portent sur les enfants et leurs parents peuvent être des regards de soutien, et donc positifs, mais également des regards de jugement qui amèneraient les parents et les professionnels dans une position de rivalité.

L'accompagnement que les professionnels offrent aux enfants doit être basé sur la singularité. En effet, chaque enfant est différent et les professionnels n'ont que peu de temps pour découvrir et apprendre les besoins de ces derniers, lors de la phase d'adaptation de l'enfant. La collaboration que les professionnels entretiennent avec les parents les guidera dans leurs accompagnements. Les parents sont les personnes qui connaissent le mieux leur enfant et ceci est un atout précieux à ne pas négliger en tant que professionnel.

De plus, il est important de reconnaitre que la relation professionnels-enfant ne se joue pas à deux mais à trois car les parents sont effectivement considérés comme les premiers éducateurs de l'enfant.[36]

Le but premier dans la relation de partenariat entre l'enfant, les parents et les professionnels de l'enfance est que chacune des parties ait une importance identique aux yeux des autres. Le triangle de la relation éducative[37] démontre parfaitement, à mon sens, l'équilibre qui doit être trouvé entre les parents et les professionnels, afin d'accompagner au mieux l'enfant dans son développement et identifier ses besoins. Ce triangle permet à l'équipe éducative de visualiser l'interdépendance qui relie les trois parties. Si l'un des acteurs venait à se retirer, ce ne serait plus un triangle et la qualité d'accueil de l'enfant dans le milieu où il se trouve serait alors altérée.




[34] Bosse-Platière, S. & Dethier, A. & Fleury, C. & Loutre-du Pasquier, N. (2011). *Accueillir le jeune enfant : Un cadre de référence pour les professionnels.* Toulouse : Éditions Érès. Pp. 162-163.
[35] Cantin, G. & Bigras, N. & Brunson, L. (2010). *Services de garde éducatifs et soutien à la parentalité ; La coéducation est-elle possible ?* Canada : Presses de l'Université du Québec. Pp. 16.
[36] Hirn, F. (2016). *Éduquer avec bienveillance : Outils et pièges de la relation parents-professionnels.* France : Philippe Duval. Pp. 14-18.
[37] Educatout.com. (Consulté le 29.02.20). *Clarifier le rôle de la conseillère pédagogique.* https://www.educatout.com/edu-conseils/coaching-pedagogique/clarifier-le-role-de-la-conseillere-pedagogique.htm

En tant que professionnelle, je pense que ce schéma permet d'identifier l'importance d'individualiser nos actions éducatives en fonction de chaque enfant et de chaque famille, car ils sont uniques.

En effet, chaque famille est différente et d'après Suzon Bosse-Platière : « *il n'y a que des relations différentes selon les personnes, les moments, les circonstances, selon ce qui est vécu, ressenti, selon le regard porté sur les personnes et les situations. Rien n'est plus changeant que les relations établies avec l'autre, selon qui est l'autre* »[38]. En analysant cette phrase, il est à mon sens primordial, pour les professionnels de l'enfance, de percevoir chaque famille comme elle est et de l'accepter telle qu'elle l'est réellement.

Lorsque le partenariat entre les familles et la structure d'accueil est favorisé, il a pu être observé une meilleure reconnaissance du rôle de chacune des parties. Les parents se sentent appuyés dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, et également rassurés en ce qui concerne leurs capacités. Au niveau de l'équipe éducative, cette dernière se sent davantage reconnue et soutenue dans son rôle.[39]

### 3.1.8 Différenciation des rôles

De façon à favoriser un climat de confiance ainsi qu'un partenariat entre les parents et les professionnels de l'enfance, il est important que ces derniers aient conscience des différences perceptibles entre les rôles des parents et ceux des professionnels, envers l'enfant.

Le rôle parental et le rôle des professionnels de l'enfance ont plusieurs similitudes, en effet, les parents et les professionnels ont énormément de buts communs, tels que d'accompagner l'enfant dans son développement, dans ses découvertes, prendre soin de lui, le soigner régulièrement dans son corps, veiller à ce qu'il se sente en sécurité physique et affective de façon à assurer son bien-être et beaucoup d'autres points encore.

Cependant, il est important de différencier ces deux rôles au risque de créer une rivalité entre les parents et les professionnels, ce qui provoquerait diverses tensions au sein de la relation entre les parents, l'enfant et les professionnels de l'enfance.[40]

Les professionnels de l'enfance accueillent des enfants qu'ils ne connaissent pas et qu'ils devront découvrir au fil des jours, des semaines, des mois ou même des années, afin de répondre correctement à leurs besoins. L'enfant est accueilli sur le temps et le lieu de la séparation d'avec ses parents, les besoins et réactions de ce dernier sont donc différents de ce qu'il exprime lorsqu'il est auprès d'eux. Sur le lieu d'accueil, l'enfant demande une attention constante et individuelle de la part des professionnels, de façon à combler et supporter l'absence de ses parents. Le rôle des professionnels se construit donc sur la double question de la différence et de la séparation.

Selon Suzon Bosse-Platière[41], il existe plusieurs différences reconnues entre le rôle des parents et celui des professionnels :

- La différence de places

La place des parents est unique, elle est illimitée dans le temps car les parents accompagnent leur enfant jusqu'à l'âge adulte et après encore. Cette place est

[38] Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N. Op. Cité. Pp. 54.
[39] Cantin, G. & Bigras, N. & Brunson, L. Op. Cité. Pp. 125.
[40] Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N. Op. Cité. Pp. 39-51.
[41] Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N. Op. Cité. Pp. 42-51.

unique pour la mère comme pour le père, elle dure toute la vie et s'inscrit dans les générations.

La place des professionnels de l'enfance est différente car elle est limitée dans le temps et dans la durée. L'enfant sera accueilli le matin et repartira chez lui à la fin de la journée avec ses parents. Il y a donc un début et une fin. Cette place est également multiple car l'enfant sera amené à rencontrer d'autres professionnels durant son développement.

- La différence de rôle et la rivalité

Les professionnels ne cherchent pas à prendre la place des parents. Le rôle des professionnels est d'accompagner l'enfant dans son développement et ses découvertes sur le temps où il est accueilli, pour ensuite le rendre à ses parents, de façon à ce que parents et enfant se retrouvent dans une relation paisible. Les professionnels ne se substituent pas aux parents car s'il y avait une substitution, il y aurait confusion entre les adultes s'occupant de l'enfant, alors que ce dernier différencie totalement ses parents des professionnels qu'il côtoie dans l'institution.

Il est important que les professionnels fassent cette différence au risque de créer une rivalité au sein de la relation parents-professionnels, qui deviendrait alors malsaine. Cette rivalité est due au fait d'être deux ou trois à se préoccuper du même enfant sur un mode différent et à la nécessité de trouver sa propre place de professionnel face aux parents.

- La différence dans la portée des responsabilités

La responsabilité des parents est totale. Ils sont responsables de l'enfant même lorsqu'il ne se trouve pas avec eux. « *Cette responsabilité totale sur un temps long, au moins celui du développement, celui de l'accès à l'âge adulte, est précisée par le législateur dans la définition de l'autorité parentale*.

*Dès la naissance, les droits parentaux vont de pair avec la responsabilité totale de la prise en charge de l'enfant jusqu'à sa majorité*[42]. » Les parents ne doivent pas rendre compte aux professionnels des institutions de ce qu'ils font avec leur enfant, à la grande différence des professionnels.

La responsabilité des professionnels est pleine et entière lorsqu'ils exercent mais cela est limité dans le temps car lorsque l'enfant quitte l'institution, ce dernier n'est plus sous la responsabilité des professionnels. Ils sont responsables de ce que vivent les enfants auprès d'eux, sur le lieu et le temps où ils leur sont confiés. Cette responsabilité professionnelle se fait toujours par rapport aux parents et à l'employeur. Les professionnels doivent rendre compte, aux parents des enfants et à l'employeur, de ce qu'ils disent, de ce qu'ils font, de pourquoi ils le font, de leurs observations, de leurs remarques, des choix qui commandent leurs pratiques ou encore de leurs réflexions.

- Les réactions différentes : rationalité et spontanéité

Les réactions des parents et celles de professionnels sont différentes envers l'enfant. En tant que parents, chacun fait ce qu'il veut et comme il peut en tenant compte des réactions de l'enfant ainsi que de son propre état émotionnel au moment présent. Les parents sont pris par leur propre spontanéité, avec leurs joies, leurs tristesses, leurs peurs, leurs angoisses, leurs limites ou encore leur tendresse et il est possible que leurs réactions auprès de l'enfant varient en fonction de leurs émotions vécues à ce moment-là.

[42] Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N. Op. Cité. Pp.44.

Pour les professionnels, cela se complique lorsque les émotions prennent le dessus sur la situation. En effet, il est important de contenir sa spontanéité, tant dans les mouvements de tendresse que de colère, de façon à ne pas accaparer l'enfant de l'autre par notre propre personnalité. Si cette spontanéité n'arrive pas à être contenue et que des comportements jugés non-professionnels s'échappent, cela démontre l'état émotionnel actuel dans lequel les professionnels se trouvent. Françoise Dolto disait que : « *les enfants sont nos baromètres* »[43], ils ressentent les émotions qu'éprouvent les professionnels avant que ces derniers n'aient eu le temps d'en prendre conscience. Il est donc important qu'ils sachent reconnaitre et verbaliser leurs émotions auprès des enfants comme des parents.

- La différence dans les soins corporels

Selon Myriam David[44], il y a une différence entre les soins que les parents adressent à leur enfant et ceux qui sont prodigués par les professionnels. Au premier abord, il n'y a pas une différence flagrante entre un parent et un professionnel qui font un change ou qui donnent un biberon. Cependant, ces soins sont ressentis différemment par l'enfant, car il s'agit pour lui d'être soigné dans son corps par quelqu'un dont il est dépendant.

La relation que vit le parent avec son enfant est le résultat de ce qu'ils vivent entre eux et il n'y a pas de bonne ou mauvaise façon de procéder du moment où l'enfant se sent suffisamment en sécurité. Cette relation se vit pour toujours, dès la conception jusqu'à la mort et au-delà. Les interactions auxquelles elle donne lieu ont pour seuls objectifs de se prêter à cette relation.

La relation vécue par les professionnels est une relation dite professionnelle. Chaque action faite par les professionnels lors des soins prodigués à l'enfant va avoir un impact sur la relation que ce dernier va avoir avec les professionnel. Cette relation a pour but de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité en lui accordant toute l'attention et tous les soins dont il a besoin, sur le temps d'absence de ses parents. Dans cette relation professionnelle, c'est le soin qui construit la relation et non l'inverse.

- La différence affective

L'affection que les parents et les professionnels portent à l'enfant n'est pas du tout la même. En effet, les professionnels s'attachent inévitablement à l'enfant car ils prennent soin de lui chaque jour, veillent à sa sécurité physique et affective, à son bon développement et contribuent à une relation de confiance avec ses parents. L'attachement professionnel est donc une conséquence de l'intérêt porté à l'enfant. Ce dernier s'attache lui aussi aux professionnels mais également de façon différente que l'amour qu'il porte à ses parents. Il a besoin de se sentir aimé par les professionnels afin de supporter l'absence de ses parents et de profiter pleinement de son temps au sein de la structure. Les parents ont eux aussi besoin de sentir l'affection portée par les professionnels à leur enfant, car cela démontre que l'enfant compte pour eux et qu'ils le traiteront comme une personne à part entière. Les parents se sentiront alors en confiance et prêt à confier leur enfant. Si cette différence affective n'est pas assez clarifiée et discutée en équipe, cela amènera des malentendus douloureux pour les professionnels et de l'inquiétude pour les parents. Les professionnels doivent donc veiller à ne pas être dans le « trop » et manquer de distance auprès de l'enfant, mais également ne pas être dans le « pas assez » et se trouver dans une certaine indifférence.

[43] Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N. Op. Cité. Pp. 45.
[44] Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N. Op. Cité. Pp. 46.

L'amour parental est un lien unique, traversé de fortes émotions et qui perdurera pour la vie. Il est personnel, intime, peu conscient et également réciproque dans le plaisir partagé. Selon Nathalie Loutre-Du Pasquier[45], ce lien du parent envers son enfant se construit à la fois dans son histoire de couple ainsi que dans sa propre histoire personnelle, inscrite dans les générations, dans son désir personnel et le plus souvent partagé là aussi. L'amour que les parents portent à leur enfant ne leur sera jamais reproché.

## 3.2 Politique de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse du canton de Neuchâtel

En mai 2018, le Département de l'éducation et de la famille a présenté sa nouvelle politique du SPEJ[46]. Ce projet vise à favoriser le maintien des enfants et des jeunes dans leur famille plutôt que de les placer en institutions spécialisées. En effet, une des raisons de la modernisation du dispositif actuel est que le canton de Neuchâtel a un taux de placement deux fois plus élevé que dans les cantons voisins. Le gouvernement s'est donc engagé à soutenir le développement de prestations nouvelles, complémentaires et alternatives permettant aux enfants de rester dans leur famille. L'accompagnement ambulatoire à domicile, en structure d'accueil extrafamilial ou encore en studio seront de cette façon renforcés, de même que les placements en familles d'accueil.

Ce projet du SPEJ, amenant divers changements, semble avoir été mené en partenariat avec les institutions d'éducation spécialisée et les autres acteurs impliqués dans ce processus. Plusieurs rencontres avec les partenaires du terrain ont été organisées, afin de les accompagner dans ce projet et de contribuer à diminuer leurs craintes, favorisant un climat constructif et transparent tout au long du processus.

Depuis janvier 2019, de nouvelles prestations ont été renforcées telles que les points rencontres, consistant à permettre aux parents de voir leur enfant en présence d'un éducateur ou d'une éducatrice. Les fréquences de visite étaient auparavant limitées aux mercredis après-midi et à un weekend sur deux. Désormais les parents ont la possibilité de passer du temps avec leur enfant tous les weekends.

Le Département de l'éducation et de la famille a également augmenté le nombre de familles d'accueil. Le but est de disposer d'une soixantaine de familles. En décembre 2018, 20 enfants étaient accueillis dans 18 familles et 7 places étaient disponibles dans 6 autres familles d'accueil. 24 familles détenaient donc l'autorisation d'accueillir des enfants et 8 nouvelles avaient débuté les démarches pour devenir familles d'accueil.

De nouvelles prestations sont également fournies par la Fondation Carrefour telles que l'ASAEF (action et soutien ambulatoire à l'enfant et sa famille) et la Batoude. Le service psycho-éducatif de la Croix Rouge Neuchâtel propose également une nouvelle prestation qui est le SIFP (suivi intensif famille et parentalité)[47].

L'ASAEF propose une intervention individualisée, afin de permettre aux enfants âgés entre 0 et 18 ans, de rester dans leur milieu naturel avec le soutien d'une équipe pluridisciplinaire. C'est une intervention massive auprès des familles (parents et enfants) dans le respect de leur contexte socio-économique et en prenant compte

[45] Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N. Op. Cité. Pp. 49.
[46] Ne.ch. (2018). *Premières mesures pour soutenir le maintien des enfants et des jeunes dans leurs familles.* https://www.ne.ch/medias/Pages/20181217-SPAJ-mesures-soutien-protection-enfance-jeunesse.aspx
[47] Ne.ch. (2018). Conférence de presse - *Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – Premières mesures.* https://www.ne.ch/medias/Documents/18/12/20181217_PresentationSPEJ_Presse.pdf

de leurs difficultés multifactorielles selon trois axes : éducatif, psychologique et social. Le but est d'augmenter les compétences des parents en se concentrant sur les besoins des enfants.

La Batoude propose aux jeunes âgés entre 16 et 18 ans, voire plus, d'expérimenter une vie plus autonome. La Batoude s'est construite selon certains principes notamment le désir de suivre le jeune et sa famille, en repositionnant le jeune au centre et en le laissant participer aux décisions qui concerne sa vie. L'idée est de favoriser la reconnexion au tissu social, la communication et le partage de la responsabilité. Un des grands axiomes du projet est : « *nous ne t'abandonnons pas* ». Le jeune est accompagné pour assimiler les règles mais aussi la gestion des transgressions, des situations de danger et de risque.

La Croix Rouge, augmente ses prestations et propose un suivi intensif famille et parentalité qui a pour but de développer les compétences parentales, répondre aux besoins des enfants ainsi que définir un projet familial, un projet pour les enfants, un projet de formation professionnel ou tout autre projet. Le public cible est les parents en situation de grande vulnérabilité avec enfant entre 0 et 18 ans. Les éducateurs, psychologues, auxiliaires en guidance parentale ou encore infirmiers de la petite enfance travaillent ensemble, afin de se rendre au domicile des familles ou sur d'autres lieux. Le projet est que les interventions puissent se faire sur toute l'année, avec la possibilité d'une intervention par jour, six jours sur sept.

Tenant compte des dispositions précédentes, un plan de transition réfléchi entre l'État et les fondations concernées prévoit les mesures suivantes[48] :

- Depuis la rentrée scolaire 2019, La Coccinelle, accueil en externat pour la petite enfance, a fermé ses portes et les enfants la fréquentant ont été intégrés dans les structures pré et parascolaires du canton de Neuchâtel
- Les enfants de 0 à 6 ans ayant besoin d'un placement hors de leur famille bénéficieront en priorité d'une place en famille d'accueil. Les places en internat seront dès lors diminuées dès mi-2021
- Les adolescents ayant besoin d'un lieu de vie hors de leur famille seront orientés en priorité vers des studios et bénéficieront d'un accompagnement ambulatoire renforcé, ce qui permettra d'abaisser le nombre de place en internat dès mi-2021

En parallèle à la nouvelle politique de soutien et de protection de l'enfant, il me parait important de souligner qu'en mai 2016, la directive numéro 13 est parue dans le canton de Neuchâtel, stipulant les ordres de priorités d'admissions des enfants dans les structures d'accueil extrafamilial préscolaires et parascolaires subventionnées au sens de la Loi sur l'accueil des enfants. En effet, les priorités d'admission pour les structures préscolaires sont au nombre de trois. La première priorité concerne les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle. La seconde concerne les enfants dont la fratrie fréquente déjà la structure. La troisième priorité est en lien avec les enfants où l'accueil a été demandé par écrit par un professionnel du domaine social, éducatif ou médical[49].

[48] Ne.ch. (2018). *Premières mesures pour soutenir le maintien des enfants et des jeunes dans leurs familles.* https://www.ne.ch/medias/Pages/20181217-SPAJ-mesures-soutien-protection-enfance-jeunesse.aspx
[49] Ne.ch. (2016). PDF *directive 13 priorités d'accueil.* https://www.ne.ch/autorites/DEF/SPAJ/accueil-extrafamilial/Documents/Directives/Directive_13_priorites_accueil.pdf

### 3.2.1 Politique socio-éducative pour les mineurs du canton de Vaud

Depuis 2006, le SPJ (service de protection de la jeunesse) du canton de Vaud a appliqué une politique socio-éducative transdisciplinaire, réunissant donc diverses professions sur le terrain[50].

Adoptée en 2004, la loi vaudoise sur la protection des mineurs[51] a conformé le droit cantonal aux nouvelles lois internationales et fédérales en lien avec les droits des enfants et la protection des mineurs. L'objectif de cette loi était de répondre à l'importante augmentation du nombre de dossiers traités par le SPJ, à la complexité des situations et aux transformations des problématiques socio-économiques vécues dans le canton de Vaud.

A travers cette nouvelle loi : *« L'État soutient et oriente l'équipement socio-éducatif du canton. A cet effet, il analyse les besoins et définit les prestations nécessaires en tenant compte des ressources. Il peut appeler les offres des institutions et conclure avec elles des contrats de prestations fixant notamment le montant de la subvention cantonale ». « Il favorise la décentralisation, l'action éducative et sociale en milieu ouvert et d'une manière générale les externats »* (art. 25a alinéas 1 et 2)[52].

Les structures suivantes ont mis en place des actions éducatives ambulatoires : les ASEJ (accueils de jour socio-éducatif), l'AEMO (action éducative en milieu ouvert), les MATAS (modules d'activités temporaires alternatives à la scolarité) ou encore les familles d'accueil.

Le but étant d'assurer la protection et l'assistance des familles tout en ayant l'intérêt de l'enfant comme considération principale, le SPJ a donc débuté, en 2005, un travail de réflexion pour la création d'une politique socio-éducative. Cette nouvelle politique a pu être mise en place grâce aux partages d'expériences de plus de 130 professionnels issus de différents secteurs (santé, social, scolaire, institutionnel) et concernés par la protection des mineurs. Ces professionnels ont pu prendre part à la définition des grands axes[53], notamment du soutien aux compétences parentales et au lien parents-enfant, de l'intervention de protection urgente, la périnatalité ou encore l'adolescence.

L'important travail de partenariat entre le SPJ et les institutions privées a permis la mise en œuvre de cette politique. Une plateforme cantonale ainsi que quatre plateformes régionales ont été mises en place de façon à favoriser les discussions, autour des nouveaux besoins pour la protection des mineurs, entre les partenaires et les professionnels concernés.

Le déploiement de la politique socio-éducative a permis de consolider et contractualiser l'ensemble des prestations préexistantes à son adoption, ainsi que d'en créer des nouvelles telles que l'accompagnement éducatif spécialisé de l'enfant en lien à sa famille, en milieu résidentiel ou ambulatoire, la participation aux réseaux secondaire et tertiaire, ou encore l'apport de compétences spécifiques à l'analyse de situations demandé par le réseau[54].

---

[50] Revue d'information sociale REISO.org. (2015). *Une politique socio-éducative pour les mineurs.* https://www.reiso.org/articles/themes/enfance-et-jeunesse/404-une-politique-socio-educative-pour-les-mineurs#nb1

[51] UNIL Université de Lausanne. (Consulté le 18.12.19). *Loi sur la protection des mineurs du 4 mai 2004.* https://www.unil.ch/ome/fr/home/menuinst/bienvenue-a-lome/cadre-juridique-autour-de-la-maltraitance/vaud/loi-sur-la-protection-des-mi.html

[52] Revue d'information sociale REISO.org. (2015). *Une politique socio-éducative pour les mineurs.* https://www.reiso.org/articles/themes/enfance-et-jeunesse/404-une-politique-socio-educative-pour-les-mineurs#nh2

[53] Vd.ch. (2006). *Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs.* Pp.15. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/spj/fichiers_pdf/Politique_socio_educ.pdf

[54] Vd.ch. (2006). *Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs.* Op. Cité. Pp. 22-24.

## 3.3 Travailler en réseau

Depuis quelques années, une nouvelle méthodologie de travail s'est peu à peu dévoilée, provenant de la confrontation aux nouvelles pathologies telles que le Sida ou le développement de la grande pauvreté. Ces nouvelles problématiques ont créé un dysfonctionnement au sein des approches traditionnelles d'un appareil sanitaire et social qui, au fil des années, est devenu de plus en plus complexe. Il a donc été nécessaire d'utiliser des démarches davantage transversales, afin de réunir les compétences de divers professionnels provenant de corps de métier différents. Ceci correspond à la complexification des situations d'intervention rencontrées sur le terrain, poussant les divers professionnels à se lier pour se compléter et résoudre correctement des situations problématiques[55]. Lors des prochains sous-chapitres, je vais donc me concentrer sur les notions des différents types de réseaux existants, l'importance du travail en réseau pour les travailleurs sociaux ainsi que les conditions de réussites de ce dernier, afin d'éviter les différentes dérives possibles.

### 3.3.1 Qu'est-ce qu'un réseau ?

Le mot réseau[56] au sens large du terme remonte au latin, « *retis* », qui représentait un objet fait de fils entrelacés servant à capturer certains animaux.

Le réseau est donc le résultat d'un entrelacement, d'un achèvement composé de mailles et de nœuds, sans laisser place au hasard, il est le résultat d'une organisation de liens[57].

En 1954, John Arundel Barnes a introduit l'expression « réseau social »[58]. Cette expression est définie par « *un agencement de liens entre des individus et/ou des organisations, constituant un regroupement qui a un sens : la famille, les collègues, un groupe d'amis, une communauté, etc.* ». C'est donc un ensemble de relations entre plusieurs points sans que l'un d'entre eux utilise une position centrale.

Dans le cadre de ce travail de diplôme, je ne serai pas amenée à parler des réseaux sociaux actuels tels que Facebook, Pinterest ou encore Instagram. Lorsque je parle de réseaux ceux-ci concernent des réseaux de professionnels dans le domaine du social.

### 3.3.2 Qu'est-ce qu'un réseau professionnel ?

Un réseau de professionnels peut être vu comme un système de relations entre plusieurs acteurs. Il est composé de plusieurs travailleurs sociaux qui vont se concerter pour rechercher des remédiations et tenter d'agir en synergie. Le réseau professionnel est caractérisé par les traits suivants[59] :

Il est organisé autour d'une finalité professionnelle, son existence est reconnue socialement, les acteurs échangent des ressources entre eux et les relations entre les membres sont influencées par la structure du réseau.

---

[55] Trémintin, J. (2003). *Travail en réseau et territoires d'action.* France : Les Cahiers de l'Actif, n°324/325. Pp. 230.
[56] Universalis.fr. (Consulté le 07.12.19). *Réseaux, philosophie de l'organisation.* https://www.universalis.fr/encyclopedie/reseaux-philosophie-de-l-organisation/
[57] Pro Juventute. (2002). Ensemble autour de l'enfant : Le travail en réseau. *Petite enfance, 83.* Pp. 6-7.
[58] Wikipédia. (Consulté le 07.12.19). *Réseau social.* https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_social
[59] Le Boterf, G. (2013). *Travailler en réseau et en partenariat ; Comment en faire une compétence collective.* Paris : Eyrolles. Pp. 4-5.

### 3.3.3 Réseaux primaires et secondaires

Afin d'établir une relation d'aide envers un usager, un groupe ou un collectif, il faut élaborer un choix d'intervention qui va s'appuyer sur une activation efficace des réseaux. Il existe donc différentes formes de réseau[60] :

- Le réseau primaire

Cette forme de réseau est constituée par la sphère familiale et amicale de la personne. Cela concerne les parents, les amis, les relations de travail, les relations loisirs, etc. Ces relations sont naturelles et informelles, elles se caractérisent par leur nature affective et sont invisibles pour les personnes extérieures au réseau primaire. Les interactions entre les personnes se font de manières implicites sans qu'il n'y ait d'objectif.

- Le réseau secondaire non formel

Ce type de réseau sera mis en place à l'initiative de membres d'un réseau primaire ou encore par un ensemble de professionnels collaborant sans forme officiel, de façon à répondre à des besoins précis, sans qu'ils aient un statut véritablement institutionnel. Cette organisation est informelle et ne peut être connue des personnes extérieures au réseau que par le « bouche à oreilles ».

- Le réseau secondaire formel

Ce réseau sera mis en place par les institutions sociales qui ont une existence officielle. Plusieurs professionnels se mettent donc ensemble autour d'un même objectif. Les relations sont formalisées, définies, structurées en fonctions des différents rôles et des services à fournir et recevoir.

### 3.3.4 Classification des réseaux

D'après Guy Le Boterf[61], les réseaux sont conséquents et très diversifiés car les objectifs de ces derniers ne sont pas semblables, les modes d'organisation peuvent différer ainsi que leurs tailles et leurs durées dans le temps. Il émet que « *un réseau se construit autour d'une mission prédominante qui oriente largement son organisation, son mode de fonctionnement et les caractéristiques des acteurs qui y adhèrent et y coopèrent.*[62] »

A partir de cela, Guy Le Boterf a proposé quatre types de réseau afin de les différencier :

- Les réseaux de support d'un acteur individuel ou collectif

Ces réseaux constituent des supports à l'action d'un professionnel. Ce dernier à l'occasion de faire appel à divers professionnels, provenant de filières différentes tel qu'un policier, juge ou encore assistant social, afin de recevoir des outils de la part de personnes externes n'ayant pas vécu la situation problématique. Le rôle des personnes externes est de partager leurs compétences et expériences de façon à fournir les ressources nécessaires dont la personne a besoin pour agir mais qu'il ne possède pas personnellement. Au jour d'aujourd'hui, il est difficile pour un professionnel d'être efficace tout seul en ne pouvant compter que sur ses ressources.

---

[60] Dumoulin, P. & Dumont, R. & Bross, N. & Masclet, G. (2006). *Travailler en réseaux ; Méthodes et pratiques en interventions sociale.* France : Dunod. Pp. 101-103.
[61] Le Boterf, G. Op. Cité. Pp. 31.
[62] Le Boterf, G. Op. Cité. Pp. 31-59.

- Les réseaux d'action collective

Ces réseaux sont au service d'un bénéficiaire et non pas d'un professionnel. C'est une action collective avec une finalité explicite de production ou d'action. Ce type de réseau peut par exemple être un colloque. Les professionnels de l'institution se réunissent pour mettre en commun divers points sans qu'il y ait de professionnels externes présents.

- Les réseaux de partage et de capitalisation des pratiques

La mission de ces réseaux est de permettre à chaque professionnel de créer sa propre expertise grâce aux vécus des autres professionnels présents. Ils tendent à engager un processus de création de connaissances et de construction de pratiques innovantes.

- Les réseaux d'appui et d'apprentissage mutuel

Ces réseaux n'ont pas de but commun et ne cherchent pas à créer un savoir collectif mais à partager son propre savoir en apprenant du savoir des autres personnes. Chacun est à la fois formé et formateur. Ceci rend possible l'enrichissement des uns par les autres.

### 3.3.5 Pour quelles raisons travailler en réseaux ?

Dans les livres de Guy Le Boterf[63] et John Cultiaux[64], nous pouvons découvrir plusieurs raisons qui poussent les professionnels à travailler en réseaux. Les réseaux sont aujourd'hui un effet de mode qui motivent les professionnels à les monter. Cependant, il y a d'autres raisons beaucoup plus apparentes et importantes à mettre en avant, afin de comprendre les principaux facteurs explicatifs.

La première raison pour laquelle les professionnels sont amenés à travailler en réseau est la complexification des situations d'intervention. En effet, les situations que nous sommes amenés à vivre actuellement sont davantage complexes qu'il y a quelques années, il faut donc faire appel à de multiples compétences et contributions afin de poser et résoudre correctement une situation problématique.

Une autre raison pour laquelle il peut être favorable de travailler en réseau est l'apparition de divers imprévus qui sont davantage présents dans les situations actuellement vécues et qui peuvent rendre ces dernières déconcertantes pour les professionnels. Aujourd'hui, les situations professionnelles à gérer font de moins en moins appel à des comportements de routines et il peut-être déstabilisant pour un professionnel de gérer ces situations seul. Le réseau permet donc de recréer du lien social ainsi que de redévelopper une égalité entre professionnels. Ceci permettra d'éliminer les concurrences, pour enfin laisser place à une coopération.

Le travail en réseau permet également de rompre l'isolement des professionnels. Les différentes situations qu'un professionnel est amené à vivre, dans le secteur de l'enfance lors de sa carrière, peuvent être très lourdes à porter lorsqu'on est seul face à ces situations et cela tant sur le niveau pratique qu'affectif. Le travail en réseau permet donc de partager le travail et de réduire la charge de chacun. Il a également été prouvé que l'appartenance à un réseau a la capacité de soutenir les

[63] Le Boterf, G. Op. Cité. Pp. 9-28.
[64] Cultiaux, J. (2018). *Travail social en réseau, Pourquoi ? Comment ?* Lyon : Chronique Sociale. Pp. 11-25.

professionnels face aux difficultés rencontrées sur leur lieu de travail et le fait de pouvoir extérioriser ces tensions entre pairs fait partie des facteurs valorisants.

Le travail en réseau vise aussi à répondre à un enjeu d'inclusion. Marcel Jaeger[65] rappelle l'histoire récente de ce mot d'inclusion qui apparaît dans le vocabulaire politique français au début des années 1990, en remplacement des termes autrefois utilisés « d'insertion » et « d'intégration ». L'inclusion signifie que c'est au milieu social de permettre à la personne éprouvant des besoins spécifiques de s'épanouir, au contraire de l'intégration où c'est à la personne de s'adapter à son milieu. Le travail en réseau permet donc de solliciter les savoirs de chaque professionnel afin de permettre à tout individu de rester avec ses difficultés tout en étant reconnu comme une personne à part entière.

### 3.3.6 Dérives possibles

Comme mentionné dans le paragraphe précédent, le travail en réseau apporte énormément de clés au sein d'une équipe. Cependant, il est également possible qu'après une période de lancement enthousiaste, l'ennui s'installe, les absences augmentent et les productions diminuent.

Il peut être parfois compliqué de faire vivre un réseau, ce dernier est vulnérable et est sans cesse menacé par des risques de dérive. Guy Le Boterf en évoque les plus fréquents[66] et j'ai choisi de mettre en évidence ceux qui me paraissent être le plus en lien avec le métier d'EDE :

Une dérive possible d'un réseau est sa transformation en faisceau. En règle générale, un réseau comporte un animateur qui organise et mène la discussion. Cependant, le réseau se doit d'être fait d'interactions horizontales afin de permettre à chaque membre de s'exprimer équitablement. Dans le cas contraire, nous serons alors dans une relation hiérarchisée où tout part du somment et y revient, d'où le terme faisceau. Chaque membre du réseau restera figé dans sa spécialité et ne jurera que par sa propre logique. Bien que le faisceau puisse être source de sécurité par son retour aux vieilles habitudes, il démontre des difficultés de fonctionnement.

La routine peut également être une dérive d'un réseau. En effet, les attentes des professionnels sont de partager leurs propres expériences et d'apprendre grâce aux pratiques des autres professionnels présents, afin d'ouvrir de nouvelles pistes. La participation aux réseaux est souvent motivée par l'élan de nouveauté que les professionnels pensent y trouver. Malheureusement, il arrive régulièrement que ces attentes soient progressivement déçues, car le réseau ne produit plus que de la répétition. La routine prend le dessus, envahi les esprits et les comportements. L'ennui s'installe et il en est de même pour le désintérêt. Le risque est que les professionnels viennent à se demander s'il est utile de participer aux réseaux, dès lors où rien de nouveau y est appris.

Le surplace est un risque ressemblant au précédent, cependant il est différent sur le point où ce n'est pas que le réseau se répète, mais sa production n'avance plus. Les membres du réseau réfléchissent, communiquent, proposent des pistes mais les projets ne voient pas le jour, car les priorités ne sont pas dégagées et les décisions ne se prennent pas. Ce surplace peut être dû au mauvais pilotage de l'animateur du réseau qui ne guide pas ses collaborateurs de manière adéquate.

[65] Cultiaux, J. Op. Cité. Pp. 21.
[66] Le Boterf, G. Op. Cité. Pp. 63-72.

L'encombrement est lui aussi une dérive du réseau. Il résulte de la richesse potentielle d'un réseau qui est en soi positif. Lorsque les idées émergent en tout lieu, les projets regorgent, les décisions se multiplient et que le réseau s'enrichit de nouveaux membres, cela peut provoquer un sentiment de perdition.

L'injonction paradoxale est une autre cause à la dérive. L'expression vient des psychologues de l'école Palo Alto[67] : « *une personne est mise en situation d'injonction paradoxale quand on lui ordonne de réaliser une action ou d'adopter un comportement et qu'on l'empêche simultanément de le faire ».* Le travail en réseau peut ressembler à cela, car il est attendu des professionnels qu'ils travaillent en réseau, sans pour autant leur permettre de le faire dans des conditions favorables. Je mettrais en avant, comme exemples, le maintien des relations hiérarchiques, l'absence de temps pour les rencontres ou encore un financement trop faible.

Le dernier risque que je souhaiterais mentionner est la prise de pouvoir. Cette dérive apparait lorsqu'une personne du réseau confisque à son avantage le pouvoir, en mettant les autres partenaires sous sa dépendance. Il peut y avoir une hiérarchie professionnelle qui prend le dessus et ceci n'est pas le but du réseau. Chaque corps de métier à la même place et importance au sein d'un réseau.

Ces risques ne sont bien sûr pas les seuls et il est important que les pilotes des réseaux en aient conscience afin de diminuer les risques d'apparition. Ignorer ces dérives accroît leurs probabilités alors qu'en tenir compte permet de se donner les moyens de les prévenir.

### 3.3.7 Conditions de réussite

Travailler en réseau de manière efficace n'est pas évident dans toutes situations. En effet, les dérives possibles mises en évidences précédemment se manifestent régulièrement au sein des réseaux et la mise en coopération et en synergie des contributions individuelles se font rarement de façon spontanées. Il n'y a évidemment pas de recette servant à dicter ce dont nous avons besoin en tant que professionnels pour qu'un travail en réseau soit efficient. Cependant, Guy Le Boterf met en avant certaines conditions à réunir pour maximiser les chances d'un travail efficace entre les différents acteurs d'un réseau et illustre ces dernières sous forme de schéma. J'ai choisi de reproduire ce schéma, que vous trouverez en annexe[68], car j'estime qu'il donne un aperçu suffisamment clair de ce que contient chacune des conditions requises pour maximiser les chances de réussite d'un réseau et parce qu'il a également facilité ma compréhension.

Il y a trois conditions qui favorisent l'efficacité du réseau ; savoir coopérer, pouvoir coopérer et vouloir coopérer. Chacune de ces conditions contient différents points que je vais développer ci-dessous, en me référant à l'ouvrage de Guy Le Boterf[69] et en explicitant par ordre d'importance les points me semblant les plus représentatifs, à mon sens, pour l'efficacité d'un réseau :

- Savoir coopérer

Pour savoir coopérer, il est nécessaire que chaque membre du réseau puisse dialoguer avec les tierces personnes mais également comprendre leurs discours. Il est

[67] Le Boterf, G. Op. Cité. Pp. 69.
[68] Voir Annexe C : Schéma des conditions de réussite d'un réseau d'action collective selon Guy Le Boterf.
[69] Le Boterf, G. Op. Cité. Pp. 75-102.

donc important de veiller à utiliser un langage compréhensible par toutes les personnes du réseau.

Il est important que les membres du réseau aient conscience que chaque personne a sa propre représentation de son métier. Cependant, il est nécessaire que chacun ait l'occasion de partager ses représentations afin d'avancer dans la discussion, de tenir compte de la représentation de chacun et de pouvoir les allier dans la construction d'un projet. Ceci est appelé : la représentation partagée.

Pour que le réseau puisse fonctionner, ce dernier a besoin de divers outils tels que des annuaires d'adresses, un carnet de bord où sont notés les points discutés et les décisions prises, ou encore des documents d'observations faites par les professionnels. Élaborer ces outils en commun favorisera l'apprentissage de la coopération, car cela demandera à chaque membre du réseau de faire des compromis, de comprendre les multiples logiques professionnelles ainsi que d'expliquer clairement ses démarches et ses objectifs.

Un réseau doit être capable de tirer collectivement les leçons de l'expérience. Les différentes étapes et discussions que contient un réseau sont des moments privilégiés d'apprentissage de la coopération. Après chaque rencontre du réseau, les membres doivent être capable de prendre du recul sur la situation et de réfléchir à leurs façons de coopérer, afin d'adapter leurs actions lors de la prochaine rencontre.

Il y a des comportements types qui permettent à chaque membre du réseau d'anticiper et de déterminer les possibilités de coopération et d'échange avec les autres personnes. Ces comportements se traduisent par des langages non verbaux tel que les postures, les attitudes d'écoute ou encore la portée de la voix. Nous appelons cela les anticipations mutuelles.

Il est également important de comprendre la manière dont les différents partenaires fonctionnent et raisonnent dans le réseau. Chaque membre doit être capable de se mettre à la place de l'autre, afin de dire ce qu'il a compris et exprimer ce qu'il a à dire là-dessus. Nous appelons cela la compréhension en double piste.

La capitalisation progressive est également un point à prendre en compte lors d'un réseau. En créant ensemble du savoir, les membres du réseau sont davantage compétant pour se confronter à de nouvelles situations pour lesquelles ils ont déjà des connaissances. Plus les professionnels utilisent cette méthode, plus ils augmentent leurs connaissances.

- Pouvoir coopérer

Le pilotage est un point essentiel au réseau. Il est nécessaire d'avoir un pilote qui est garant du fonctionnement du réseau. Lorsque les membres n'ont pas la capacité de résoudre les problèmes à leurs niveaux, ils s'adressent au pilote. Il est important que la fonction de pilote ne déresponsabilise pas les membres du réseau sur les initiatives que ces derniers prennent afin de le faire fonctionner efficacement. Le pilote est le chef d'orchestre du réseau, sans celui-ci le réseau est caractérisé comme étant fragile. Le rôle du pilote est de veiller à ce que le réseau ne s'égare pas des missions qui lui sont confiées et il s'assure que les conditions de bon fonctionnement, qui permettront aux membres de savoir, pouvoir et vouloir coopérer, sont bel et bien réunies.

La composition d'un réseau est également importante pour pouvoir coopérer et d'après Guy Le Boterf, il y a cinq critères à prendre en compte. Le premier est celui de la pertinence des ressources. Les membres du réseau doivent être des ressources potentielles pouvant aider à la réalisation de la mission. Le second critère concerne

la variété. Les ressources doivent être diversifiées de façon à permettre un partage entre les différents membres du réseau et de favoriser la complémentarité. Le troisième critère est en lien avec la faculté de travailler en équipe. Il est important que les membres aient la capacité ainsi que la volonté de coopérer entre eux. Le quatrième critère s'applique à prendre en compte les questions de statut et de hiérarchie. Chaque membre à une place identique au sein du réseau quel que soit sa profession et il est important de veiller aux conflits de pouvoir. Le dernier critère à prendre en compte pour la composition d'un réseau est l'adhésion. En effet, l'idéal serait de n'avoir que des personnes volontaires à participer à un travail en réseau. Si cela n'est pas le cas, il faudra alors que la formation et le management fassent preuve de conviction.

Pour pouvoir coopérer, les membres du réseau doivent avoir une représentation claire de la mission à laquelle ils prennent part. Les résultats attendus doivent donc être nommés et connus de chacun des membres, faute de quoi il sera difficile d'évaluer le travail en réseau. Il est impératif de traduire les missions du points de vue des résultats attendus par la suite, auxquels nous pourrons assimiler des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Pour favoriser une coopération au sein d'un réseau, des règles communes doivent exister et être clairement explicitées auprès de chaque membre. Les règles concernant la gestion des conflits sont primordiales car ces derniers sont inévitables lorsque plusieurs professions sont amenées à se rencontrer. La diversité des points de vue amène l'exigence de fixer des priorités ainsi que de procéder à des arbitrages.

Les objets intermédiaires tels que les cahiers des charges, les dossiers de suivis individualisés ou encore les documents d'étapes vont être utilisés comme repères pour le déroulement du processus. Ces objets sont des témoins de l'avancée de la coopération entre les différents membres. Ils poussent à conclure des accords et à prendre des décisions dont ils seront la trace.

Des temps et des lieux de régulation sont également nécessaire, afin de faire le point des situations et de décider régulièrement des nouvelles actions à mettre en place. Ce rôle revient au comité de pilotage.

Les méthodes de travail utilisées lors du réseau doivent également être adaptées en fonction du problème à traiter mais aussi en fonction des contextes de leur utilisation. Ces méthodes vont donc varier entre chaque situation.

Les cartographies de ressources ont une place importante dans les réseaux, car grâce à elles il sera possible d'effectuer un bilan de ses propres compétences puis d'en faire part aux membres du réseau. Les membres d'un réseau ignorent très souvent les compétences et les connaissances de leurs partenaires. Les cartographies mettront donc en avant les ressources de chacun pouvant être utilisées, afin de résoudre la problématique actuellement traitée.

Les supports documentaires vont contenir la marche à suivre des réseaux et ils doivent être mis à jour régulièrement de façon à ce qu'ils soient d'actualité et apportent une aide aux membres. Ces supports doivent être accessibles à tous, principalement au niveau du vocabulaire utilisé.

La légitimation est le dernier point essentiel pour pouvoir coopérer. Les réseaux ont besoin de se sentir soutenus par un responsable ou par une instance hiérarchique, afin d'être guidés dans leurs démarches.

- Vouloir coopérer

L'une des conditions requise pour que les membres d'un réseau veuillent coopérer est celle de l'adhésion. Tout travail en réseau nécessite un certain volontariat. Le travail en réseau demande beaucoup de temps, d'énergie et de tolérance, on ne peut donc pas y participer efficacement en se limitant à une participation superficielle.

La synthèse progressive des avancées collective va permettre de mettre en avant les progrès du réseau réalisés, en communiquant les avancées réalisées, par rapport aux résultats attendus. Cette synthèse aura un rôle primordial dans le soutient de la motivation.

La visibilité de la valeur ajoutée est également une condition importante, elle peut être visible au niveau collectif et au niveau individuel. Au niveau collectif, les membres doivent avoir conscience des avantages du travail en réseau par rapport aux autres formes de travail. Quant au niveau individuel il s'agit d'avoir conscience qu'ils ne peuvent travailler efficacement sans la contribution des autres membres.

La convivialité et la solidarité sont des éléments à prendre en compte pour le bon fonctionnement d'un réseau. En effet, ce dernier est constitué de personnes avec leur affectivité et il ne pourra fonctionner si des relations de confiance entre les membres n'existent pas. Ces relations vont dépendre de la clarté des règles communes ainsi que des relations de convivialité et de solidarité qui se crées entre les membres.

Pour terminer, une charte clarifiant les règles de fonctionnement et explicitant les valeurs du réseau va favoriser la confiance que les membres ont les uns en les autres. Il est également important de vérifier régulièrement si les items inscrits dans cette charte sont d'actualités et en lien avec chacun des membres du réseau, afin de ne pas se trouver dans une routine.

# 4. Démarches méthodologiques pour la recherche pratique

Lors de ce chapitre, je procèderai à un rappel de ma problématique, de mon hypothèse ainsi que de la population choisie pour ma recherche pratique. Dans un second temps, j'expliciterai les méthodes d'investigations que j'ai réalisées, puis pour terminer je parlerai de l'éthique de la recherche à laquelle j'ai été attentive.

## 4.1 Rappel de la problématique et de l'hypothèse

Voici la problématique sur laquelle je me concentre tout au long de ce travail de recherche :

**« Comment l'application du concept de collaboration éducative actuellement mis en place dans les structures d'accueil préscolaires, pourra-t-il exister en tenant compte d'un réseau plus large que la famille ? »**

Puis, de cette problématique découle l'hypothèse suivante :

**« En structure d'accueil préscolaire, l'application du concept de collaboration éducative actuel nécessitera, au vue des changements prévus par la nouvelle politique, des formations professionnelles, notamment dans le travail en réseau, ainsi qu'une augmentation du personnel formé pour l'encadrement des enfants. »**

## 4.2 Rappel du choix de la population pour la recherche pratique

De manière à pouvoir répondre à ma problématique ainsi qu'à mon hypothèse, j'ai choisi d'interviewer cinq directrices de structures d'accueil préscolaires, car je suis

d'avis à penser que cette quantité me permettra de fournir un travail qualitatif, ce qui me motive davantage qu'un travail quantitatif, et ce qui est également en lien avec mon sujet. J'ai donc décidé d'interviewer deux directrices du canton de Neuchâtel et trois directrices du canton de Vaud, afin d'identifier les similitudes et, ou les différences entre les deux cantons en lien avec leurs politiques de l'enfance.

## 4.3 Description de la recherche et des méthodes d'investigations

Après avoir ciblé les populations que je souhaitais aborder pour ma recherche pratique, j'ai entrepris des investigations sur internet, afin de sélectionner les contacts de directrices de structures préscolaires du canton de Neuchâtel et du canton de Vaud.

Après avoir retenu cinq directrices, deux dans le canton de Neuchâtel et trois dans le canton de Vaud, je leur ai transmis par e-mail[70], une présentation de mon sujet de travail de recherche, afin de savoir si elles accepteraient de répondre à mes questions. Les cinq directrices ayant répondu positivement à mes demandes, j'ai alors rédigé deux canevas de questions d'interview, un destiné aux directrices du canton de Neuchâtel[71] et l'autre aux directrices du canton de Vaud[72], en me référant aux diverses théories que j'avais pu étudier en amont ainsi qu'au fascicule « Méthodologie de Travail de diplôme[73] ». J'ai créé deux questionnaires puisque les politiques cantonales concernant l'accueil des enfants ne sont pas au même stade de mises en place.

Dans un second temps et selon leurs demandes, j'ai transmis mes canevas aux directrices de façon à ce que ces dernières puissent s'y préparer avant ma venue, puis nous avons fixé une date à laquelle je pourrais me rende dans leur institution pour procéder aux interviews. En l'espace d'un mois j'ai pu réaliser mes cinq interviews[74], puis retranscrire ces derniers grâce à mon dictaphone. Lors de l'ensemble de mes interviews, j'ai choisi de réaliser des entretiens semi-dirigés.

Comme mentionné dans le fascicule « Méthodologie de Travail de diplôme[75] », l'entretien semi-dirigé est caractérisé par un dialogue guidé où la personne interviewée répond à un guide d'entretien de manière assez libre. Je me suis donc référée à des canevas d'interview préparés en amont, afin d'avoir une vue d'ensemble des questions à poser. Comme stipulé précédemment, je me suis appuyée sur des aspects théoriques pour rédiger mes questions, mais j'ai également veillé à me référer à ma problématique, mes questions principales et secondaires, mon hypothèse ainsi qu'à mes objectifs de recherche. Durant les entretiens j'ai activé mon dictaphone afin d'être entièrement disponible et concentrée au sein de la conversation entretenue avec les directrices.

Pour des raisons d'éthique, j'ai veillé à expliciter mon projet de recherche ainsi que ses buts lors de mes e-mails de contacts[76]. Le jour de la rencontre, j'ai verbalisé aux directrices de façon orale le respect de l'anonymat lors de la rédaction de mon document et que je ne déformerais pas leurs paroles lors de la retranscription de l'interview. Je leur ai également demandé leur accord quant au fait d'utiliser mon

[70] Voir Annexes D et E : E-mail envoyé aux directrices du canton de Neuchâtel et Vaud
[71] Voir Annexe F : Canevas de questions d'interview destinées aux directrices du canton de Neuchâtel
[72] Voir Annexe G : Canevas de questions d'interview destinées aux directrices du canton de Vaud
[73] EDE-es, Fiches techniques. (2017). *Méthodologie de Travail de Diplôme.* Ecole Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds. Pp. 27-28.
[74] Voir Annexes H à L : Retranscription de l'interview N°1 à N°5, Directrices de crèche NE et VD
[75] EDE-es, Fiches techniques. (2017). *Méthodologie de Travail de Diplôme.* Ecole Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds. Pp. 25.
[76] Voir Annexes D et E : E-mail envoyé aux directrices du canton de Neuchâtel et Vaud

dictaphone, afin d'enregistrer notre conversation pour faciliter la retranscription future, puis j'ai explicité la suppression de l'enregistrement une fois la retranscription terminée.

# 5. Développement : Résultats et analyse

Lors de ce chapitre, j'exposerai les résultats obtenus durant mes recherches pratiques, ainsi que leurs analyses. Pour se faire, j'ai choisi, dans un premier temps, de présenter les données question par question en les synthétisant, afin d'en ressortir l'essentiel. Dans un second temps, j'ai également procédé à une analyse par question, en fonction d'apports théoriques et de mes réflexions personnelles.
Pour terminer, j'ai réalisé une synthèse afin de résumer l'essentiel des résultats analysés. L'ensemble des données récoltées figurent dans les annexes du document.

## 5.1 Résultats des entretiens semi-dirigés

Durant ce sous-chapitre, je m'apprête à exposer les résultats des entretiens semi-dirigés de deux directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel. Je les nommerai Barbara et Joëlle[77], de façon à garantir leur anonymat. Puis dans un second temps, je mettrai en évidence les résultats des entretiens semi-dirigés de trois directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Vaud. Également au vue du respect de l'anonymat, je les nommerai Tatiana, Pauline et Géraldine[78].

### 5.1.1 Résultats des entretiens semi-dirigés du canton de Neuchâtel[79]

**1ère question :**

**De quelle manière pensez-vous qu'il serait possible d'accueillir des enfants à besoins spécifiques ?**

Les deux directrices du canton de Neuchâtel mettent en avant le fait qu'il serait possible d'accueillir un enfant à besoins spécifiques en fonction de la situation de l'enfant, de ses besoins ainsi que ceux de sa famille. Joëlle explicite qu'à son sens il serait difficile d'accueillir plusieurs enfants à besoins spécifiques dans un même groupe. Les deux directrices imaginent qu'il serait nécessaire d'avoir du personnel éducatif en plus grand nombre au sein des structures, afin de soutenir l'équipe éducative et de permettre un partenariat avec les familles et les réseaux, qui prendra davantage de temps qu'actuellement.

**2ème question :**

**Que mettriez-vous en place au sein de votre équipe éducative pour inclure ces enfants ?**

Barbara mettrait en place de la supervision au sein de son équipe, car ce sont des situations qui bousculent et il est également important pour elle que l'ensemble des personnes aient pu prendre connaissance des diverses situations des enfants.

Joëlle ne mettrait rien en place si c'est le contexte familial de l'enfant qui est complexe. Au contraire, si c'est l'enfant qui éprouve des difficultés, elle proposerait de l'observer puis de l'accompagner, comme un enfant qui rencontrerait

[77] Prénoms d'emprunt
[78] Prénoms d'emprunt
[79] Voir Annexes H et I : Retranscription de l'interview N°1 et N°2, Barbara et Joëlle directrices de crèche NE

actuellement des difficultés au sein d'une structure d'accueil préscolaire. Elle ne mettrait pas en place quelque chose de précis en amont.

**3ème question :**

**Pensez-vous qu'il y aurait des enjeux dans l'accompagnement de ces enfants ? Quels genres d'enjeux ?**

Les deux directrices pensent que l'un des enjeux est financier, car pour proposer un accueil de qualité aux enfants, il faudrait davantage de personnel éducatif et avec les équipes actuelles il n'y a pas assez de personnes pour accueillir ces enfants.

Barbara pense que l'un des enjeux est que c'est un métier de relation humaine, il faut réussir à créer un lien et se mettre d'accord entre adultes pour le bien de l'enfant.

Joëlle pense à l'enjeu de la reconnaissance du diplôme d'EDE, elle stipule que la formation d'EDE permet aux étudiants de réaliser des stages dans des institutions spécialisées et de ce fait les EDE sont tout à fait capables de gérer des problématiques davantage complexes. Cependant cela ne valorise pas le métier d'EDE, ça l'enrichi. Elle pense également à l'enjeu organisationnel, car il faudra travailler à l'extérieur avec les réseaux et il faudra réfléchir aux personnes de la structure d'accueil qui y participent ou non, et ce sont de nouveaux aspects.

**4ème question :**

**Verriez-vous des enjeux par rapport au restant du groupe d'enfants ?**

Joëlle nomme l'enjeu de l'inclusion, car selon elle l'enfant à besoins spécifiques ferait partie du groupe au même titre qu'un autre enfant et aucune différence ne doit être faite au niveau du groupe.

Les deux directrices évoquent l'enjeu de la communication. Cette dernière doit être établie au sein du groupe d'enfants, afin de verbaliser les besoins spécifiques que l'enfant éprouve, car le rôle des professionnels de l'enfance est de répondre aux besoins de chaque enfant. D'une autre part, il est important que l'équipe éducative accompagne l'enfant et communique avec lui. Cette communication est à entretenir avec chaque enfant et se fait déjà actuellement dans les structures.

**5ème question :**

**Voyez-vous de nouveaux partenaires avec lesquels vous devriez travailler en réseau ? Si oui, de quelle manière ?**

Barbara ne voit pas de nouveaux partenaires avec lesquels elle serait amenée à travailler, car elle et son équipe éducative ont déjà été amenées à collaborer avec divers professionnels dans l'éducation et le soutien à la parentalité.

Les deux directrices ont nommé les partenaires ci-dessous et pensent qu'il est primordial de pouvoir communiquer avec ces professionnels, avant l'arrivée de l'enfant dans la structure et tout au long de son suivi afin de pouvoir fonctionner ensemble.

| | |
|---|---|
| AS (assistants sociaux) de l'OPE (office de protection de l'enfant) | AEMO (action éducative en milieu ouvert) |
| Juges | Croix Rouge |

| | |
|---|---|
| Psychologues | Psychiatres |
| Pédiatres | Pédopsychiatres |

**6ème question :**

**S'il y a des nouveaux partenaires de quoi auriez-vous besoin ?**

Les deux directrices auraient besoin de rencontrer les partenaires, afin d'obtenir l'ensemble des informations concernant l'enfant et sa famille, identifier les besoins de l'enfant ainsi que ceux de sa famille, de la transparence entre les divers professionnels et une bonne communication. Le but étant que les personnes qui travaillent pour la même cause se connaissent de façon à pouvoir se solliciter en fonction des besoins.

**7ème question :**

**Si vous deviez accueillir des enfants à besoins spécifiques, de quoi auriez-vous besoin ?**

Barbara aurait dans un premier temps besoin de connaitre la situation de l'enfant ainsi que de sa famille, puis soumettrait ensuite ces informations à son équipe éducative afin d'obtenir leurs avis en lien avec la situation. Dans un second temps, elle aurait besoin de rencontrer la famille afin de leur expliciter ce que l'équipe éducative compte entreprendre avec leur enfant et eux-mêmes, de façon à ce que le cadre soit posé.

Joëlle aurait besoin d'embaucher une personne auxiliaire qui viendrait soutenir l'équipe éducative. Elle aurait également besoin d'obtenir du temps pour la réflexion, qui comprendrait du temps supplémentaire pour des colloques, pour participer à des réseaux et pour mettre en place des entretiens réguliers avec les parents de l'enfant, car le lien avec la famille peut être différent.

**8ème question :**

**Quels outils de communication, assurant un suivi régulier des enfants à besoins spécifiques, penseriez-vous mettre en place ?**

Les deux directrices mettraient en place un système d'observation. Que ce soit dans un cahier spécifique à l'enfant ou sous forme de grille, ceci serait à réfléchir en équipe. Le plus important est de garder une trace écrite des informations, car elles peuvent être transmises aux parents lors des retours mais également aux divers professionnels lors des réseaux. Barbara explicite que c'est généralement la référente de l'enfant qui est garante de réunir les observations faites par l'ensemble de l'équipe éducative, et son rôle est de tenir le dossier de l'enfant à jour.

**9ème question :**

**Actuellement favorisez-vous l'accueil des enfants dont les parents travaillent ? Ou est-ce que d'autres critères vous font faire des sélections ?**

Les deux directrices sont soumises à la loi du canton de Neuchâtel qui priorise les enfants dont les parents travaillent. Il est également possible d'accueillir un enfant dont les parents ne travaillent pas, par une demande spécifique d'un médecin ou d'un assistant social, mais il est possible de l'accueillir uniquement s'il n'y a pas de liste d'attente dans le groupe. Ceci est questionnant pour la suite pour les deux directrices.

### 5.1.2 Résultats des entretiens semi-dirigés du canton de Vaud[80]

**1ère question :**

**Accueilliez-vous ou avez-vous accueilli des enfants à besoins spécifiques liés aux grandes difficultés sociales qui les entourent ?**

Les trois directrices accueillent actuellement des enfants à besoins spécifiques, que ce soit liés à des aspects physiques ou sociales.

Tatiana et Géraldine explicitent que leur structure se situe dans une ville où la population est dans le besoin d'accompagnement social. Chaque année plusieurs familles en lien avec le SPJ (service de protection de la jeunesse), le SEI (service éducatif itinérant), le CSR (centre social régional), ou encore les différents organismes qui accueillent les familles immigrées, sont accueillis par leur structure.

Pauline indique que lorsqu'elle et son équipe éducative accueillent des enfants à difficultés sociales, ce n'est pas forcément les enfants qui éprouvent ces difficultés mais plutôt la famille.

**2ème question :**

**Quels genres de besoins spécifiques ont ou avaient ces enfants ?**

Les trois directrices ont nommé les besoins spécifiques ci-dessous. Tatiana a mentionné le fait que les enfants étant placés pour des difficultés sociales n'ont pas réellement de diagnostic posé par le médecin, car c'est en lien avec le contexte familial et l'éducation de l'enfant, ceci étant d'autant plus compliqué.

| | |
|---|---|
| Absence du cadre éducatif | Absence de rythme de vie et de repères au sein de la famille |
| Manque de stimulations | Difficultés lien d'attachement parents-enfant |
| Compétences parentales | Négligence |
| Maltraitance | Troubles du comportement |
| Troubles du spectre autistique | Retards moteurs |

**3ème question :**

**De quelle manière pensez-vous qu'il est ou serait possible d'accueillir ces enfants dans votre structure ?**

Tatiana et Géraldine identifient deux points primordiales, à savoir du personnel éducatif formé en renfort à l'équipe éducative pour accompagner ces enfants et le restant du groupe, puis les moyens financiers afin de rémunérer ces renforts.

Tatiana pense que cela va déprendre des difficultés de l'enfant ainsi que du nombre d'enfants accueillis avec difficultés. Si l'enfant ne mobilise pas un adulte pour lui seul, il n'y aura pas besoin d'un renfort éducatif. Au contraire, si l'enfant éprouve des difficultés plus importantes, elle demanderait un renfort éducatif qui est possible grâce au soutien pédagogique. Une personne vient donc en tant que soutien au sein de l'équipe éducative et ce soutien est payé par le canton, par le SESAF (service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation). Dans la commune où elle

[80] Voir Annexes J à L : Retranscription de l'interview N°3 à N°5, Tatiana, Pauline et Géraldine directrices de crèche VD

travaille, elle est en droit d'évaluer les besoins des enfants en tant que Direction et si elle estime que l'enfant ne peut pas être accueilli sans soutien éducatif, elle n'acceptera pas l'enfant sans qu'un soutien éducatif soit mis en place. Le second service important pour elle est le soutien pédagogique aux équipes. Ce soutien consiste à ce qu'un enseignant spécialisé se rende sur le terrain afin d'observer, puis procède à un retour à l'équipe éducative en mettant en avant les difficultés qu'il a pu percevoir.

Lorsque les difficultés sont en lien avec les parents, il n'y aura pas nécessairement de renfort mais il sera nécessaire de travailler en réseau. Grâce aux temps hors enfants prévu dans son institution, il est possible de se libérer pour participer à ces réseaux et aux formations continues. Il est également important pour elle que les professionnels puissent se former pour accompagner ces enfants. Grâce à sa formation d'EDE en parcours stage à l'école Pierre Coullery, elle a eu l'occasion de faire des stages dans le domaine spécialisé et ces expériences l'ont aidées pour accueillir ces enfants dans sa structure. Elle pense qu'il y aurait des modifications à réaliser dans les cursus de formation des EDE et des ASE, car elle se questionne sur les acquisitions de ces deux professions pour l'accueil de ces enfants à besoins spécifiques. Elle souhaiterait également engager des éducateurs sociaux ou spécialisés mais les barèmes salariaux ne les intéressent pas.

Pauline pense au contraire qu'elle et son équipe éducative accueillent ces enfants de la même manière que les autres. À son sens il y a évidemment une différence indirect, mais au niveau de l'accueil de l'enfant pas forcément, à moins que ce soit des troubles physiques où elle adapterait l'environnement.

**4ème question :**

**Avez-vous observé ou pensez-vous qu'il y aurait des enjeux dans l'accompagnement de ces enfants ?**

Tatiana et Géraldine ont mis en évidence le plus grand nombre de travaux en réseau et de collaboration avec la famille et avec l'ensemble des mandataires autour de la famille.

Pauline explicite qu'il y a des enjeux dans l'accompagnement de ces enfants, car s'ils ne le sont pas, cela aura un effet négatif pour ces derniers, pour l'ensemble du groupe ainsi que pour l'équipe éducative.

Tatiana pense qu'il y a des enjeux de prévention et que les professionnels de l'enfance se trouvent au premier rang. Lorsque qu'elle et son équipe éducative font part de leurs observations au SPJ, ils sont conscients que cela peut avoir un impact sur la vie future de l'enfant, suivant la décision prise par le SPJ et c'est dans ces situations-là que la mission de prévention apparait.

**5ème question :**

**Avez-vous reçu des moyens supplémentaires pour accueillir ces enfants ?**

Les trois directrices ont eu des moyens supplémentaires pour accueillir ces enfants, dont le SESAF qui permet d'obtenir des aides financières, afin d'engager des personnes en plus pour aider l'équipe éducative à accueillir ces enfants de manière individuelle dans le groupe. La structure est ensuite chargée de trouver les personnes.

Pauline et Géraldine ont toutes les deux bénéficié des services de la fondation Coup d'Pouce. Une fois l'accord du SESAF fourni, la fondation se charge de trouver les personnes, diplômées ou non, qui se rendront sur le terrain en tant que renfort.

Pauline nomme une collaboration avec le SEI, l'école Verdeil, le PEP (Partenaire Enfance & Pédagogie), le soutien pour les équipes éducative ainsi que le soutien pédagogique.

**6ème question :**

**Est-ce que le travail en réseau est davantage utilisé pour les situations concernant ces enfants ?**

| Tatiana | Pauline | Géraldine |
|---|---|---|
| Oui | Oui, mais cela dépend des besoins de l'enfant | Pas nécessairement, cela dépend des besoins de l'enfant |

**7ème question :**

**Quels sont les partenaires avec lesquels vous travaillez en réseau pour ces enfants ?**

| | |
|---|---|
| Parents | Assistants sociaux |
| SPJ | Pédiatres |
| Logopédistes | Physiothérapeutes |
| SEI | BSPE (besoins spécifiques de la petite enfance) |
| Thérapeutes de la famille | Référents de l'enfant |
| Direction de la structure | Psychiatres |
| Pédopsychiatres | Curateurs |
| SESAF | Appartenances (traducteurs) |
| Infirmières de l'enfance | Enseignants des écoles |

**8ème question :**

**Avez-vous déjà créé des réseaux pour un enfant à besoins spécifiques ? Ou participez-vous à des réseaux où l'on vous a invité ?**

Pauline et Géraldine sont généralement conviées aux réseaux. Géraldine exprime qu'il est difficile pour des structures d'accueil préscolaires de mettre en place des réseaux, car elles ont encore l'étiquette de gardiennage d'enfants. Elle est régulièrement conviée aux réseaux mais il faut aussi régulièrement leur rappeler qu'elle et son équipe font parties du réseau.

Tatiana explicite que les deux options sont possibles. Parfois ce sont d'autres professionnels qui mettent le réseau en place et parfois c'est elle et son équipe éducative car d'après elle, les degrés d'urgences des situations ne sont quelques fois pas les mêmes suivant les différents intervenants.

**9ème question :**

**Quels outils de communication assurant un suivi régulier de ces enfants utilisez-vous ou avez-vous utilisé ?**

| | |
|---|---|
| Cahier de communication du groupe | Colloques hebdomadaires |
| Dossiers enfant | E-mails imprimés et classés dans les dossiers enfant |
| Entretiens téléphoniques résumés et classés dans les dossiers enfant | Observations |
| Journal de bord propre à chaque enfant et sa famille | Échanges avec les parents |

**10ème question :**

**Actuellement favorisez-vous l'accueil des enfants dont les parents travaillent ? Ou est-ce que d'autres critères vous font faire des sélections ?**

Les trois directrices sont soumises au règlement du Réseau qui stipule que la priorité est faite aux parents qui travaillent. Si elles ont la possibilité d'accueillir des enfants dont les parents ne travaillent pas, elles le font tant qu'il y a de la place. Géraldine explicite que le règlement du Réseau mentionne que les familles où les deux parents ne travaillent pas, les structures peuvent octroyer un maximum de deux jours de fréquentation.

## 5.2 Analyse des entretiens semi-dirigés

Lors de ce sous-chapitre, j'analyserai les entretiens semi-dirigés des deux directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel, en me référant aux apports théoriques ainsi qu'en fonction de mes réflexions personnelles. Par la suite, j'analyserai également les entretiens semi-dirigés des trois directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Vaud, en comparaison de l'analyse faite pour les entretiens semi-dirigés des directrices du canton de Neuchâtel et en mettant en place mon avis personnel.

### 5.2.1 Analyse des entretiens semi-dirigés du canton de Neuchâtel

Selon les entretiens que j'ai eu avec les deux directrices du canton de Neuchâtel, les moyens possibles d'accueillir des enfants à besoins spécifiques, varient en fonction de leurs besoins et ceux de leur famille. D'autre part, l'une d'entre elle exprime sa difficulté à percevoir l'accueil de plusieurs enfants à besoins spécifiques dans un même groupe, en l'état actuel. Il semble donc qu'accueillir des enfants à besoins spécifiques au sein des structures préscolaires actuelles serait très compliqué pour les deux directrices. En effet, une réorganisation des structures serait nécessaire, notamment en bénéficiant d'un plus grand nombre de personnel éducatif. Selon Suzon Bosse-Platière, lorsque nous accueillons un enfant nous travaillons également avec sa famille. Si cette famille nécessite une prise en charge spécifique en lien avec ses difficultés, il faut que le personnel présent puisse lui offrir cette disponibilité et l'écoute nécessaire mise en place dans le concept de collaboration éducative actuel. Dans ce même concept il est important de souligner que chaque enfant a besoin de temps privilégié avec le professionnel présent. Cependant, si un enfant mobilise l'attention des professionnels de l'enfance, les autres enfants pourraient être laissés dans leurs besoins. Les directrices interrogées travaillent quotidiennement avec le concept de collaboration éducative et peuvent donc aisément se rendre compte

qu'accueillir des enfants à besoins spécifiques impliquerait des changements, notamment dans un besoin de personnel éducatif supplémentaire et que malheureusement sans ces modifications, elles ne seraient pas en mesure d'accueillir plus d'un enfant à besoins spécifiques. L'augmentation en personnel dans leur structure d'accueil permettrait également de répondre au besoin de sécurité affective et au développement d'un certain lien d'attachement qui pourrait faire défaut à ces enfants.

Soulignons aussi que selon la situation, il est possible que d'autres professionnels interviennent dans l'accompagnement de la famille ou de l'enfant et cela nécessitera un travail en réseau. C'est-à-dire qu'il faudra acquérir ou développer l'art du réseau. Notamment pour qu'il soit efficient, il est important que les différents acteurs sachent coopérer, puissent coopérer et veuillent coopérer. Il ne suffit donc pas de faire acte de présence mais bel et bien d'avoir la capacité ainsi que la volonté de coopérer.

Pour ce qui en est des actions à mettre en place au sein de l'équipe éducative pour inclure ces enfants les avis sont mitigés. L'une des directrices instaurerait des temps de supervision au sein de son équipe éducative, due aux situations complexes de ces enfants. L'autre directrice ne proposerait rien en amont, observerait l'enfant et l'accompagnerait comme un enfant à besoins non spécifiques. En me référant à la théorie je peux dire que, d'après Guy Le Boterf et John Cultiaux, l'une des raisons pour laquelle les professionnels sont amenés à travailler en réseau est la complexification des situations rencontrées sur le terrain. Il est important que l'équipe puisse faire appel à une tierce personne, afin de partager ses vécus, ses questionnements et qu'en partageant les compétences de chacun, la situation puisse être résolue correctement en ayant pris le recul nécessaire. Je soutiendrai alors la proposition de la première directrice, il semble que la théorie nous montre que la supervision soit un soutien important lorsque nous avons à faire à une situation particulière, ce qui risque d'être le cas dans l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques. L'une des directrices mentionne les observations à réaliser pour accompagner correctement ces enfants et je pense que ces dernières sont également primordiales pour qu'un travail en réseau puisse fonctionner, mais également pour démontrer l'importance de notre présence lors de ces réunions en tant qu'EDE. Encore une fois, cela permettra de respecter le concept de collaboration éducative puisque les retours fait à la famille continueraient d'être mis en place même s'ils nécessiteraient des ajustements.

Les directrices du canton de Neuchâtel identifient clairement quatre enjeux dans l'accompagnement de ces enfants. Elles mentionnent toutes les deux **l'enjeu financier**, qui actuellement ne permet pas d'embaucher davantage de personnel éducatif et la composition actuelle des équipes éducatives ne permet pas d'accueillir ces enfants. Les informations que j'ai recueillies en lien avec la nouvelle politique du SPEJ du canton de Neuchâtel, ne contenait pas l'aspect financier et les possibles soutiens dans ce domaine par l'État. Cependant, je me permets de faire un lien entre l'enjeu financier et le besoin de personnel supplémentaire. En ce sens, la théorie mentionne clairement que selon la pyramide des besoins développée par Abraham Maslow, chaque individu exprime un besoin de sécurité affective. Pour assurer ce besoin en structure préscolaire, il est nécessaire que l'enfant passe des moments individuels avec les adultes s'occupant de lui et cela ne sera pas envisageable sans une augmentation du personnel éducatif. Je me permettrai encore d'ajouter qu'il est plus probable que les enfants à besoins spécifiques manquent de lien affectif et même s'il est primordial que ce lien se crée avec la famille ou la famille d'accueil, les professionnels de l'enfance risquent d'être davantage sollicités.

L'une des directrices explicite **l'enjeu du métier de relation humaine** et met un point de vigilance à ce que les adultes créent un lien et parviennent à se mettre d'accord pour le bien-être et le bon développement de l'enfant. Au niveau de la théorie, je peux mettre en évidence que le principe de coéducation est primordial, afin d'allier les savoirs des parents à ceux des professionnels de l'enfance et d'obtenir une cohérence dans l'éducation de l'enfant. Les professionnels doivent cependant avoir conscience que les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant et c'est à eux d'être les conducteurs de cette éducation. Dans le cadre des enfants à besoins spécifiques le parent n'est peut-être pas en capacité d'être le premier éducateur de l'enfant, dès lors l'aspect du réseau est absolument primordial et il est nécessaire que les professionnels de l'enfance soient entendus dans ce dernier.

L'autre directrice parle de **l'enjeu de la reconnaissance du diplôme d'EDE** en nommant que cette formation permet aux étudiants de réaliser des stages dans le domaine du spécialisé et que de ce fait, les EDE ont les capacités de gérer des situations davantage complexes. Au niveau de la théorie à laquelle je me réfère, rien ne stipule quels corps de métiers sont capables ou non de s'occuper d'enfants à besoins spécifiques, non seulement car il est évident que chaque enfant est différent, mais également car il semble clair que certains aspects théoriques et pratiques sont nécessaires pour disposer d'outils face à ces situations spécifiques. Cependant, je peux affirmer, en ayant pour ma part suivi la formation d'EDE en emploi, n'avoir jamais côtoyé d'institutions spécialisées durant mes trois années de formation et je me questionne beaucoup sur mes capacités à répondre aux besoins de ces enfants.

Une des directrices nomme également **l'enjeu organisationnel** concernant le temps mis à disposition pour participer au travail en réseau, qui est d'ailleurs un aspect nouveau pour elle. Selon Guy Le Boterf, pour qu'un travail en réseau soit efficient, il est important que les différents partenaires puissent coopérer et pour cela, ces derniers doivent avoir du temps à leurs dispositions afin de faire le point des situations et de décider régulièrement des actions à mettre en place au sein de la structure. Ces quatre enjeux intrinsèquement liés et mis en avant par les directrices semblent être en lien avec les diverses théories que j'ai pu étudier.

En ce qui concerne les enjeux identifiables par rapport au restant du groupe d'enfants, les directrices du canton de Neuchâtel préconiseraient un système d'inclusion en verbalisant au restant du groupe les besoins spécifiques de l'enfant concerné. Les directrices vont donc dans le sens de la théorie d'inclusion, signifiant que c'est au milieu social de permettre à l'enfant éprouvant des besoins spécifiques de s'épanouir, au contraire de l'intégration où c'est à l'enfant de s'adapter à son milieu. Le travail en réseau vise notamment à répondre à l'enjeu d'inclusion, en sollicitant les savoirs de chaque professionnel, afin de permettre à tout individu de rester avec ses difficultés tout en étant reconnu comme personne à part entière. Pour ma part, je suis surprise que les directrices n'identifient pas d'autres enjeux par rapport aux enfants alors qu'elles peuvent les nommer pour leur organisation. En effet, il me parait essentiel de noter qu'il y a des exigences que l'accompagnement de ces enfants à besoins spécifiques impliquent. Notamment du temps pour prendre soin d'eux, ils ne seront très probablement pas comme leurs pairs dans leur sécurité affective ou encore dans l'expression de leurs besoins.

Les directrices ont nommé les partenaires suivants avec lesquels elles seraient amenées à travailler en réseau : des AS de l'OPE, l'AEMO, des juges, la Croix Rouge, des psychologues, des psychiatres, des pédiatres et des pédopsychiatres. Elles auraient toutes les deux besoin de communiquer avec ces partenaires avant l'arrivée d'un enfant à besoins spécifiques dans leur structure et tout au long de son suivi, afin

de favoriser la collaboration entre professionnels. Si je me réfère à la théorie en lien avec le travail en réseau, il n'y a pas de partenaires spécifiés avec lesquels les professionnels de l'enfance seraient amenés à collaborer, car cela varie en fonction des situations des enfants. Cela correspond à la théorie de la nécessité du travail en réseau.

Pour fonctionner avec ces partenaires, les directrices du canton de Neuchâtel auraient besoin de les rencontrer. D'une part pour obtenir les informations nécessaires concernant l'enfant à besoins spécifiques et sa famille, puis d'une autre part pour identifier les besoins de ces derniers. En rencontrant les partenaires, les directrices souhaitent obtenir une communication ainsi qu'une transparence et expriment le besoin de travailler en réseau. En me référant à la théorie je peux dire qu'un réseau de professionnels consiste à ce que plusieurs travailleurs sociaux se concertent pour rechercher des solutions et tenter d'agir en synergie. Selon Guy Le Boterf, un réseau professionnels est organisé autour d'une finalité professionnelle où les acteurs échangent des ressources entre eux, ce qui semble être exactement le besoin des directrices du canton de Neuchâtel.

Pour accueillir des enfants à besoins spécifiques, l'une des directrices aurait besoin de disposer des informations en lien avec la situation de l'enfant et de sa famille pour ensuite les transmettre à son équipe éducative, afin d'avoir l'avis des professionnels qui la compose. Par la suite, la directrice exprime le besoin de rencontrer la famille, afin de créer un premier lien de confiance avec cette dernière en explicitant les actions éducatives imaginées par les professionnels de l'enfance, pour leur enfant et eux-mêmes. L'autre directrice exprime de son côté un besoin de renfort éducatif pour soutenir son équipe, ainsi que du temps supplémentaire sur le terrain pour participer à des réseaux et pour mettre en place des entretiens réguliers avec les parents, car le lien avec la famille peut être différent. Je pense que les besoins de cette directrice démontrent clairement qu'actuellement les conditions de travail des structures préscolaires ne permettent pas d'accueillir d'enfants à besoins spécifiques.

Concernant les outils de communication pouvant assurer le suivi régulier de ces enfants, les directrices du canton de Neuchâtel mettraient en place un système d'observation, afin de garder une trace écrite à transmettre aux parents ainsi qu'aux divers professionnels lors des travaux en réseau. Les directrices semblent en accord avec la théorie mentionnant l'importance des documents d'observations réalisés par les professionnels pour ensuite s'y référer lors d'un travail en réseau, afin de visualiser des faits concrets et de trouver des solutions.

Actuellement, les directrices du canton de Neuchâtel favorisent l'accueil des enfants dont les parents travaillent, car elles sont soumises à la directive numéro 13. En effet, en 2016 la directive numéro 13 est parue dans le canton de Neuchâtel, stipulant les ordres de priorités d'admissions des enfants dans les structures d'accueil extrafamilial pré et parascolaires. La première priorité concerne bel et bien les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle. La seconde est en lien avec les enfants dont la fratrie fréquente déjà la structure et la troisième avec les enfants où l'accueil a été demandé par écrit par un professionnel du domaine social, éducatif ou médical. Cependant, les directrices se questionnent toutes les deux concernant cette loi et il en est de même pour ma part, car il est probable qu'elles soient amenées à accueillir des enfants à besoins spécifiques dont les parents n'exercent pas d'activités professionnelles et si une liste d'attente est actuelle, ces enfants ne pourraient bénéficier d'un accueil immédiat, au vue des ordres de priorités. Il serait donc nécessaire que des modifications de priorités soient réalisées au sein de la directive numéro 13 du canton de Neuchâtel.

### 5.2.2 Analyse des entretiens semi-dirigés du canton de Vaud

Les trois directrices du canton de Vaud accueillent actuellement des enfants à besoins spécifiques dans leur structure d'accueil préscolaire.

Deux d'entre elles explicitent que la ville dans laquelle se trouve leur structure, est en demande d'accompagnement social et qu'elles sont amenées à collaborer avec des familles en lien avec différents organismes tels que le SPJ, le SEI ou le CSR (centre social régional) et ce chaque année. Au niveau de ma théorie en lien avec ce sujet, je peux dire qu'au travers de la loi vaudoise sur la protection des mineurs, adoptée en 2004, l'État favorise également la décentralisation et l'action éducative et sociale en milieu ouvert. Ce qui implique donc indirectement un transfert de situation du résidentiel pur aux actions en milieu ouvert et donc une potentielle charge dans les structures extrafamilial.

En lien avec ce qui précède, les directrices du canton de Vaud accueillent ou ont accueillis des enfants éprouvant des besoins spécifiques tels qu'une absence du cadre éducatif, une absence de rythme de vie et de repères au sein de la famille, un manque de stimulation, des difficultés au niveau du lien d'attachement parents-enfant, des compétences parentales minimes, de la négligence, de la maltraitance, des troubles du comportement, des troubles du spectre autistique ainsi que des retards moteurs. L'une d'entre elles a également explicité sa difficulté à accueillir des enfants placés pour des difficultés sociales, car le pédiatre ne pose pas un diagnostic précis du fait que cela est en lien avec le contexte familial et l'éducation de l'enfant. Il est donc difficile d'adapter les actions éducatives en fonction des besoins réels de l'enfant. La théorie ne mentionne pas clairement quels enfants à besoins spécifiques peuvent être accueillis ou non en structures préscolaires, car cela dépend évidemment de chaque situation. Cependant, je pense que les professionnels de l'enfance doivent avoir les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de ces enfants, afin de les accueillir aux mieux et favoriser leur bon développement. Je pense que la formation d'EDE ne permet actuellement pas d'acquérir l'ensemble des compétences requises pour accompagner plusieurs enfants à besoins spécifiques, ainsi que leur famille.

Concernant les moyens possibles d'accueillir des enfants à besoins spécifiques, l'une des directrices du canton de Vaud explicite que l'accueil de ces enfants se fait de la même façon que les autres enfants. Au contraire, les deux autres directrices expriment le besoin d'avoir recourt à du personnel éducatif formé en renfort à l'équipe éducative, pour l'accompagnement de ces enfants ainsi que le restant du groupe. Puis des moyens financiers afin de rémunérer ces renforts. Ceci correspond aux dires des directrices neuchâteloises qui souhaiteraient également bénéficier d'un plus grand nombre de personnel éducatif au sein de leur structure, afin de soutenir les équipes éducatives. Cela correspond également à l'enjeu financier que ces dernières ont mentionné lorsque je les ai questionnées sur les enjeux dans l'accompagnement de ces enfants. D'autre part, l'une des directrices vaudoises pense que cela dépend des difficultés de l'enfant ainsi que du nombre d'enfants accueillis avec difficultés. Si l'enfant éprouve des difficultés importantes, elle fait appel à un renfort éducatif soutenant l'équipe éducative, qui est payé par le canton. Les directrices neuchâteloises explicitent de manière identique, que les possibilités d'accueillir ces enfants sont variables en fonction de leurs besoins et ceux de leur famille. Il serait également difficile pour l'une d'entre elle d'accueillir plusieurs enfants à besoins spécifiques dans un même groupe, de même que la directrice vaudoise, car si les difficultés sont importantes chaque enfant aurait besoin d'un adulte pour lui seul. La

directrice vaudoise nomme également un service indispensable pour l'accueil de ces enfants, à savoir le soutien pédagogique aux équipes, consistant à ce qu'un enseignant spécialisé se rende sur le terrain pour observer et retransmettre à l'équipe éducative les difficultés qu'il a pu percevoir.

Il est également nécessaire pour cette directrice vaudoise, que ses équipes puissent travailler en réseau et participer à des formations continues, afin d'accompagner correctement ces enfants et ceci est possible grâce aux temps hors enfants prévu dans sa structure. Les directrices neuchâteloises, ne bénéficiant pas de temps hors enfants au sein de leur structure, se questionnent sur le temps qui sera mis à disposition de leurs équipes pour participer à des travaux en réseau et expriment le besoin de ce temps supplémentaire. Ceci figure notamment dans les enjeux que ces dernières ont identifiés dans l'accompagnement de ces enfants. D'autre part, l'une des directrices vaudoises met en évidence les modifications à réaliser dans les cursus de formation des EDE et des ASE, car les acquisitions de ces professions ne sont pas réellement en adéquation avec les suivis que ces enfants devraient bénéficier. De ce fait, elle souhaiterait également engager des éducateurs sociaux ou spécialisés mais les finances ne le permettent pas. Ceci ne correspond pas avec les dires d'une directrice du canton de Neuchâtel concernant la formation des EDE, lorsque je l'ai questionnée sur les enjeux dans l'accompagnement de ces enfants. En effet, cette dernière nomme que la formation d'EDE permet aux étudiants de réaliser des stages dans des institutions spécialisées et qu'ils ont pu développer des capacités pour gérer des situations davantage complexes. Comme mentionné dans l'analyse des entretiens du canton de Neuchâtel, je peux affirmer que les étudiants suivant la formation en emploi n'ont pas l'occasion de se rendre en institution spécialisée. De ce fait, tout comme la directrice vaudoise, je me questionne également sur la capacité des professionnels de l'enfance n'ayant pas eu d'expérience dans des institutions spécialisées, à répondre aux besoins de ces enfants.

Les directrices vaudoises ont identifié trois enjeux dans l'accompagnement de ces enfants. Deux d'entre elles mentionnent **l'enjeu d'un plus grand nombre de travaux en réseau**, à savoir une plus grande collaboration avec la famille ainsi qu'avec l'ensemble des mandataires autour de la famille. Une directrice explicite **l'enjeu d'accompagnement de ces enfants**, qui aura un impact sur ces derniers, sur l'ensemble du groupe d'enfants ainsi que sur l'équipe éducative. Puis l'une d'entre elles mentionne **l'enjeu de prévention** que les professionnels de l'enfance ont, notamment lorsqu'ils font part de leurs observations au SPJ et qu'une décision est prise pour le bien de l'enfant. Les directrices du canton de Neuchâtel ont elles identifié quatre enjeux en lien avec l'accompagnement de ces enfants : l'enjeu financier, l'enjeu du métier de relation humaine, l'enjeu de la reconnaissance du diplôme d'EDE et l'enjeu organisationnel. Il est donc possible d'observer que les directrices du canton de Neuchâtel n'identifient pas les mêmes enjeux d'accompagnement que les directrices du canton de Vaud. Cependant, comme explicité dans les paragraphes précédents, les enjeux identifiés par les directrices neuchâteloises se retrouvent énormément dans les dires des directrices vaudoises que j'ai pu récolter lors d'autres questions. Une directrice vaudoise identifie un enjeu au niveau de l'accompagnement de ces enfants, qui pourrait être négatif pour le restant du groupe s'il n'est pas réalisé en fonction des besoins de l'enfant. Les directrices neuchâteloises préconiseraient elles un système d'inclusion, en verbalisant les besoins spécifiques de l'enfant aux restant du groupe. Je soulignerais également cet enjeu d'inclusion, qui je pense, favoriserait une diminution du risque d'exclusion de l'enfant à besoins spécifiques, ayant des besoins différents que le restant du groupe. En structure préscolaire, l'égocentrisme est encore énormément présent et les enfants

de cet âge-là n'ont pas les capacités pour se mettre à la place de quelqu'un d'autre et de comprendre ce qu'un pair peut ressentir dans certaines situations.

Je pense que les enfants sont capables de comprendre les explications des professionnels de l'enfance concernant les besoins spécifiques que peut avoir l'enfant concerné. Toutefois, selon le *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, durant la deuxième année de leur vie, les enfants manifestent des comportements prosociaux et agressifs avec leurs pairs, et certains jeunes enfants sont clairement plus agressifs que d'autres[81]. De ce fait, je pense donc qu'il est possible que des exclusions se produisent au sein des groupes d'enfants âgés de deux à quatre ans, si l'accompagnement des professionnels n'est pas adéquat.

Pour accueillir des enfants à besoins spécifiques dans leur structure, les directrices vaudoises ont toutes les trois reçu des moyens supplémentaires. Elles mentionnent le SESAF, qui permet d'obtenir des aides financières de façon à pouvoir engager des personnes en plus pour aider l'équipe éducative à accueillir ces enfants. Dans cette situation, la structure est chargée de trouver elle-même les personnes. Elles nomment également avoir pu bénéficier des services de la fondation Coup d'Pouce qui, une fois l'accord du SESAF fourni, se charge de trouver des personnes diplômées ou non, pouvant se rendre sur le terrain en tant que renfort. De plus, diverses collaborations ont pu être faites avec le SEI, l'école Verdeil, le PEP, le soutien pour les équipes éducative ainsi que le soutien pédagogique. Ces diverses réponses démontrent que les directrices vaudoises bénéficient de personnel en plus au sein de leurs équipes pour l'accueil de ces enfants, que ce soit pour accompagner les enfants à besoins spécifiques, le restant du groupe ou l'équipe elle-même. Lorsque j'ai questionné les directrices neuchâteloises concernant les besoins qu'elles auraient pour pouvoir accueillir ces enfants, l'une d'entre elle a exprimé le besoin de renfort éducatif pour soutenir son équipe éducative. Je pense qu'il serait actuellement difficile d'accueillir des enfants à besoins spécifiques avec la configuration actuelle des équipes éducatives.

En effet, si je me réfère à l'Art.17 du règlement général sur l'accueil des enfants du canton de Neuchâtel[82], concernant le personnel d'encadrement des enfants dans les structures préscolaires, il est stipulé qu'il faut un adulte pour cinq enfants accueillis de moins de 24 mois et un adulte pour huit enfants accueillis de 24 mois à l'entrée au premier cycle scolaire. Cela signifierait donc que deux professionnels pourraient accueillir seize enfants, incluant des enfants à besoins spécifiques et c'est à ce niveau-là qu'il me paraitrait difficile de pouvoir répondre aux besoins de ces enfants en étant si peu de personnel pour encadrer l'ensemble du groupe.

Pour ce qui en est du travail en réseau étant davantage utilisé pour les situations concernant les enfants à besoins spécifiques, les directrices vaudoises n'expriment pas directement le même point de vue. Cependant, indirectement, les réponses de ces dernières vont dans la direction d'une réponse positive, mais cela dépend des besoins de l'enfant. Lorsque j'ai demandé aux directrices neuchâteloises ce dont elles avaient besoin pour accueillir ces enfants, l'une d'entre elle a exprimé le besoin d'obtenir du temps supplémentaire pour réaliser des colloques en équipe, participer à des réseaux et mettre en place des entretiens réguliers avec les parents de l'enfant

[81] Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants. (2005). *Relations précoces entre pairs et impacts sur le développement des enfants.* http://www.enfant-encyclopedie.com/sites/default/files/textes-experts/fr/101/relations-precoces-entre-pairs-et-impacts-sur-le-developpement-des-enfants.pdf

[82] Rsn.ne.ch (2011). *Règlement général sur l'accueil des enfants.* http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/40010.htm

concerné, car elle imagine que le lien avec la famille peut être différent que celui crée habituellement.

Ce besoin correspond aux dires des directrices vaudoises concernant le travail en réseau davantage important au vue des besoins des enfants et de leur famille. Je peux également affirmer qu'en trois ans de formation je n'ai pas eu l'occasion de participer à un travail en réseau et, à mon sens, ce dernier n'est actuellement que très peu utilisé en structures préscolaires.

Les directrices du canton de Vaud ont nommé les partenaires suivants avec lesquels elles sont amenées à travailler en réseau pour ces enfants : les **parents**, des **AS** (assistants sociaux), le **SPJ**, des **pédiatres**, des **logopédistes**, des **physiothérapeutes**, le **SEI**, le **BSPE** (besoins spécifiques de la petite enfance), des **thérapeutes de la famille**, les **référents** de l'enfant, les **Directions** de structures, des **psychiatres**, des **pédopsychiatres**, des **curateurs**, le **SESAF**, des **traducteurs**, des **infirmières** de l'enfance et des **enseignants** des écoles. Les directrices vaudoises ont donc identifié 18 partenaires avec lesquels elles collaborent, au contraire des directrices neuchâteloises qui identifient huit partenaires avec lesquels elles seront amenées à collaborer. Les partenaires nommés par les directrices vaudoises et neuchâteloises sont les **AS**, les **psychiatres**, les **pédopsychiatres** et les **pédiatres**. Il est évident que certaines appellations sont utilisées uniquement dans le canton de Vaud et de même pour le canton de Neuchâtel. Cependant, à travers ces réponses, je pense qu'il est apparent que le travail en réseau représente une charge de travail importante dans le suivi de ces enfants et que les professionnels de l'enfance doivent en avoir conscience.

Concernant la création ou la participation aux réseaux, deux directrices vaudoises se font généralement convier aux réseaux et n'en créent pas elles-mêmes. L'une d'entre elles mentionne qu'elle doit régulièrement rappeler aux différents partenaires qu'elle et son équipe font également parties du réseau et qu'elles doivent y être invitées. L'autre des directrices explicite que parfois elle crée un réseau avec son équipe éducative et parfois ce sont d'autres professionnels qui le mettent en place. Les deux options sont donc envisageables. Les directrices neuchâteloises ne mentionnent à aucun moment la possibilité ou non de créer un réseau avec les différents professionnels gravitant autour de l'enfant et de sa famille. Cependant ces dernières ont besoin d'obtenir une communication ainsi qu'une transparence au sein des réseaux, afin d'identifier les besoins de l'enfant et de sa famille et de les accompagner au mieux au sein de la structure d'accueil. Je pense qu'il n'est pas impossible pour une structure préscolaire de créer un réseau pour un enfant à besoins spécifiques, néanmoins, une formation davantage approfondie sur la thématique du travail en réseau serait, à mon sens, nécessaire pour les EDE en complément aux cours dispensés lors de notre formation.

En ce qui concerne les outils de communication assurant un suivi régulier de ces enfants, les directrices du canton de Vaud utilisent les **cahiers de communication** du groupe, des **colloques hebdomadaires**, des **dossiers enfant**, des **e-mails** imprimés et classés dans les dossiers enfant, des **entretiens téléphoniques** résumés et classés dans les dossiers enfants, des **observations**, des **journaux de bord** propre à chaque enfant et sa famille, ainsi que des **échanges avec les parents**. Les directrices vaudoises nomment donc huit outils de communication utilisés pour assurer le suivi de ces enfants, au contraire des directrices neuchâteloises qui mettraient en place uniquement un système d'observation, afin de garder une trace écrite à retransmettre aux parents ainsi que lors des réseaux.

Même si ces dernières n'identifient pas un nombre d'outils identique à celui des directrices vaudoises, je peux dire que le but de chacune des directrices est de garder des traces écrites du plus grand nombre d'informations possibles, afin de s'y référer lors des discussions avec les parents, d'entretiens ou encore de travaux en réseau.

Actuellement, les directrices du canton de Vaud favorisent l'accueil des enfants dont les parents travaillent, tout comme les directrices neuchâteloises. En effet, les directrices vaudoises sont soumises au règlement du Réseau stipulant que la priorité est faite aux parents exerçant une activité professionnelle. Elles mentionnent également que si elles ont la possibilité d'accueillir des enfants dont les parents ne travaillent pas, elles le font tant qu'il y a de la place au sein de la structure. L'une d'entre elles explicite également que le règlement du Réseau mentionne que pour les familles où les deux parents ne travaillent pas, les structures sont autorisées à leur octroyer un maximum de deux jours de fréquentation. Les directrices du canton de Neuchâtel se demandent comment vont-elles pouvoir accueillir des enfants à besoins spécifiques, dont les parents ne travaillent pas, si les ordres de priorités d'admissions sont fixés en fonction des activités professionnelles des parents.

## 5.3 Synthèse générale des entretiens semi-dirigés

En me référant aux réponses des cinq directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel et Vaud, aux apports théoriques ainsi qu'à mes réflexions personnelles, les principaux résultats mis en évidence par ma recherche pratique sont les suivants :

### Bénéficier d'un plus grand nombre de personnel éducatif

Pour accueillir des enfants à besoins spécifiques au sein de leur structure préscolaire, les directrices ont besoin de pouvoir engager du personnel éducatif en renfort à leurs équipes éducative, ainsi que d'aides financières pour rémunérer ces renforts. L'enjeu financier a notamment été identifié dans le canton de Neuchâtel, car il ne permet actuellement pas d'embaucher davantage de personnel éducatif formé. Il est également primordial d'identifier la complexité des besoins des enfants, afin de déterminer le nombre de renfort à engager. Actuellement, il serait inimaginable d'accueillir plusieurs enfants à besoins spécifiques au sein d'un même groupe, au vue des compositions actuelles des équipes éducatives des structures neuchâteloises. L'accompagnement que les professionnels de l'enfance proposent à ces enfants doit être réalisé en fonction de leurs besoins, car cela permettra d'éviter les effets négatif, tels que des exclusions ou des insécurités affectives, qu'un suivi non-adapté pourrait apporter auprès de ces enfants et du restant du groupe. D'autre part, les parents étant les premiers éducateurs de leur enfant, il est primordial que leurs besoins soient également pris en compte, afin de créer un lien de confiance et un partenariat entre les professionnels, l'enfant et les parents. De ce fait, il est davantage important que le nombre de professionnels soit suffisant, car une plus grande collaboration avec les familles sera nécessaire pour l'accompagnement de ces enfants.

### Travailler en réseau

Afin d'accompagner ces enfants et répondre à leurs besoins, il est nécessaire que les professionnels de l'enfance puissent travailler en réseau, au vue des situations complexes rencontrées sur le terrain. En effet, le travail en réseau est utilisé de façon à ce que plusieurs professionnels se concertent pour rechercher des solutions et tenter d'agir en synergie. Les professionnels de l'enfance ont donc besoin d'aller à la rencontre des multiples partenaires travaillant également avec ces enfants ainsi que

leur famille. Le nombre de partenaires étant important, il est d'autant plus capital que les rencontres se déroulent régulièrement et avec la présence de chaque mandataire. Lors de ces rencontres il sera alors possible de partager les observations des différents membres et de définir une certaine cohérence en lien avec les actions éducatives mises en place auprès de l'enfant et de sa famille. Le travail en réseau étant davantage important au vue des besoins spécifiques des enfants et de leur famille, il représente une charge de travail importante, afin de permettre aux professionnels de l'enfance de proposer un accompagnement adapté à l'enfant et ses parents. Il est donc primordial pour les professionnels, de tirer à la même corde que les multiples partenaires, afin de résoudre les problématiques de ces familles.

### Bénéficier de temps de travail supplémentaire hors présence enfants

De façon à assurer un suivi adapté et régulier des enfants à besoins spécifiques, les professionnels de l'enfance ont besoin de bénéficier de temps de travail supplémentaire en dehors de la présence des enfants. Cela signifie qu'un temps défini leur est accordé, afin de réaliser diverses tâches sans être présent sur le terrain auprès des enfants. Les professionnels de l'enfance ont besoin de ce temps pour réaliser des observations des enfants à besoins spécifiques, qui seront ensuite présentées aux différents partenaires lors des réseaux et qui serviront de références pour expliciter les actions éducatives imaginées. Ces observations sont primordiales, car elles permettent de garder une trace écrite de l'évolution des enfant et c'est l'un des moyens utilisé pour assurer un suivi régulier. Ce temps est également nécessaire pour que les professionnels réalisent des entretiens réguliers avec les parents de ces enfants, qui sont actuellement occasionnels, car il est possible que le lien avec la famille soit différent que celui crée habituellement. La participation aux réseaux demande aussi de bénéficier de temps, afin de pouvoir faire le point sur la situation et décider régulièrement des actions à mettre en place au sein de la structure préscolaire. Pour terminer, les professionnels ont besoin de ce temps pour participer à des formations continues. En effet, pour accompagner des enfants à besoins spécifiques les EDE et les ASE doivent pouvoir se former davantage, en complément aux cours dispensés lors de leur formation, notamment dans le travail en réseau ainsi que dans l'accompagnement d'enfants à besoins particuliers et de leur famille.

### Modifications dans le cursus de formation des EDE

Des modifications sont à réaliser dans le cursus de formation des EDE, car cette dernière ne permet actuellement pas d'acquérir l'ensemble des compétences requises pour accompagner plusieurs enfants à besoins spécifiques, ainsi que leur famille. En effet, la formation en parcoure stage permet aux étudiants de se rendre quelques mois dans une institution spécialisée, mais cela n'est pas suffisant pour développer les capacités nécessaires pour répondre aux besoins de ces enfants. De plus, les étudiants suivant la formation en emploi n'ont à aucun moment la possibilité de se rendre en institution spécialisée. Il serait donc bénéfique de compléter le cursus de formation en tenant compte des compétences requises pour accompagner un enfant à besoins spécifiques, sa famille ainsi que la collaboration à entretenir avec les différents partenaires d'un réseau.

## 6. Conclusion

Lors de cet ultime chapitre, je terminerai par l'évaluation de mon travail de recherche. Je procèderai à un bref rappel de mes objectifs ainsi que mes questions principales et secondaires, puis les évaluerai en synthétisant les réponses récoltées lors de la

rédaction de ce dossier. Par la suite, grâce à ces réponses, j'affirmerai ou infirmerai mon hypothèse. La méthodologie et les buts de ce travail de diplôme seront également évalués, puis les limites du sujet et de nouvelles perspectives de la recherche seront exposés. Pour conclure, j'apporterai une réflexion sur mon identité professionnelle en lien avec le sujet de recherche.

## 6.1 Rappel des objectifs et des questions de recherche et leurs évaluations

Au commencement de ma recherche je me suis fixée des objectifs de recherche que j'ai utilisé comme fil rouge tout au long de ma rédaction. Il est désormais temps d'évaluer leurs atteintes ou non.

Objectif général

**Questionner, à travers ce travail de diplôme, l'impact de la nouvelle loi neuchâteloise sur l'enfance et la jeunesse sur l'accompagnement des EDE en structure d'accueil préscolaire, notamment à travers le travail en réseau.**

→ **Atteint,** je pense effectivement avoir identifié les différents impacts de la nouvelle politique du SPEJ, en lien avec l'accompagnement des EDE, notamment la nécessité pour les structures d'accueillir davantage d'enfants à besoins spécifique puisque le projet de loi implique un transfert du résidentiel à l'ambulatoire. Il y aura donc potentiellement plus d'enfants à besoins spécifiques qui resteront dans leur famille et qui auront besoin de structure extrafamilial. Cela impliquera également que les EDE travaillent avec les intervenants sociaux qui entourent la famille et/ou l'enfant. Il est donc important que ces derniers soient en mesure de travailler en réseau.

Objectifs spécifiques

**Définir, durant mes recherches pratiques, ce qu'est le concept de collaboration éducative actuellement mis en place dans les structures d'accueil préscolaires.**

→ **Atteint,** j'ai défini et apporté un éclairage théorique au sujet du concept de collaboration éducative que les professionnels de l'enfance mettent en place actuellement au sein des structures préscolaires, afin de favoriser un partenariat avec les familles. D'autre part, je suis consciente que chaque famille est différente, que leurs besoins et attentes peuvent varier et que la collaboration éducative entretenue est différente en fonction de chaque personne qui y participe. Cependant, le triangle de la relation éducative reste identique.

**Identifier les avantages du concept de collaboration éducative actuel favorisant les liens de confiance entre « parents, enfant et professionnels de l'enfance », ainsi que le développement de l'enfant au sein de la structure d'accueil préscolaire, en réalisant des recherches théoriques.**

→ **Atteint,** grâce aux apports théoriques, j'ai identifié et présenté lors de ce dossier les différents aspects favorisant une relation de qualité entre les parents et les professionnels de l'enfance. De plus, j'ai explicité l'importance de la présence de ces différents aspects, au sein du triangle de la relation éducative, car le bon développement de l'enfant découlera inévitablement de la relation vécue entre ses parents et les professionnels de l'enfance s'occupant de lui. Je précise une fois de plus que chaque enfant est différent et unique et de ce fait leur développement également.

**Identifier les changements apportés par la nouvelle politique neuchâteloise, par un apport théorique.**

→ **Atteint,** au travers de recherches théoriques faites sur internet, j'ai identifié les buts ainsi que les divers changements apportés par la nouvelle politique du SPEJ, en comparaison à l'ancienne politique mise en place auparavant.

**Effectuer un travail de recherche concernant la politique socio-éducative appliquée dans le canton de Vaud.**

→ **Atteint,** grâce aux recherches théoriques que j'ai réalisées sur internet, j'ai pu identifier et expliciter les buts de la politique socio-éducative pour les mineurs du canton de Vaud. De ce fait, j'ai également pu distinguer les similitudes entre cette dernière et la politique neuchâteloise.

**Questionner, par une recherche pratique, deux directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel et trois du canton de Vaud afin d'identifier les partenaires avec lesquels elles imaginent, ou ont déjà collaboré.**

→ **Atteint,** avec la réalisation de questionnaires j'ai pu identifier les différents partenaires avec lesquels les professionnels de l'enfance sont amenés à travailler en réseau, lorsqu'ils accueillent des enfants à besoins spécifiques au sein d'une structure préscolaire. De plus, il m'a été possible de mettre en évidence le nombre important de partenaires avec lesquels les structures préscolaires vaudoises collaborent pour l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

**Identifier de quelle manière le travail en réseau peut favoriser l'inclusion et la cohésion de plusieurs partenaires, en procédant à des recherches théoriques.**

→ **Atteint,** je pense avoir identifié, au sein des parties théoriques et pratiques de ce document, l'importance du travail en réseau lorsque plusieurs partenaires œuvrent à la même tâche, afin de partager leurs expériences et de définir une certaine cohérence en lien avec les actions éducatives mises en place auprès de l'enfant et de sa famille. D'autres part les raisons du travail en réseau ont également été nommées dans la partie théorique de ce document.

**Questionner, par une recherche pratique, cinq directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel et Vaud, afin d'identifier les outils de communication utilisés au sein de leur structure, assurant les suivis des enfants à besoins spécifiques.**

→ **Atteint,** avec la réalisation de questionnaires, j'ai pu identifier les outils de communication indispensables au suivi des enfants à besoins spécifiques, ainsi qu'à la transmission d'informations les concernant. Il m'a également été possible de percevoir le nombre important d'outils de communication utilisés par les professionnels de l'enfance du canton de Vaud, en comparaison à un nombre davantage réduit dans le canton de Neuchâtel.

**Identifier de quelle manière le travail en réseau peut favoriser l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques ainsi que de leur famille, au sein d'une structure préscolaire, en se référant à diverses théories.**

→ **Atteint,** grâce aux recherches théoriques et aux compléments apportés par les recherches pratiques, j'ai mis en évidence l'importance fondamental de la

participation des EDE lors des travaux en réseau, de façon à ce que le suivi de ces enfants soit adapté en fonction de leurs besoins et ceux de leur famille.

**Questionner cinq directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel et Vaud, afin d'obtenir leurs avis en lien avec les enjeux de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques dans leur structure, en réalisant une recherche pratique.**

→ **Atteint,** avec la réalisation de questionnaires, j'ai identifié les enjeux de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques dans une structure préscolaire, par rapport à ces derniers, au restant du groupe ainsi qu'à l'équipe éducative. Les enjeux principaux ont également été cités lors de la synthèse générale des entretiens semi-dirigés.

Concernant mes questions de recherche principales et secondaires, voici leurs évaluations :

### 1) En quoi consiste le concept de collaboration éducative actuel ?

Grâce aux apports théoriques, je peux dire que le concept de collaboration éducative utilisé actuellement en structure d'accueil préscolaire, consiste à ce qu'un partenariat entre les parents et les professionnels de l'enfance, basé sur la confiance, soit instauré de façon à obtenir un triangle de relation éducative, et de ce fait une coéducation.

**Comment le concept de collaboration éducative actuel favorise-t-il les liens de confiance avec la famille et l'enfant ?**

Le concept de collaboration éducative actuel favorise les liens de confiance avec les parents et l'enfant, car il permet à chacune des parties d'avoir une importance identique aux yeux des autres, tout en différenciant clairement les rôles de chacun. Grâce au triangle de la relation éducative, un équilibre doit être trouvé entre les parents et les professionnels, afin d'accompagner au mieux l'enfant dans son développement. Sans l'une des trois parties, à savoir l'enfant, les parents et les professionnels, la qualité d'accueil de l'enfant dans le milieu où il se trouve serait altérée.

**Quel est le lien entre la qualité du concept de collaboration éducative actuel et le bon développement de l'enfant au quotidien ?**

Le concept de collaboration éducative actuel permet à l'enfant de se sentir en sécurité au sein de la structure préscolaire, car une relation de confiance et de partenariat a été instaurée entre ses parents et les professionnels de l'enfance qu'il côtoie à la structure. Lorsque les parents se sentent en confiance dans la structure et qu'ils n'éprouvent pas de rivalité avec les professionnels, l'enfant se sent également en sécurité dans le lieu où il se trouve et auprès des différents adultes présents. Cette sécurité physique et affective permet alors à l'enfant de découvrir pleinement et sereinement l'environnement dans lequel il évolue et de se développer à son rythme.

### 2) En quoi consiste la nouvelle politique du SPEJ du canton de Neuchâtel ?

En réalisant des recherches théoriques sur internet, j'ai identifié que la nouvelle politique du SPEJ, présentée en 2018, vise à favoriser le maintien des enfants dans leur famille préférablement que de les placer en institutions spécialisées.

L'accompagnement ambulatoire à domicile ou en structure d'accueil extrafamilial sera de cette façon renforcé, de même que les placements en familles d'accueil.

### Comparativement, quelle politique socio-éducative applique le Service de la protection de la jeunesse du canton de Vaud ?

Également grâce aux recherches théoriques, je peux dire que depuis 2006, le SPJ du canton de Vaud applique une politique socio-éducative transdisciplinaire, réunissant diverses professions sur le terrain. Le but de cette politique est d'assurer la protection et l'assistance des familles tout en ayant l'intérêt de l'enfant comme considération principale.

## 3) Quels sont les nouveaux partenaires avec lesquels les crèches seront amenées à collaborer ?

D'après les données que j'ai pu récolter lors de mes recherches pratiques, les structures préscolaires neuchâteloises peuvent être amenées à collaborer avec un certain nombre de professionnels, en fonction des situations, également mandatés dans l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques ainsi que leur famille. Les partenaires sont les suivants : des **AS**, le **SPAJ** (service de protection de l'adulte et de la jeunesse), l'**OPE** (office de protection de l'enfant)**,** des **pédiatres**, des **juges**, l'**AEMO**, la **Croix Rouge**, le **SEI**, des **logopédistes**, des **physiothérapeutes**, des **thérapeutes**, des **psychiatres**, des **pédopsychiatres**, des **psychologues**, des **curateurs**, des **traducteurs**, des **infirmières** de l'enfance, des **référents**, des **Directions** et des **enseignants** des écoles.

### Comment inclure les nouveaux partenaires au sein de la structure d'accueil préscolaire ?

Grâce aux recherches pratiques et théoriques, je peux dire que pour inclure les partenaires mentionnés ci-dessus au sein d'une structure préscolaire, il est indispensable de réaliser des travaux en réseau. Ces derniers peuvent être mis en place par la structure préscolaire ou par les autres membres gravitant autour de la famille. Ces travaux vont permettre de collaborer directement avec les différents partenaires, d'obtenir une communication, une transparence, un partage d'informations ainsi qu'une cohérence au sein des discussions, de façon à identifier les besoins de l'enfant et de sa famille et de proposer des actions éducatives cohérentes de la part de chacun des partenaires.

### Quels seront les outils de communication afin de permettre un suivi régulier de l'enfant ?

Afin de permettre un suivi régulier de l'enfant, il est primordial d'utiliser la forme écrite, de façon à garder une trace des faits réels. Les **observations** réalisées par les professionnels de l'enfance sont l'un des outils essentiels permettant d'analyser l'évolution des situations et d'en faire part aux différents membres lors des travaux en réseau. De plus, d'autres outils favorisent également le suivi des enfants, à savoir les **colloques** réguliers d'équipe, les **cahiers de communication** du groupe, les **dossiers propres à chaque enfant**, les **e-mails** imprimés et classés dans le dossier de l'enfant, les **entretiens téléphoniques** résumés et classés dans le dossier de l'enfant, ainsi que les **échanges réguliers avec les parents lors d'entretien**.

**4) Comment maintenir la qualité de l'accueil professionnel d'un enfant ayant des besoins spécifiques liés aux grandes difficultés sociales qui l'entourent ?**

Les apports théoriques et pratiques démontrent que pour maintenir la qualité de l'accueil d'un enfant ayant des besoins spécifiques, les structures préscolaires ont besoin de bénéficier d'un plus grand nombre de personnel éducatif, travailler en réseau, bénéficier de temps de travail supplémentaire hors présence enfants et que des modifications soient réalisées dans le cursus de formation des EDE.

**Quels seront les enjeux dans l'accompagnement de ces enfants, par rapport à eux et par rapport au groupe ?**

Les enjeux identifiés dans l'accompagnent de ces enfants ainsi que du restant du groupe sont les suivants : l'enjeu d'un plus **grand nombre de travaux en réseau**, l'enjeu **financier**, l'enjeu de proposer un **accompagnement adapté aux besoins des enfants**, l'enjeu **organisationnel**, l'enjeu du **métier de relation humaine**, l'enjeu de la **communication**, l'enjeu d'**inclusion**, l'enjeu de la **reconnaissance du diplôme d'EDE** et l'enjeu de **prévention**.

## 6.2 Vérification de l'hypothèse

L'hypothèse émise au départ de ce travail de diplôme était la suivante :

**« En structure d'accueil préscolaire, l'application du concept de collaboration éducative actuel nécessitera, au vue des changements prévus par la nouvelle politique, des formations professionnelles notamment dans le travail en réseau, ainsi qu'une augmentation du personnel formé pour l'encadrement des enfants. »**

Mes recherches théoriques et pratiques ont, à mon sens, démontré que pour accueillir des enfants à besoins spécifiques au sein des structures préscolaires, il est nécessaire que des ajustements soient réalisés, notamment au sein du concept de collaboration éducative actuel. En effet, la synthèse exposée précédemment révèle que les structures doivent pouvoir bénéficier d'un plus grand nombre de personnel éducatif, travailler en réseau, bénéficier de temps de travail supplémentaire hors présence enfants, mais il est également nécessaire que des modifications soient réalisées au sein du cursus de formation des EDE. Ces ajustements visent donc à proposer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de ces enfants.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que ma recherche pratique est qualitative et non quantitative. Par ce choix j'ai souhaité comprendre la problématique en profondeur. En effet, en choisissant de poser des questions ouvertes lors de mes entretiens, je souhaitais laisser une liberté totale de réponse à chaque directrice. Cependant, cela signifie également que ma recherche pratique compte cinq structures de deux cantons différents. Bien que la similarité des réponses des cinq entretiens nous pousse à penser qu'il est probable que l'hypothèse soit valable pour l'ensemble des structures, les résultats obtenus ne sont pas applicables à l'ensemble des structures préscolaires de ces cantons de manière certaine.

De ce fait, en me référant aux résultats obtenus tout au long de ce travail de recherche, ainsi qu'à la synthèse effectuée précédemment, l'hypothèse de départ est affirmée pour un travail de recherche qualitatif.

## 6.3 Limites du sujet de la recherche et nouvelles perspectives

L'une des limites de ce travail de recherche a été de me concentrer sur des enfants âgés de trois mois à quatre ans, fréquentant donc des structures préscolaires. Comme mentionné au début de ce dossier, ayant travaillé dans une structure préscolaire durant mes trois ans de formation, il me semblait davantage judicieux et avantageux de focaliser mes recherches sur cette tranche d'âge-là, de façon à créer des liens entre les diverses théories étudiées et ma pratique professionnelle.

De ce fait, l'une des nouvelles perspectives de recherche que j'imagine, au-delà des limites ainsi que de la problématique, serait de poursuivre ces investigations auprès d'enfants plus âgés se trouvant en structures parascolaires. En effet, je pense que l'accompagnement des enfants et de leur famille est quelque peu différent que celui proposé en structure préscolaire. D'une part, car les enfants sont plus âgés et que leurs besoins ainsi que ceux de leur famille sont donc différents, puis d'une autre part, car le temps que ces derniers passent au sein du parascolaire est moins conséquent, dû au fait qu'ils vont à l'école, comparativement à celui que les enfants passent en structures préscolaires. De ce fait, je trouverais intéressant de voir de quelle manière il est possible d'accueillir des enfants à besoins spécifiques au sein d'une structure parascolaire, en tenant compte du temps restreint que les professionnels de l'enfance partagent avec les enfants.

Une autre limite a été de réaliser des entretiens semi-dirigés uniquement avec des directrices de structures préscolaires vaudoises et neuchâteloises, ceci afin d'analyser la situation des structures préscolaires du canton Vaud et de faire des liens avec les témoignages des directrices du canton de Neuchâtel.

Je pense qu'il serait intéressant de faire un travail de recherche identique auprès d'éducateurs spécialisés et sociaux du canton de Neuchâtel, qui accompagnent actuellement des enfants à besoins spécifiques, notamment dans les institutions spécialisées. Ceci permettrait aux professionnels de l'enfance travaillant en structures préscolaires de pouvoir prendre conscience des réalités du terrain que ces professionnels vivent tous les jours ainsi que des enjeux existant dans l'accompagnement de ces enfants.

Depuis l'explication du nouveau dispositif du SPEJ, certaines directrices du canton de Neuchâtel ont commencé à accueillir quelques enfants à besoins spécifiques au sein de leur structure. Cependant, ceci n'est pas véritablement officiel, le nombre de structures accueillant ces enfants est minime, de même que le nombre d'enfants à besoins spécifiques y étant accueillis. De ce fait, je n'ai pas réalisé d'observations au sein de différentes structures, car je n'aurais pas pu récolter suffisamment de matière pour procéder à une analyse.

Ceci est donc une des limites de ce travail de recherche et je pense qu'il serait intéressant de pouvoir observer l'accueil de ces enfants sur le terrain. En effet, ces observations permettraient d'identifier de quelles manières les équipes éducatives accueillent les enfants à besoins spécifiques, cet accueil est-il différent que celui proposé au restant du groupe, comment favorisent-elles l'inclusion de ces enfants, comment ces enfants se comportent-ils au sein du groupe, quels outils sont utilisés pour le suivi de ces enfants et bien d'autres actions éducatives pouvant être observées.

Ces observations mettraient en évidence les similitudes ainsi que les différences observées dans les différentes structures accueillant des enfants à besoins spécifiques et il serait alors possible d'identifier des actions éducatives concrètes favorisant l'accompagnement de ces enfants.

Une autre limite de ce travail a été de réaliser uniquement des entretiens semi-dirigés. J'ai choisi d'utiliser exclusivement cette méthode, car mon intention était de poser des questions ouvertes aux directrices, afin qu'elles se sentent libres de développer et de partager leurs avis en lien avec la thématique. De ce fait, la quantité d'informations reçue était importante, ce qui argumente également mon choix de ne pas interviewer plus de cinq sujets.

Il serait donc intéressant de réaliser des questionnaires en lien avec l'accueil des enfants à besoins spécifiques, en plus des entretiens, contenant des questions davantage fermées pouvant être envoyées à un panel de professionnels plus large, tel que des ASE, des EDE, des éducateurs sociaux, des éducateurs spécialisés, des Directions de structures préscolaires ainsi que d'institutions spécialisées. Ces questionnaires permettraient d'obtenir la visions de différents professionnels, avec lesquels une collaboration en réseau sera nécessaire pour l'accompagnement de ces enfants.

## 6.4 Réflexion sur mon identité professionnelle ainsi que sur mon rôle face au sujet de recherche

Le sujet de ce travail de diplôme me tenait particulièrement à cœur, car je souhaitais pouvoir débuter ma carrière professionnelle en obtenant des réponses aux questions que je me posais en amont de ce travail, puis en étant consciente des outils nécessaires permettant de favoriser l'accueil d'enfants à besoins spécifiques ainsi que de leur famille, au sein d'une structure d'accueil préscolaire. A ce jour, les informations communiquées en lien avec le dispositif du SPEJ reste à mon sens encore très superficielles et il est évident que des modifications doivent être réalisées au sein des structures actuelles, afin de proposer un accueil de qualité à ces enfants ainsi qu'à leur famille. Cependant, en regardant et en évaluant mes questions de départ, je peux désormais davantage me positionner professionnellement face au sujet et ceci grâce aux aspects théoriques et pratiques explicitées dans ce document.

L'un de mes rôle principal en tant qu'EDE est de répondre aux besoins de chaque enfant et de les accompagner dans leur développement au sein d'une structure d'accueil extrafamilial, ceci grâce aux diverses compétences professionnelles que j'ai pu acquérir et développer durant ces trois ans de formation. Les besoins des familles doivent également être considérés, afin de créer un lien de confiance et parvenir au triangle de relation éducative favorisant le bon développement des enfants.

Grâce à ce travail de recherche j'ai eu l'occasion de me rendre compte que pour accompagner des enfants à besoins spécifiques, il est nécessaire que je me forme davantage, afin d'acquérir l'ensemble des compétences requises pour accompagner plusieurs enfants à besoins spécifiques, ainsi que leur famille. En effet, certaines notions théoriques me manquent, notamment dans le travail en réseau, de façon à entretenir une collaboration avec les différents professionnels mandatés dans l'accompagnement de ces enfants et de leur famille. Il serait à mon sens utopique d'accueillir un enfant au sein d'une structure préscolaire, sans que je puisse collaborer avec l'ensemble des mandataires, car ces rencontres nous permettent de résoudre correctement des situations problématiques et d'instaurer une cohérence dans nos actions auprès de l'enfant.

Je souhaite également me former davantage dans l'accompagnement d'enfants à besoins particuliers et de leur famille, car les cours dispensés à l'école Pierre Coullery, en lien avec ce sujet, ne me permettent actuellement pas d'assurer les suivis de plusieurs enfants à besoins spécifiques.

Pour accompagner ces enfants ainsi que leur famille, il est pour moi primordial de bénéficier de temps supplémentaire hors présence enfants, afin d'être pleinement disponible pour documenter leurs suivis. Ces suivis sont constitués d'observations régulières, de colloques hebdomadaires, d'entretiens avec les parents, de travaux en réseau ou encore de ressources théoriques et sans ces données, il n'est pas possible d'assurer un suivi de qualité. Sans un temps supplémentaire hors enfants, la qualité des prestations et de l'accueil risque d'être péjorée et ceci va à l'encontre de ma mission en tant qu'EDE.

Il est pour moi difficile de me positionner actuellement, car n'ayant jamais accompagné d'enfants à besoins spécifiques, ne serait-ce que lors d'un stage d'observation de courte durée, il me manque une expérience pratique dans le domaine pour me sentir rassurée et prête à accueillir ces enfants. Étant une personne kinesthésique, j'ai besoin de vivre mes expériences pour les retenir, les analyser et les évaluer. Ceci me permettra d'évoluer en tant qu'EDE et d'adapter continuellement mes actions éducatives auprès des enfants.

Pour mettre un point final à ce travail de diplôme, ces années de formation m'ont permises de devenir la professionnelle que je suis au jour d'aujourd'hui et je suis fière d'être parvenue à ce jour. En prenant conscience du chemin que j'ai parcouru, je pense avoir beaucoup évolué, personnellement et professionnellement, notamment en maturité ainsi qu'en réflexion. Durant ces trois ans, je n'ai cessé de me questionner sur mes actions éducatives en lien avec les besoins actuels des enfants, mon accompagnement auprès des familles, ma collaboration au sein d'un groupe de professionnels et bien d'autres notions encore. L'important pour moi est d'apporter du sens à ce que je réalise et d'être en accord avec mes actes. En réalisant ce travail de diplôme, j'ai veillé à apporter du sens à ce que je faisais ainsi qu'être en accord avec mes actes et je souhaite préserver cet état d'esprit aussi longtemps que durera ma carrière professionnelle d'éducatrice de l'enfance.

# Bibliographie

## Ouvrages utilisés


**Amy, M-D.** (2012). *La sécurité affective de l'enfant.* Genève : Éditions Jouvence.

**Blanc, M-C. & Bonnabesse, M-L.** (2018). *Parents et professionnels dans les structures d'accueil de jeunes enfants.* Paris : Éditions ASH.

**Bosse-Platière, S. & Loutre-Du Pasquier, N.** (2018). *Accueillir les parents des jeunes enfants : Un soutien à la parentalité.* Toulouse : Éditions Érès.

**Bosse-Platière, S. & Dethier, A. & Fleury, C. & Loutre-du Pasquier, N.** (2011). *Accueillir le jeune enfant : Un cadre de référence pour les professionnels.* Toulouse : Éditions Érès.

**Bouchard, C. & Frechette, N.** (2009). *Le développement global de l'enfant de 0 à 5 ans en contextes éducatifs,* Canada : Presses de l'Université du Québec

**Cantin, G. & Bigras, N. & Brunson, L.** (2010). *Services de garde éducatifs et soutien à la parentalité ; La coéducation est-elle possible ?* Canada : Presses de l'Université du Québec.

**Cultiaux, J.** (2018). *Travail social en réseau, Pourquoi ? Comment ?* Lyon : Chronique Sociale.

**Deana, C. & Greiner, G.** (2015). *Parents-professionnels à l'épreuve de la rencontre.* Toulouse : Éditions Érès.

**Deroo, A.** (2012). *Heureux en crèche : Un projet de coéducation parents-professionnels.* Lyon : Chronique Sociale.

**Doeleman, W.** (2012). *Améliorer la collaboration avec les parents.* Bruxelles : De Boek Université.

**Dumoulin, P. & Dumont, R. & Bross, N. & Masclet, G.** (2006). *Travailler en réseaux ; Méthodes et pratiques en interventions sociale.* France : Dunod.

**Guedeney, N.** (2010). *L'attachement, un lien vital.* Bruxelles : Éditions Fabert.

**Hirn, F.** (2016). *Éduquer avec bienveillance : Outils et pièges de la relation parents-professionnels.* France : Philippe Duval.

**Le Boterf, G.** (2013). *Travailler en réseau et en partenariat ; Comment en faire une compétence collective.* Paris : Eyrolles.

**Moisset, P.** (2019). *Accueillir la petite enfance : le vécu des professionnels.* Toulouse : Éditions Érès.

**PEP Partenaire Enfance & Pédagogie.** (2012). *Interroger la qualité. Penser les conditions d'accueil favorable au jeune enfant.* Lausanne : Edition PEP.

**PEP Partenaire Enfance & Pédagogie.** (2018). *Liens d'attachement et accueil de jour des enfants : de la théorie à la pratique.* Lausanne : Edition PEP.

**Pro Juventute.** (2002). Ensemble autour de l'enfant : Le travail en réseau. *Petite enfance, 83.*

**Rayna, S. & Rubio, M. & Scheu, H.** (2010). *Parents-professionnels : la coéducation en questions.* Toulouse : Éditions Érès.

**Trémintin, J.** (2003). *Travail en réseau et territoires d'action.* France : Les Cahiers de l'Actif, n°324/325.

## Ouvrages consultés

**Barbey-Mintz, A-S. & Dugravier, R. & Faure-Fillastre, O.** (2016). *L'attachement de la dépendance à l'autonomie.* France : Éditions Érès.

**Cartron, A. & Winnykamen, F.** (2009). *Les relations sociales chez l'enfant.* Paris : Armand Colin.

**Castro, D. & Guinot, C.** (2018). *Animer des groupes de professionnels en institution.* Malakoff : Dunod.

**Deroo, A.** (2017). *L'accueil de la petite-enfance : Un regard humoristique pour donner à réfléchir la bientraitance.* Lyon : Chronique Sociale.

**Doucet-Dahlgren, A-M.** (2012). *Accueillir des familles vulnérables avec des jeunes enfants.* Paris : Éditions WEKA.

**Emery, J.** (2016). *L'attachement parent-enfant, de la théorie à la pratique.* Canada : Édition du CHU Sainte-Justine.

**Kaufmann, J-C.** (2014). *L'enquête et ses méthodes ; l'entretien compréhensif.* Paris : Armand Colin.

**Lacharité, C. & Gagnier, J.P.** (2009). *Comprendre les familles pour mieux intervenir.* Québec : Gaëtan Morin Éditeur.

**Libois, J. & Loser, F.** (2003). *Travailler en réseaux ; Analyse de l'activité en partenariat dans les domaines du social, de la santé et de la petite enfance.* Genève : ies éditions.

**Moisset, P.** (2019). *Accueillir la petite enfance : le vécu des professionnels.* Toulouse : Éditions érès.

**Tarabulsy, G. & Larose, S. & Pederson, D. & Moran, G.** (2008). *Attachement et développement : Le rôle des premières relations dans le développement humain.* Québec : Presses de l'Université du Québec.

## Travaux de diplôme

**Guenot, C.** (2019). *Être un modèle pour un être futur.* (Travail de diplôme). CIFOM – Ecole Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds. https://www.cifom.ch/images%5CTRAVAIL_DE_DIPLOME_FINAL_CAMILLE_GUENOT.pdf

**Leuenberger, E.** (2018). *Il ne faut pas réveiller un enfant qui dort…* (Travail de diplôme). CIFOM – Ecole Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds. https://www.cifom.ch/images%5CPDF_Travail_de_diplome_et_annexes_-_Eva_Leuenberger.pdf

**Ruffieux, A.** (2017). *Le soleil inversé.* (Travail de diplôme). CIFOM – Ecole Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds.

## Fiches techniques

**EDE-es, Fiches techniques.** (2017). *Méthodologie de Travail de Diplôme.* Ecole Pierre-Coullery, La Chaux-de-Fonds.

## Sites internet


Ne.ch. (2018). *Premières mesures pour soutenir le maintien des enfants et des jeunes dans leurs familles.* https://www.ne.ch/medias/Pages/20181217-SPAJ-mesures-soutien-protection-enfance-jeunesse.aspx

Ne.ch. (2018). Conférence de presse - *Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse – Premières mesures.* https://www.ne.ch/medias/Documents/18/12/20181217_PresentationSPEJ_Presse.pdf

Revue d'information sociale REISO.org. (2015). *Une politique socio-éducative pour les mineurs.* https://www.reiso.org/articles/themes/enfance-et-jeunesse/404-une-politique-socio-educative-pour-les-mineurs#nb1

Universalis.fr. (Consulté le 07.12.19). *Réseaux, philosophie de l'organisation.* https://www.universalis.fr/encyclopedie/reseaux-philosophie-de-l-organisation/

Wikipédia. (Consulté le 07.12.19). *Réseau social.* https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_social

UNIL Université de Lausanne. (Consulté le 18.12.19). *Loi sur la protection des mineurs du 4 mai 2004.* https://www.unil.ch/ome/fr/home/menuinst/bienvenue-a-lome/cadre-juridique-autour-de-la-maltraitance/vaud/loi-sur-la-protection-des-mi.html

Wikipédia. (Consulté le 26.01.20). *Théorie de l'attachement.* https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_de_l%27attachement

Ne.ch. (2016). PDF *directive 13 priorités d'accueil.* https://www.ne.ch/autorites/DEF/SPAJ/accueil-extrafamilial/Documents/Directives/Directive_13_priorites_accueil.pdf

Wikipédia. (Consulté le 15.02.20). *Pyramide des besoins.* https://fr.wikipedia.org/wiki/Pyramide_des_besoins

Institut national de santé publique Québec. (1998). *Définition de concept de sécurité.* https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/centre-collaborateur-oms-pour-la-promotion-de-la-securite-et-la-prevention-des-traumatismes/definition-du-concept-de-securite

Cairn.info. (2012). *L'apport de la théorie de l'attachement aux soins dans un CAMSP.* https://www.cairn.info/revue-contraste-2011-1-page-179.htm#

Wikipédia. (Consulté le 26.02.20). *Emmanuel Kant.* https://fr.wikipedia.org/wiki/Emmanuel_Kant

Educatout.com. (Consulté le 29.02.20). *Clarifier le rôle de la conseillère pédagogique.* https://www.educatout.com/edu-conseils/coaching-pedagogique/clarifier-le-role-de-la-conseillere-pedagogique.htm

Rsn.ne.ch (2011). *Règlement général sur l'accueil des enfants.* http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/40010.htm

Apprendre à éduquer. (2015). *50 citations inspirantes sur l'éducation positive.* https://apprendreaeduquer.fr/55-citations-inspirantes-sur-leducation-positive/

Vd.ch. (2006). *Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs.* https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/spj/fichiers_pdf/Politique_socio_educ.pdf

Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants. (2005). *Relations précoces entre pairs et impacts sur le développement des enfants.* http://www.enfant-encyclopedie.com/sites/default/files/textes-experts/fr/101/relations-precoces-entre-pairs-et-impacts-sur-le-developpement-des-enfants.pdf

# Annexes

# Annexe A

Glossaire

# Glossaire

**Abréviations utilisées :**

| | |
|---|---|
| **AEMO** | Action éducative en milieu ouvert |
| **AS** | Assistant social |
| **ASAEF** | Action et soutien ambulatoire à l'enfant et sa famille |
| **ASE** | Assistant socio-éducatif |
| **ASEJ** | Accueils de jour socio-éducatif |
| **BSPE** | Besoins spécifiques de la petite enfance |
| **CSR** | Centre social régional |
| **EDE** | Éducateur de l'enfance |
| **MATAS** | Modules d'activités temporaires alternatives à la scolarité |
| **OPE** | Office de protection de l'enfant |
| **PEP** | Partenaire Enfance & Pédagogie |
| **REGAE** | Règlement général sur l'accueil des enfants |
| **SEI** | Service éducatif itinérant |
| **SESAF** | Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation |
| **SIFP** | Suivi intensif famille et parentalité |
| **SPAJ** | Service de protection de l'adulte et de la jeunesse |
| **SPEJ** | Dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse |
| **SPJ** | Service de protection de la jeunesse |

# Annexe B

Fiche de travail de diplôme

# Fiche de travail de diplôme

| Problématique | | |
|---|---|---|
| Variable 1 | Lien | Variable 2 |
| **Comment l'application du concept de collaboration éducative actuellement mis en place dans les structures d'accueil préscolaires** | **pourra-t-il exister** | **en tenant compte d'un réseau plus large que la famille ?** |

| Questions | |
|---|---|
| Principales | Secondaires |
| **En quoi consiste le concept de collaboration éducative actuel ?** | ▪ Comment le concept de collaboration éducative actuel favorise-t-il les liens de confiance avec la famille et l'enfant ?<br>▪ Quel est le lien entre la qualité du concept de collaboration éducative actuel et le bon développement de l'enfant au quotidien ? |
| **En quoi consiste la nouvelle politique du SPEJ du canton de Neuchâtel ?** | ▪ Comparativement, quelle politique socio-éducative applique le Service de la protection de la jeunesse du canton de Vaud ? |
| **Quels sont les nouveaux partenaires avec lesquels les crèches seront amenées à collaborer ?** | ▪ Comment inclure les nouveaux partenaires au sein de la structure d'accueil préscolaire ?<br>▪ Quels seront les outils de communication afin de permettre un suivi régulier de l'enfant ? |
| **Comment maintenir la qualité de l'accueil professionnel d'un enfant ayant des besoins spécifiques liés aux grandes difficultés sociales qui l'entourent ?** | ▪ Quels seront les enjeux dans l'accompagnement de ces enfants, par rapport à eux et par rapport au groupe ? |

| Objectif général |
| --- |
| Questionner, à travers ce travail de diplôme, l'impact de la nouvelle loi neuchâteloise sur l'enfance et la jeunesse sur l'accompagnement des EDE en structure d'accueil préscolaire, notamment à travers le travail en réseau. |

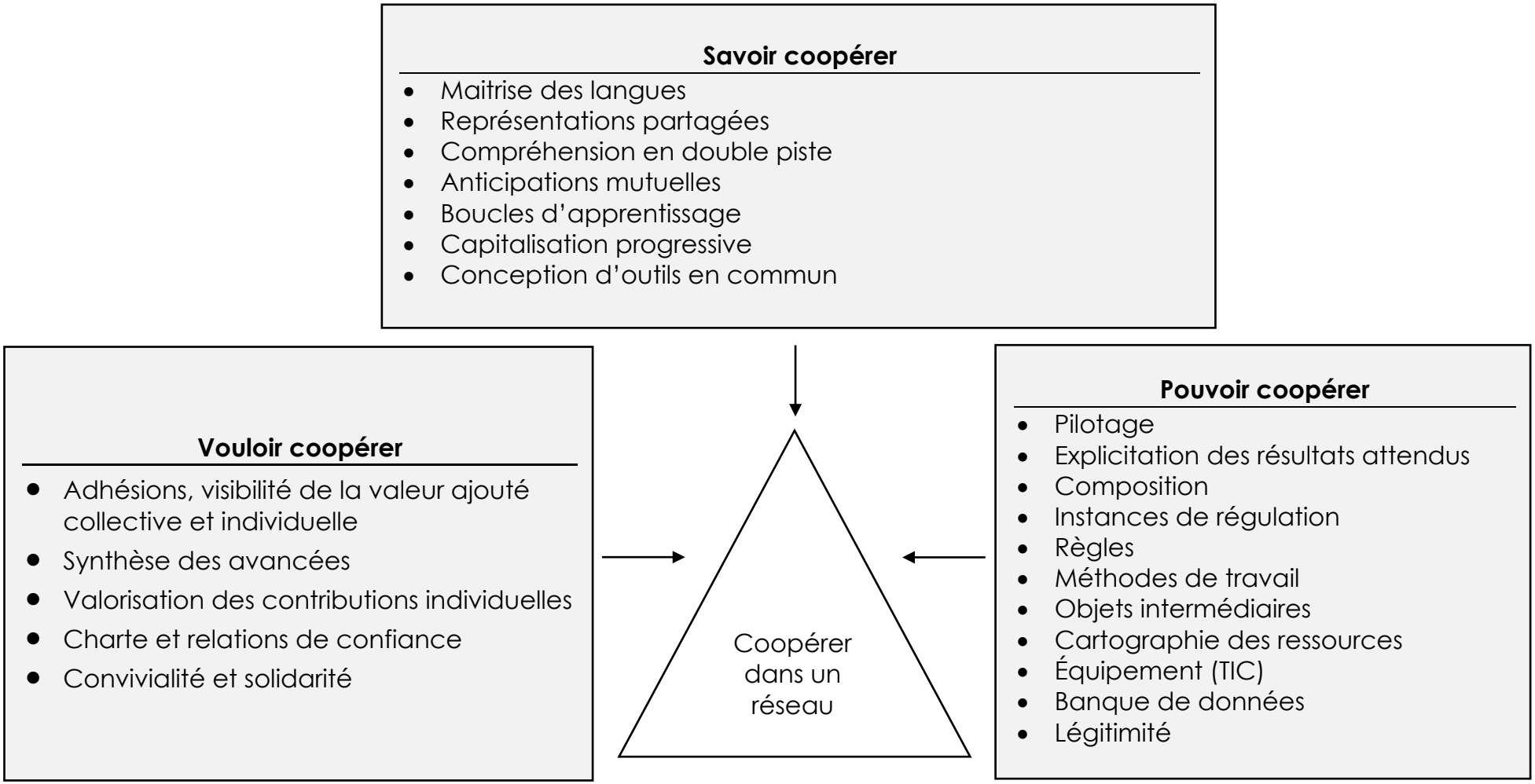
| Objectifs spécifiques | |
| --- | --- |
| **En quoi consiste le concept de collaboration éducative actuel ?**<br>▪ Comment le concept de collaboration éducative actuel favorise-t-il les liens de confiance avec la famille et l'enfant ?<br>▪ Quels est le lien entre la qualité du concept de collaboration éducative actuel et le bon développement de l'enfant au quotidien ? | - Définir, durant mes recherches pratiques, ce qu'est le concept de collaboration éducative actuellement mis en place dans les structures d'accueil préscolaires<br>- Identifier les avantages du concept de collaboration éducative actuel favorisant les liens de confiance entre « parents, enfant et professionnels de l'enfance », ainsi que le développement de l'enfant au sein de la structure d'accueil préscolaire, en réalisant des recherches théoriques |
| **En quoi consiste la nouvelle politique du SPEJ du canton de Neuchâtel ?**<br>▪ Comparativement, quelle politique socio-éducative applique le Service de la protection de la jeunesse du canton de Vaud ? | - Identifier les changements apportés par la nouvelle politique neuchâteloise, par un apport théorique<br>- Effectuer un travail de recherche concernant la politique socio-éducative appliquée dans le canton de Vaud |
| **Quels sont les nouveaux partenaires avec lesquels les crèches seront amenées à collaborer ?**<br>▪ Comment inclure les nouveaux partenaires au sein de la structure d'accueil préscolaire ?<br>▪ Quels seront les outils de communication afin de permettre un suivi régulier de l'enfant ? | - Questionner, par une recherche pratique, deux directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel et trois du canton de Vaud, afin d'identifier les partenaires avec lesquels elles imaginent, ou ont déjà collaboré<br>- Identifier de quelle manière le travail en réseau peut favoriser l'inclusion et la cohésion de plusieurs partenaires, en procédant à des recherches théoriques<br>- Questionner, par une recherche pratique, cinq directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel et Vaud, afin d'identifier les outils de communication utilisés au sein de leur structure, assurant les suivis des enfants à besoins spécifiques |
| **Comment maintenir la qualité de l'accueil professionnel d'un enfant ayant des besoins spécifiques liés aux grandes difficultés sociales qui l'entourent ?**<br>▪ Quels seront les enjeux dans l'accompagnement de ces enfants, par rapport à eux et par rapport au groupe ? | - Identifier de quelle manière le travail en réseau peut favoriser l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques ainsi que de leur famille, au sein d'une structure préscolaire, en se référant à diverses théories<br>- Questionner cinq directrices de structures d'accueil préscolaires du canton de Neuchâtel et Vaud, afin d'obtenir leurs avis en lien avec les enjeux de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques dans leur structure, en réalisant une recherche pratique |

| Hypothèse | | |
|---|---|---|
| Variable 1 | Lien | Variable 2 |
| **En structure d'accueil préscolaire, l'application du concept de collaboration éducative actuel** | **nécessitera** | **au vue des changements prévus par la nouvelle politique, des formations professionnelles, notamment dans le travail en réseau, ainsi qu'une augmentation du personnel formé pour l'encadrement des enfants** |

# Annexe C

Schéma des conditions de réussite d'un réseau d'action collective
selon Guy Le Boterf

Figure 4.1 – Les conditions de réussite d'un réseau d'action collective [83]




[83] Le Boterf, G. (2013). *Travailler en réseau et en partenariat ; Comment en faire une compétence collective.* Paris : Eyrolles. Pp. 77

# Annexe D

E-mail envoyé aux directrices du canton de Neuchâtel

Bonjour Madame, Monsieur,

Je m'appelle Chloé Mandorino, je suis en 3ème année de formation d'éducatrice de l'enfance, à Pierre Coullery, à Neuchâtel et travaille à la crèche des Bercles à Neuchâtel également. En vue de l'obtention de mon diplôme, je suis amenée à réaliser un travail de diplôme sur un sujet qui m'intéresse.

Je me permets de vous écrire car le sujet que j'ai choisi est en lien avec la nouvelle politique de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse, du canton de Neuchâtel. Ce projet vise à favoriser le maintien des enfants et des jeunes dans leurs familles plutôt que de les placer en institutions spécialisées. Le gouvernement s'est donc engagé à soutenir le développement de prestations nouvelles, complémentaires et alternatives permettant aux enfants de rester dans leurs familles. L'accompagnement ambulatoire à domicile, en structure d'accueil extrafamilial ou encore en studio seront de cette façon renforcés, de même que les placements en familles d'accueil.

Actuellement les crèches du canton de Neuchâtel n'accueillent pas d'enfants à besoins spécifiques car ces derniers sont placés en institutions spécialisées et sont suivis par des éducateurs spécialisés principalement.

Je me questionne donc sur le point suivant :
**« En crèche, comment l'application du concept de collaboration éducative actuel pourra-il exister en tenant compte d'un réseau plus large que la famille ? »**

Je cherche donc à répondre à ma problématique, mes questions ainsi que mon hypothèse, en interviewant des directrices du canton de Neuchâtel lors d'un entretien. L'interview ne serait pas trop long et serait composé d'une dizaine de questions maximum, qui vous seraient envoyées préalablement.

J'espère que mes explications ne sont pas trop floues, si c'est le cas je peux également vous contacter par téléphone pour clarifier certains points.

Je vous remercie pour votre attention et vous prie d'agréer mes meilleures salutations !

Chloé Mandorino

# Annexe E

E-mail envoyé aux directrices du canton de Vaud

Bonjour Madame, Monsieur,

Je m'appelle Chloé Mandorino, je suis en 3ème année de formation d'éducatrice de l'enfance, à Pierre Coullery, à Neuchâtel et travaille à la crèche des Bercles à Neuchâtel également. En vue de l'obtention de mon diplôme, je suis amenée à réaliser un travail de diplôme sur un sujet qui m'intéresse.

Je me permets de vous écrire car le sujet que j'ai choisi est en lien avec la nouvelle politique de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse, du canton de Neuchâtel. Ce projet vise à favoriser le maintien des enfants et des jeunes dans leurs familles plutôt que de les placer en institutions spécialisées. Le gouvernement s'est donc engagé à soutenir le développement de prestations nouvelles, complémentaires et alternatives permettant aux enfants de rester dans leurs familles. L'accompagnement ambulatoire à domicile, en structure d'accueil extrafamiliale ou encore en studio seront de cette façon renforcés, de même que les placements en familles d'accueil.

Actuellement les crèches du canton de Neuchâtel n'accueillent pas d'enfants à besoins spécifiques car ces derniers sont placés en institutions spécialisées et sont suivis par des éducateurs spécialisés principalement.

Je me questionne donc sur le point suivant :
**« En crèche, comment l'application du concept de collaboration éducative actuel pourra-il exister en tenant compte d'un réseau plus large que la famille ? »**

Je cherche donc à répondre à ma problématique, mes questions ainsi que mon hypothèse, en interviewant des directrices du canton de Vaud lors d'un entretien, sachant que le concept du maintien des enfants dans leurs familles plutôt que de les placer en institutions spécialisées existe déjà dans votre canton. L'interview ne serait pas trop long et serait composé d'une dizaine de questions maximum, qui vous seraient envoyées préalablement.

J'espère que mes explications ne sont pas trop floues, si c'est le cas je peux également vous contacter par téléphone pour clarifier certains points.

Je vous remercie pour votre attention et vous prie d'agréer mes meilleures salutations !

Chloé Mandorino

# Annexe F

Canevas de questions d'interview destinés aux directrices du canton de Neuchâtel

# Canevas interview NE

Lors de mon premier courriel, je vous avais fait part du thème de mon travail de diplôme qui concerne la nouvelle politique de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse du canton de Neuchâtel. Ce projet vise donc à favoriser le maintien des enfants et des jeunes dans leurs familles plutôt que de les placer en institutions spécialisées.

Afin de clarifier certaines notions, les enfants à besoins spécifiques sont des enfants dont les parents rencontrent des difficultés sociales importantes (dépendances, précarités intellectuelles, grandes précarités sociales), ou des enfants ayant eux-mêmes besoin d'un accompagnement éducatif important.

---

1. De quelle manière pensez-vous qu'il serait possible d'accueillir des enfants à besoins spécifiques ?

2. Que mettriez-vous en place au sein de votre équipe éducative pour inclure ces enfants ?

3. Pensez-vous qu'il y aurait des enjeux dans l'accompagnement de ces enfants ? Quels genres d'enjeux ?

4. Verriez-vous des enjeux par rapport au restant du groupe d'enfants ?

5. Voyez-vous de nouveaux partenaires avec lesquels vous devriez travailler en réseau ? Si oui, de quelle manière ?

6. S'il y a des nouveaux partenaires de quoi auriez-vous besoin ?

7. Si vous deviez accueillir des enfants à besoins spécifiques, de quoi auriez-vous besoin ?

8. Quels outils de communication, assurant un suivi régulier des enfants à besoins spécifiques, penseriez-vous mettre en place ?

9. Actuellement favorisez-vous l'accueil des enfants dont les parents travaillent ? Ou est-ce que d'autres critères vous font faire des sélections ?

# Annexe G

Canevas de questions d'interview destinés aux directrices du canton de Vaud

# Canevas interview VD

Lors de mon premier courriel, je vous avais fait part du thème de mon travail de diplôme qui concerne la nouvelle politique de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse du canton de Neuchâtel. Ce projet vise donc à favoriser le maintien des enfants et des jeunes dans leurs familles plutôt que de les placer en institutions spécialisées.

Afin de clarifier certaines notions, les enfants à besoins spécifiques sont des enfants dont les parents rencontrent des difficultés sociales importantes (dépendances, précarités intellectuelles, grandes précarités sociales), ou des enfants ayant eux-mêmes besoin d'un accompagnement éducatif important.

---

1. Accueilliez-vous ou avez-vous accueilli des enfants à besoins spécifiques liés aux grandes difficultés sociales qui les entourent ?

2. Quels genres de besoins spécifiques ont ou avaient ces enfants ?

3. De quelle manière pensez-vous qu'il est ou serait possible d'accueillir ces enfants dans votre structure ?

4. Avez-vous observé ou pensez-vous qu'il y aurait des enjeux dans l'accompagnement de ces enfants ?

5. Avez-vous reçu des moyens supplémentaires pour accueillir ces enfants ?

6. Est-ce que le travail en réseau est davantage utilisé pour les situations concernant ces enfants ?

7. Quels sont les partenaires avec lesquels vous travaillez en réseau pour ces enfants ?

8. Avez-vous déjà créé des réseaux pour un enfant à besoins spécifiques ? Ou participez-vous à des réseaux où l'on vous a invité ?

9. Quels outils de communication assurant un suivi régulier de ces enfants utilisez-vous ou avez-vous utilisé ?

10. Actuellement favorisez-vous l'accueil des enfants dont les parents travaillent ? Ou est-ce que d'autres critères vous font faire des sélections ?

# Annexe H

Retranscription de l'interview N°1
Barbara, directrice de crèche du canton de Neuchâtel

# Interview N°1 de Barbara, directrice de crèche du canton de Neuchâtel

1. **De quelle manière pensez-vous qu'il serait possible d'accueillir des enfants à besoins spécifiques ?**

   Ben ça dépend toujours de la situation forcément, mais le premier truc c'est vraiment l'encadrement et puis la relation, enfin le réseau, il faut qu'il y ait vraiment un partenariat. Après il y a des enfants qui sont confiés parce que ça a déjà été dépisté, détecté, il y a déjà une histoire ou un assistant social dans la course et tout ça, d'autres ils passent la porte ici et c'est ici qu'on se rend compte qu'il y a quelque chose. C'est deux cas de figure, donc quand ils sont entre guillemet attribués, ben c'est un peu plus simple parce que le réseau est déjà en place donc si on devient partenaire du réseau ben c'est assez facile. Quand je parle d'encadrement c'est au niveau du personnel éducatif, si c'est un enfant qui ne demande pas un autre investissement qu'un autre enfant ben ça va fonctionner, mais tout ce qui est en dehors de son encadrement donc la relation parents, le suivi du réseau, ça demande du temps donc là il faut dégager du temps, un pourcentage pour ça. Après si l'enfant il a besoin, en plus de ça, d'une prise en charge plus serrée, c'est-à-dire qu'il a besoin d'un adulte pour lui tout seul ou à certains moments de la journée il a vraiment besoin d'un éducateur pour lui, ben il faut aussi avoir du personnel en plus. C'est deux choses différentes.

2. **Que mettriez-vous en place au sein de votre équipe éducative pour inclure ces enfants ?**

   Une des choses qui me semble primordiale c'est de la supervision, enfin de l'information déjà, vraiment de connaître, qu'il y ait une cohérence dans l'équipe. Enfaite chez nous il y a 4 groupes, c'est visuel y a des fenêtres donc on se connaît beaucoup, donc que l'équipe soit au courant parce que suivant les problématiques qu'il y a, l'enfant va solliciter plusieurs personnes de l'équipe, les parents vont des fois trianguler ou pas, enfin ça dépend des situations, vraiment il faut que les gens soient au clair. Et puis suivant les situations je pense de la supervision comme pour presque toutes autres situations qui bousculent.

3. **Pensez-vous qu'il y aurait des enjeux dans l'accompagnement de ces enfants ? Quels genres d'enjeux ?**

   Ben les enjeux c'est que c'est un métier de relation humaine, enfin de relation avec des humains. L'enjeu il est là enfaite c'est vraiment créer le lien et puis de prendre du temps de se mettre d'accord, de se mettre autour d'une table. Je pense que le plus grand enjeu c'est celui-là, parce que si les adultes arrivent à se mettre en accord pour le bien de l'enfant après les choses elles devraient découler, je pense que l'enjeu le plus grand il est là enfaite. Suivant la problématique de l'enfant et de la famille, s'il n'y a pas plus de ressources physiques, bah du coup c'est financier, mais c'est surtout du quota de personnes alors je pense que ça peut être compliqué pour l'équipe, sinon on les aurait déjà absorbés.

4. **Verriez-vous des enjeux par rapport au restant du groupe d'enfants ?**

   Je pense qu'il y a toujours un impact parce que chaque enfant va avoir une incidence sur le groupe mais de nouveau c'est comment est-ce qu'on informe, comment est-ce qu'on en parle, mais c'est déjà quelque chose qui se fait dans le groupe actuellement quand y a un enfant qui, si par exemple y a un enfant qui va à chaque fois exprimer sa frustration très très fort ben c'est déjà quelque chose qui a un impact. Donc c'est comment on le gère, donc on va l'accompagner là, ça te fait quoi à toi, et puis vraiment de parler de ça avec chaque enfant. L'enjeu il est vraiment dans la communication mais je pense que si les adultes ils sont au clair avec leurs propres histoires et comment mettre des mots sur les choses, on est quand même sur le bon fonctionnement.

5. **Voyez-vous de nouveaux partenaires avec lesquels vous devriez travailler en réseau ? Si oui, de quelle manière ?**

   Pas tellement parce que nous-mêmes dans cette structure on a déjà collaboré avec des assistants sociaux de l'office de la protection de l'enfant, le juge aussi pour une situation, l'AEMO, la Croix Rouge, enfin tous ces partenaires dans l'éducation, dans le soutien à la parentalité et tout ça, on a déjà eu l'opportunité de travailler avec ces gens-là. J'imagine qu'une structure qui n'a jamais fait ça ben ouais c'est nouveau, faut savoir faire un rapport, qu'est-ce qu'on y met, qui c'est qui va le lire, jusqu'où on va, être très factuel donc ça c'est toutes des choses qu'on a appris ben suite à ces situations. On en a eu pas mal et on en a encore une ou deux chaque année mais ce n'est pas des situations très lourdes comme par exemple les enfants qu'on a entendu parler comme les enfants qui partiraient de la Coccinelle ou comme ça, mais quand même, du moment où il y a un suivi avec un orthophoniste nous on essaye de créer le lien avec, avec le parent et de rencontrer l'orthophoniste ou de permettre à l'orthophoniste de venir voir ici donc c'est la même démarche. Je pense qu'il faut vraiment communiquer, c'est une des clés quoi.

6. **S'il y a des nouveaux partenaires de quoi auriez-vous besoin ?**

   On a besoin de les rencontrer. C'est ce qu'on a eu quand on est, enfaite nous ça fait 15 ans qu'on existe on était 9 ans ailleurs et la ça fait 7 ans qu'on est là et puis quand on est arrivé ici on a eu là des situations vraiment tarabiscotées et du coup on a sollicité l'AEMO mais ça a pas matché tout de suite quand on s'est rencontré donc on a demandé qu'ils viennent présenter à l'équipe leur travail, ce qu'ils faisaient, comment est-ce qu'on pouvait leur adresser un mandat, si c'était nous, si c'était le parent, donc tout ça enfaite. La Croix Rouge on a fait la même démarche donc c'est vraiment d'aller à la rencontre des nouvelles personnes. Dès que quelqu'un s'inscrit justement se rencontrer, je pense que c'est actuellement un enjeu dans le canton de Neuchâtel c'est que les personnes qui travaillent à la même cause enfaite, se connaissent pour pouvoir justement se solliciter en fonction des besoins.

7. **Si vous deviez accueillir des enfants à besoins spécifiques, de quoi auriez-vous besoin ?**

   Ben déjà de connaitre la situation, par exemple si un assistant social s'approche de moi et dit voilà vous auriez une place j'ai un enfant, je dirais mais de quoi est-ce qu'il en ressort, quelle est l'histoire, je crois qu'on appelle ça l'anamnèse et puis après je soumettrais à mon équipe en disant que voilà on aurait l'occasion de ça est-ce que vous êtes partantes ou pas parce que c'est vous qui allez être au quotidien avec. Donc c'est vraiment de connaitre un peu l'histoire même si, quand on transmet un dossier même si ça parle de gens c'est un dossier quoi donc y a plein de choses au niveau des sensations qui ne sont pas là, mais déjà vraiment avoir un échange premier comme ça. Et puis alors ce que je ferais aussi, ce que j'ai fait avec d'autres familles c'était de rencontrer la famille et puis de dire voilà nous on peut vous proposer ça, maintenant on va essayer, on propose ça de cette manière-là, on va collaborer avec l'OPE s'il est dans la course, mais s'il l'est pas je dis ça parce que une ou deux fois on a eu des situations où on s'est rendu compte que c'était compliqué pour nous la situation de la famille mais y avait rien encore qui était mis en place. Je dis voilà nous on a observé ça, aujourd'hui notre institution on ne va pas forcément pouvoir répondre aux besoins de votre enfant, mais on va chercher ensemble et puis peut-être ça ne va pas aller mais on va essayer. Donc c'est vraiment toujours poser ce cadre pour que ce soit clair pour tout le monde, on n'est pas des superwoman ou des superman dans le job mais c'est en se rencontrant que ça peut aller pis des fois on a dû se séparer en disant nous là on n'arrive pas et puis dans cette situation on va maltraiter votre enfant donc ce n'est pas ce qu'on cherche pour lui. Par contre y a d'autres personnes qui peuvent prendre le relais et accompagner les familles enfaite chaque fois à trouver ce qui leur correspond le mieux à eux. Alors si y a un assistant social dans la course ben c'est lui qui va faire ce job, des fois on a simplement mis en relation avec l'assistant social, parfois on a eu des situations où rien ne bougeait et on a vraiment senti que l'enfant était en péril et du coup on a dû faire un signalement. Donc ça c'est encore une autre démarche mais je pense que si c'est très clair avec les parents que du moment qu'on confie son enfant à une institution ben il y a d'autres yeux qui vont se poser sur notre enfant, ça ne va pas toujours être agréable mais vaut mieux que ce soit dit.

8. **Quels outils de communication, assurant un suivi régulier des enfants à besoins spécifiques, penseriez-vous mettre en place ?**

   Enfaite on a déjà un outil comme ça d'observation à court ou moyen long terme, on a une grille d'observation pour le temps d'intégration qui est vraiment de deux semaines, après 3 mois on fait un bilan, enfin c'est plutôt l'adaptation des deux semaines et après y a un bilan d'intégration parce qu'un enfant avant 3-4 mois il ne s'intègre pas et là à chaque fois on rencontre les parents, après on a une grille d'observation avec des espèces de normes. Mais on sait qu'un enfant ben jusqu'à 1 an ben il devrait avoir acquis plus ou moins ça mais on regarde s'il est dans la cible ou pas ou ben voilà c'est ce secteur-là qui évolue plus que l'autre et puis c'est vrai que suivant la problématique de l'enfant qu'on accueillerait ben on regarderait si c'est le côté relationnel qu'il doit plus développer, comment est-ce qu'on peut l'aider, avec quels partenaires, si y a un psy dans la course, enfin travailler ensemble quoi.

Ces observations elles sont utilisées avec les parents pour faire des retours ou avec un réseau, si y a un pédiatre qui dit j'ai besoin de votre retour concret, on a aussi une psychomotricienne qui vient et une pédopsychiatre qui vient aussi des fois pour des supervisions donc ça permet aussi d'échanger des situations, d'avoir un autre regard professionnel et de nouveau de donner un peu de matière.
En général c'est la personne référente de l'enfant qui est garante des observations, ici elle le suit sur 4 ans, par contre comme elle collabore avec ses collègues c'est elle qui est garante d'aller chercher l'information ou bien suivant ce qu'on voit d'une situation on va lui en référer, lui dire voilà il s'est passé ça avec le parent quand t'étais pas là ou bien ça avec l'enfant ou des fois dans des colloques y a des situations qui remontent on dit ok mais enfaite c'est comment pour tout le monde, comment est-ce que tout le monde vit cette enfant mais après c'est la référente qui est censée ordonner de manière claire le dossier pour que si tout d'un coup elle s'en va ben on puisse checker le dossier et poursuivre. Mais ça c'est indispensable l'écrit, indispensable. Je pense que la référence c'est la seule option quoi et ce qu'il se passe quand on passe comme ça l'enfant chaque année en changeant de référence, surtout dans des situations comme ça, comme c'est des enfants qui viennent nous chercher en tant qu'éducateur soit on se dit bon je vais continuer avec lui donc il faut que je développe des compétences pour encadrer cet enfant ou pour rencontrer le parent soit on se dit ben là dans 2 mois ça sera ma collègue et plus moi. Donc y a aussi quelque chose qui est à double tranchant là. Comment est-ce qu'on se responsabilise en tant qu'éducateur de mener à bout, alors certains arrivent très bien à le faire même en transmettant le dossier ou en reprenant mais suivant les situations qui nous déstabilisent ça peut être compliqué.

**9. Actuellement favorisez-vous l'accueil des enfants dont les parents travaillent ? Ou est-ce que d'autres critères vous font faire des sélections ?**

Alors on est vraiment soumis à la loi donc en premier oui c'est les parents qui travaillent, après on a la chance parce que nous on est sur la commune de Neuchâtel et y a une convention qui fait que si on met que c'est la convention de Neuchâtel ils sont d'accord que si on ne prend pas la place des enfants dont les parents travaillent on peut avoir un enfant genre 3 jours ou comme ça. Mais avant ce changement de loi qui disait qu'il fallait prendre que les parents travaillent, on avait plus de situations quand même sociales là on en a beaucoup moins. Si on venait à avoir un parent qui a des difficultés importantes dans sa vie et qui ne travaille pas ben aujourd'hui il n'a pas forcément accès à la crèche et comme financièrement c'est aussi plus compliqué pour le parent il ne va pas forcément mettre son enfant à la crèche alors qu'il en aurait vraiment besoin, donc ça je trouve que c'est un défi social.

# Annexe I

Retranscription de l'interview N°2
Joëlle, directrice de crèche du canton de Neuchâtel

# Interview N°2 de Joëlle, directrice de crèche du canton de Neuchâtel

1. **De quelle manière pensez-vous qu'il serait possible d'accueillir des enfants à besoins spécifiques ?**

   Je pense qu'on pourra accueillir des enfants à besoins particuliers en fonction des besoins des familles et en fonction aussi du nombre de demandes parce que je pense qu'on ne pourra pas intégrer plusieurs enfants à besoins spécifiques dans un groupe, et puis je pense qu'il y aura une collaboration pour réfléchir peut-être aux priorités d'accueil. Actuellement on accueille des enfants à besoins spécifiques qui ont une problématique, ben c'est souvent lié à une maladie et dans ce cas-là on peut embaucher une auxiliaire pour soutenir l'équipe et je pense qu'on irait vers un système un petit peu égal, et ces discussions elles se font pour la commune de Neuchâtel. Enfaite il y a un conseil qui a été mis en place et y a plusieurs acteurs qui sont en train de réfléchir maintenant à qu'est-ce qu'on doit mettre en place pour accueillir correctement ces enfants et dans ce groupe de réflexion ce qui a été mis en avant c'est que le dispositif qu'on a déjà mis en place avec l'accueil d'enfants à besoins spécifiques était intéressant et a fonctionné, on a vu sur le terrain que ça marchait bien ça a montré ses preuves, donc du coup ça serait un peu transposer ça, ça veut dire que si on accueille un enfant à besoins spécifiques on aurait la possibilité d'embaucher une auxiliaire, pas pour s'occuper de ces enfants mais pour soutenir l'équipe. Mais après c'est vrai que la réflexion pour la ville de Neuchâtel c'est de dire que les équipes ont la capacité d'accueillir ces enfants.

2. **Que mettriez-vous en place au sein de votre équipe éducative pour inclure ces enfants ?**

   C'est sûr qu'au début je pense que ce qui sera vraiment différent c'est quand même la relation avec la famille, après avec l'enfant ça dépend tellement de la problématique familial et sociale, y a des enfants qui sont placés mais qui vont bien et puis c'est le contexte familiale qui est difficile donc dans ce cas-là il n'y aurait rien de particulier pour moi à mettre en place. Après si c'est un enfant qui a des difficultés soit pour s'intégrer à l'équipe ou soit dans le respect des règles, ben là il faudrait quand même rapidement essayer de voir ses difficultés où elles se situent et l'accompagner mais je dirais comme un enfant qu'on pourrait accueillir ici qui aurait une difficulté particulière. Je ne crois pas qu'on mettrait en place quelque chose de particulier avec l'enfant, en amont en tout cas.

3. **Pensez-vous qu'il y aurait des enjeux dans l'accompagnement de ces enfants ? Quels genres d'enjeux ?**

   Il y aura de toute façon avant que ça puisse se mettre en place y a des enjeux économiques, c'est vrai que le canton a pensé que l'accueil de ces enfants n'allait pas engendrer de coûts, pour la commune de Neuchâtel en tout cas au niveau politique, donc une personne qui se trouve à la tête du service a stoppé les négociations en disant qu'en préambule ben ça avait un coût cet accueil parce qu'il fallait penser à un accompagnement de qualité, donc on peut pas accueillir ces enfants avec nos équipes actuelles.

Donc y a cet enjeu économique et puis après ben c'est sûr y a aussi l'enjeu de la reconnaissance du diplôme d'éducatrice de l'enfance, je crois que ça a été beaucoup dans les discussions, je crois que la formation d'éducatrice de l'enfance elle permet par exemple de faire des stages dans des institutions spécialisées et pour moi les personnes diplômées elles sont capables justement de gérer des problématiques un peu différentes, plus complexes, mais pour moi ça vient pas valoriser ce métier ça vient enrichir leur travail. Après dans les enjeux économiques y aussi le fait qu'accueillir un enfant avec une problématique sociale plus difficile ça engendre aussi un travail à l'extérieur avec les réseaux notamment et ça c'est du temps et ça aussi c'est un coût. Donc y a aussi un enjeu organisationnel parce que ça veut dire que nous après on doit aussi, comment on fait, est-ce que c'est la directrice qui va au réseau, est-ce que c'est l'éducatrice, est-ce qu'on y va ensemble. C'est des choses nouvelles.

**4. Verriez-vous des enjeux par rapport au restant du groupe d'enfants ?**

Comme on n'accueille pas actuellement encore des enfants dans ces cas-là, pour moi c'est seulement des hypothèses mais ma réflexion est que pour moi on fait de l'inclusion. Ça veut dire que cet enfant il ferait vraiment parti d'un groupe mais au même titre qu'un autre enfant donc pour moi il n'y aurait pas de différence à faire au niveau du groupe et c'est ça enfaite c'est l'enjeu de l'inclusion pour moi. Ça voudrait dire que finalement c'est comme un enfant avec des troubles autistiques qu'on a pu accueillir ici, alors on a expliqué aux enfants certains besoins de cet enfant et ça les enfants ils le comprennent très bien, donc ça on pourrait expliquer les besoins parce que y a pas d'égalité de prise en charge mais y a de l'équité et les éducatrices elles vont répondre aux besoins de chaque enfant donc c'est important je pense d'expliquer les besoins qu'a un enfant, mais voilà c'est vraiment cet enjeu d'inclusion.

**5. Voyez-vous de nouveaux partenaires avec lesquels vous devriez travailler en réseau ? Si oui, de quelle manière ?**

Alors c'est sûr que dans un contexte difficile y a certainement une assistante sociale qui travaille au service de la protection de l'enfant et de la jeunesse, donc j'imagine qu'on aura des liens réguliers avec elle. Après il peut y avoir différents intervenants mais qui vont peut-être plus travailler avec les familles, peut-être qu'il y aurait un psychiatre ou un psychologue ou bien une assistante sociale mais qui serait là pour gérer les finances ou des choses que la famille ne gère pas. Et puis avec l'enfant ben y a plusieurs professionnels possible, donc y aurait un médecin traitant, il pourrait y avoir aussi un psychologue, un pédopsychiatre, l'assistante sociale comme je l'ai dit. Je pense que pour chaque enfant accueilli, un peu anticiper sa venue c'est primordial ça veut dire quels sont les professionnels qui tournent déjà autour de cette famille ou de l'enfant en particulier et de définir comment on va fonctionner ensemble. Après y a toujours moyen de réajuster, de dire ok on avait prévu tant de séances mais finalement ça se passe bien on n'en a pas besoin, mais je crois qu'au début anticiper un peu comment ça va se passer. Je pense que ce que je demanderais c'est de rencontrer les autres professionnels qui travaillent avec la famille.

Là on va accueillir un enfant qui ne doit pas être placé en institution, la maman habite avec lui et peut s'en occuper mais elle est quand même suivie au niveau psychiatrique et ben là avant qu'il vienne ici, on va faire une rencontre avec la maman et l'assistante sociale pour justement voir les besoins et que nous ensuite on puisse réfléchir à comment on y répond sur le terrain, et pour moi cette situation elle ressemble à la situation d'un enfant à besoins spécifiques.

6. **S'il y a des nouveaux partenaires de quoi auriez-vous besoin ?**

   Alors je dirais qu'on n'a pas besoin d'avoir toutes les informations concernant les familles mais c'est vrai qu'on doit réfléchir à quelles informations on a besoin pour accompagner l'enfant au mieux. Souvent c'est des problématiques sociales difficiles et je pense qu'après les éducatrices elles sont aussi tenues au secret professionnel, mais je pense qu'au quotidien sur le terrain on n'a pas besoin d'avoir toutes les informations concernant les familles, mais de la transparence quand même au niveau des besoins de l'enfant pour pouvoir mettre en place un accompagnement adapté qui répond aux besoins. Une bonne communication aussi ça c'est vraiment important. Plus y a de personnes plus ça complique donc ouais une communication adéquate.

7. **Si vous deviez accueillir des enfants à besoins spécifiques, de quoi auriez-vous besoin ?**

   Donc comme je l'ai dit tout à l'heure enfaite c'est surtout une question financière parce que pour moi ça serait vraiment important de pouvoir embaucher une personne auxiliaire qui vient soutenir l'équipe et aussi du temps pour la réflexion, donc du temps pour des colloques et du temps pour pouvoir participer à un réseau, et puis à mon avis peut-être que le lien avec la famille il est aussi un peu différent et que les entretiens seraient peut-être plus réguliers aussi. Je ne pense pas qu'un temps d'observation soit nécessaire mais c'est sûr que l'éducatrice qui observe elle sait que le besoin de l'enfant est différent et que peut-être que son attention est différente, mais je ne pense pas qu'il faudrait du temps supplémentaire.

8. **Quels outils de communication, assurant un suivi régulier des enfants à besoins spécifiques, penseriez-vous mettre en place ?**

   Quand on a accueilli une petite qui avait une trisomie 21 on avait mis en place un cahier de communication avec des observations spécifiques, uniquement pour elle et ça a bien fonctionné, donc toutes les éducatrices pouvaient noter les observations qu'elles faisaient sur l'enfant et ça s'est avéré vraiment intéressant après quand y avait des entretiens justement plus réguliers avec les parents. Et c'est vrai qu'on a particulièrement pu apprécier aussi l'évolution de cette enfant et puis finalement ses difficultés. Je pense que de toute façon, dans n'importe quelle situation d'observation pour moi y a la transmission orale qui peut se faire aux parents parce que le lien il passe par l'oral c'est vraiment important mais ce qui reste c'est l'écrit, après le support à utiliser c'est à réfléchir en équipe, donc soit utiliser le même canevas qu'on a maintenant soit mettre en place un cahier spécifique mais en tout cas faut qu'il y ait de l'écrit.

**9. Actuellement favorisez-vous l'accueil des enfants dont les parents travaillent ? Ou est-ce que d'autres critères vous font faire des sélections ?**

Alors on est soumis à la directive 13 du SPAJ et puis dans cette directive il y a écrit que y a des priorités enfaite dans l'accueil des enfants. Donc la première priorité c'est que les parents exercent une activité professionnelle, la deuxième priorité c'est si y a un deuxième enfant de la même famille il est prioritaire et puis la troisième c'est si on a une demande spécifique d'un médecin ou d'un assistant social, voilà une lettre écrite, on pourrait aussi entrer en matière. Là on accueille une famille où les parents ne travaillent pas mais c'est vrai qu'il n'y a pas de liste d'attente et ça moi j'attends aussi le positionnement de la commune pour voir comment on va faire parce que cet enfant qu'on accueille maintenant c'est vraiment pour que l'enfant puisse avoir des échanges avec ses pairs avant l'entrée à l'école parce qu'il a quand même un peu des besoins spécifiques donc là y a eu un échange avec la pédiatre et on est entré en matière mais parce que y a pas de liste d'attente dans ce groupe. Mais par exemple en nurserie où la liste d'attente est importante, c'est vrai que là c'est une réflexion qu'on devra avoir.

# Annexe J

Retranscription de l'interview N°3
Tatiana, directrice de crèche du canton de Vaud

# Interview N°3 de Tatiana, directrice de crèche du canton de Vaud

1. **Accueilliez-vous ou avez-vous accueilli des enfants à besoins spécifiques liés aux grandes difficultés sociales qui les entourent ?**

   Oui. À Yverdon c'est une population dans le besoin d'accompagnement social. Chaque année on a plusieurs familles, que ce soit des demandes de placements qui viennent du Service de protection de la jeunesse (SPJ) ou des services sociaux, c'est-à-dire CSIR (centre social d'intégration des réfugiés), EVAM (établissement vaudois d'accueil des migrants), tous ces organismes qui accompagnent déjà les familles immigrées, et après on a aussi des demandes qui viennent d'autres services sociaux pour des accompagnements, je dirais plus éducatifs. Donc c'est très varié.

2. **Quels genres de besoins spécifiques ont ou avaient ces enfants ?**

   Alors ceux-ci ils sont aussi assez variés, ça peut être le cadre éducatif, pas de limite, des enfants qui n'ont pas de rythme mais des familles qui n'ont pas de rythme, de se lever le matin, on s'habille enfin voilà toute cette journée qui est rythmée. Il y a aussi des difficultés liées au manque de stimulation donc des enfants qui sont par exemple beaucoup devant les écrans, qui n'ont pas de jouets, qui ne vont pas dehors. Ça peut aussi être des enfants en bas âge, des enfants qui ont une année qui passe la journée dans le berceau. Des difficultés dans tout ce qui est lien parents-enfant, tout ce qui est affectif, l'attachement. Les compétences parentales ça c'est quelque chose qui est très souvent plutôt en lien quand il y a des situations avec le SPJ, l'évaluation des compétences parentales. De la négligence ou de la maltraitance. Et puis des troubles du comportement. Je dirais que les enfants qui sont placés pour des difficultés sociales, y a pas forcément un diagnostic qui est posé c'est justement quelque chose d'assez flou et puis ben le pédiatre peut parler de troubles du comportement mais c'est pas forcément quelque chose où il va poser un diagnostic. C'est vraiment en lien avec le contexte familial et l'éducation, et c'est d'autant plus compliqué.

3. **De quelle manière pensez-vous qu'il est ou serait possible d'accueillir ces enfants dans votre structure ?**

   Alors ça va toujours dépendre des difficultés de l'enfant et puis du nombre d'enfants accueillis avec difficultés. Parce que on essaye un peu de quantifier le nombre d'enfants, dans un groupe de bébés ou de trotteurs ça va être je dirais 1 enfant en nurserie sur peut être 20-25 enfants inscrits, chez les trotteurs on va peut-être être à 2-3 pour 24 enfants inscrits et chez les grands ben là on monte ça peut être des fois 5 enfants par groupe et y en a 15 ou 20 inscrits, je dirais que la proportion elle est assez différente. Ça va dépendre des difficultés et de comment l'enfant va mobiliser l'adulte. Si c'est davantage un problème je dirais en lien avec de la stimulation et l'apprentissage d'être dans la collectivité ben l'enfant il ne va pas forcément mobiliser un adulte, si par exemple je prends un groupe où y a 10 enfants 1 adulte, ben l'enfant il peut peut-être être accueilli dans un groupe avec 9 autres enfants, un adulte, des fois on a un apprenant des fois on a en a pas, des fois on en a 2, là on n'a peut-être pas besoin de renfort éducatif.

Mais quand l'enfant il a des difficultés plus importantes, manque de stimulation, aucun cadre éducatif, ben là on va devoir demander un renfort et sur Vaud on a la chance d'avoir le soutien pédagogique et c'est en lien avec un enfant, si y a pas de diagnostic qui est posé on peut avoir 6 heures pour un enfant sur l'ensemble de la semaine, donc s'il vient 1 jour on est plutôt bien équipé, s'il en vient 4 c'est un petit peu plus compliqué. Si y a un diagnostic qui est posé pour l'enfant et qu'il y a une attestation du pédiatre, ben ça nous est arrivé d'accueillir un enfant qui venait 3 jours et je pense qu'on était à 12 heures de soutien éducatif. C'est donc une personne qui vient en plus, en renfort au groupe ou à l'enfant pour travailler avec l'enfant et le groupe, dans des moments individuels, des moments collectifs, accompagner l'enfant dans les transitions et puis c'est un soutien qui est payé par le canton, par le SESAF (service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation). Et ça c'est quelque chose qui est très bénéfique sur le canton de Vaud, alors nous on en aimerait encore plus mais je sais que sur Neuchâtel ça n'existe pas ou peu, donc c'est déjà une chance qu'on a. Le canton de Vaud il s'est positionné, tous les enfants ont droit à une place d'accueil peu importe leurs difficultés, mais maintenant nous on est en train de défendre les moyens, on a le SESAF mais bon le SESAF il a des limites, ils ont des enveloppes qui sont définies je dirais pour l'enfance en général et le préscolaire quelque part on ne fait pas parti du budget. Mais on en utilise énormément et puis comme l'école est obligatoire ben ils favorisent d'abord l'accompagnement dans les écoles et puis ben voilà c'est une grande discussion actuellement sur le canton de Vaud, où tout le monde se mobilise, que ce soit les directions d'institutions, le canton donc l'OAJE (office de l'accueil de jour des enfants) ceux qui posent les normes, le SESAF, les organismes qui accompagnent les enfants en difficultés, y a vraiment cette question de qui paye ces renforts. Sur Yverdon on est en droit d'évaluer, en tant que direction, les besoins des enfants et que ben on estime que si cet enfant ne peut pas être accueilli sans soutien éducatif, tant que y a pas de soutien éducatif on ne le prend pas. Alors ça a fait des tollés, mais c'est un équilibre dans les garderies et ça oblige un petit peu le canton à se dire ok on a des garderies qui nous suivent, ça veut dire qu'on peut y placer des enfants avec des TSA (troubles du spectre autistique), des enfants qui sont placés par le SPJ, des enfants allophones, donc en général on collabore plutôt bien. Ils payent les heures enfaite de renfort. Il y a deux services qui sont pour moi très très bien, y a le SESAF et y a le soutien pédagogique aux équipes, ça veut dire que c'est une enseignante spécialisée qui vient observer sur le terrain et qui fait un retour à l'équipe en disant ce qu'elle perçoit par rapport aux difficultés. Quand les difficultés elles sont en lien avec les parents, donc qu'on parle plus de compétences parentales, le renfort il n'est pas forcément nécessaire, là ça va être beaucoup plus le travail en réseau, la collaboration avec le SPJ, on a de la chance à la fondation où je travaille d'avoir du temps hors présences enfants. Ça ça permet de se libérer pour des réseaux, y a aussi la formation continue, en fonction des difficultés ben d'aller se former, que ce soit en tant que direction ou en tant que collaborateur pour accompagner ces enfants. Le temps des entretiens il n'est pas anodin et le travail en réseau non plus. Si je parle pour moi, ce qui m'a beaucoup aidé c'est d'avoir une formation en école à Pierre Coullery avec les stages où je suis partie dans le spécialisé et là ça m'a énormément aidé, j'étais à Belmont à Boudry, donc de voir le travail en réseau, de voir vraiment ce que c'était des enfants où y a des grandes difficultés, du coup après de se retrouver en petite enfance on peut faire des liens et c'est riche.

Moi je pense que dans le cursus de formation y a du travail à faire, que ce soit en école ou en emploi, nous c'est quelque chose qu'on a ressorti quand on s'est rencontré avec l'OAJE et le SESAF ben de dire est-ce que les éducateurs de l'enfance et les assistants sociaux éducatif sont prêts, formés pour l'accueil de cette population. On rêve d'engager des éducateurs sociaux ou spécialisés mais nos barèmes salariales ça ne les intéresse pas. Donc faut qu'on soit plus attrayants pour avoir ces forces-là.

4. **Avez-vous observé ou pensez-vous qu'il y aurait des enjeux dans l'accompagnement de ces enfants ?**

Alors je pense que notre mission elle a énormément évoluée, avant on accueillait des enfants dont les parents travaillaient, on avait quelques places pour la socialisation, des parents qui étaient peut-être en recherche d'emplois, certaines formations, et maintenant on a vraiment une mission de prévention. Je pense qu'on est en première ligne, les pédiatres le sont aussi mais ils voient les enfants un quart d'heure et puis ce sont leurs clients donc c'est toujours un peu plus compliqué pour eux. Pour moi on a vraiment une mission de prévention, de partenariat avec les familles ou les intervenants et après moi je trouve qu'il y a un équilibre très délicat entre comment on fait part de nos observations, à qui on en fait part, si on fait part de nos observations au SPJ (service de protection de la jeunesse) ben on sait que derrière y a une décision, ça peut être le retrait de l'enfant de sa famille, c'est toujours une décision très compliquée, moi je me suis retrouvée entre une famille et le SPJ devant le juge, où vraiment il y avait des grandes difficultés aux niveaux des compétences parentales, et puis ben qui prend la décision, à quel moment, est-ce que cet enfant il faut qu'il soit 5 jours par semaine en garderie, comment le parent va pouvoir collaborer avec ces professionnels, à quel moment il a vraiment l'électrochoc de se dire ben si dans mes compétences y a quelque chose à revoir, parce que y a de la négligence, parce que les parents vont peut-être pas très bien, et ben à quel moment le parent il a la faculté de faire tourner la situation parce que très souvent ça dure et jusqu'à qu'il y ait un drame. Pour moi on a vraiment des enjeux de prévention et ces enfants ce sont les adultes de demain. Mais c'est à chaque fois super fin, à quel moment on retire un enfant de son foyer, à quel moment on le laisse dans son foyer et on lui permet d'apprendre en collectivité, je pense que pour chaque situation c'est différent.

5. **Avez-vous reçu des moyens supplémentaires pour accueillir ces enfants ?**

On a le SESAF qui est vraiment la solution par rapport aux coûts donc du personnel engagé en renfort. Il y a l'autre partie mais ça fait aussi parti du canton, le soutien pédagogique aux équipes. Après nous on se pose beaucoup la question, on a la chance d'avoir des stagiaires et des apprenants, quand je dis apprenants c'est les ASE (assistant socio-éducatif) voie CFC, sur le canton de Vaud les éducateurs en emploi ils sont aussi comptés dans la dotation donc quelque part ils sont déjà dans l'effectif, mais ben les apprenants on est là pour former, ça permet des fois de pouvoir séparer un groupe en deux, c'est quand même pour moi des moyens mais est-ce que c'est la réalité d'une formation de devoir prendre un rôle, est-ce que c'est vraiment le rôle des apprenants de pouvoir prendre le relais dans des situations complexes, je suis pas sûre que ce soit la bonne solution. Et puis les enfants qui vont bien dont les deux parents travaillent et qui ont aussi peut-être besoin d'avoir ces moments individuels ben comment on y répond, ça c'est aussi une grande question.

6. **Est-ce que le travail en réseau est davantage utilisé pour les situations concernant ces enfants ?**

   Oui. Et je trouve qu'on a la chance d'être de plus en plus intégré dans ces moments d'échanges.

7. **Quels sont les partenaires avec lesquels vous travaillez en réseau pour ces enfants ?**

   Alors le premier partenaire c'est en général les parents, les assistants sociaux que ce soit les assistants sociaux de l'organisme qui finance ou de l'organisme qui accompagne la famille dans un projet de famille comme le CSR (centre social régional), l'EVAM ou le CSIR, le SPJ si c'est une situation où y a un signalement, le pédiatre, tous les thérapeutes que ce soit logo physio c'est très intéressant de travailler avec eux, le SEI si y a un soutien à l'enfant que ce soit à la maison ou au SEI (service éducatif itinérant). Le SEI il vient des fois observer l'enfant en garderie, c'est super intéressant pour que le projet individuel de l'enfant soit le même dans la collectivité, les pictogrammes que ce soit les mêmes enfin voilà ça c'est super intéressant. Les besoins spécifiques de la petite enfance (BSPE) en général les personnes ce sont aussi les assistants sociaux, et eux ils font un peu le lien entre l'aspect financier, les thérapeutes pour vraiment accompagner les familles. Il y aussi le référent de l'enfant et en tant que direction, selon les difficultés rencontrées et selon le profil du référent j'accompagne aux réseaux. Et selon les situations on prend carrément la direction générale. Ça dépend vraiment, toute façon les premiers réseaux en général je vais et après si c'est que des retours du référent je le laisse aller seul, ça dépend aussi de son degré de formation, les éducateurs ils doivent pouvoir fonctionner seuls dans les réseaux, les assistants socio-éducatifs je les accompagne. Et des fois je fais le lien aussi parce que quand un enfant il change de groupe ben je vais présenter le nouveau référent. Ça fait du monde mais c'est super intéressant, c'est vraiment un regard croisé et je trouve que le milieu de la petite enfance maintenant on est entendu dans nos besoins, dans nos limites et c'est plus ben on met ces enfants à la crèche et puis voilà, y a vraiment une évolution.

8. **Avez-vous déjà créé des réseaux pour un enfant à besoins spécifiques ? Ou participez-vous à des réseaux où l'on vous a invité ?**

   Alors les deux sont possibles. Des fois c'est d'autres personnes qui mettent en place le réseau et des fois nous on demande les réseaux, parce qu'on estime que, des fois ce que je remarque c'est qu'on n'a pas tous le même degré d'urgence et y a des intervenants qui disent ben nous on aimerait encore l'observer un moment et nous on dit non mais stop, là nous on avance le réseau parce que c'est pas possible, ça devient grave. Quand c'est nous qui voulons faire un réseau, si c'est une situation SPJ on passe toujours par le SPJ et en général c'est les assistants sociaux. Mais là les rôles ils ne sont encore pas vraiment bien défini, qui prend le lead de la situation ce n'est pas encore défini. Les assistants sociaux du SPJ ils savent que c'est leur rôle mais pour les situations où y a pas le SPJ c'est un peu plus flou, on doit se redire ben c'est qui qui fait la demande. Alors moi des fois je me positionne en tant que responsable d'institution, je dis que maintenant c'est moi qui demande, nous on est dans cette difficulté ce n'est plus possible et maintenant on se retrouve.

**9. Quels outils de communication assurant un suivi régulier de ces enfants utilisez-vous ou avez-vous utilisé ?**

Le premier outil c'est le cahier de communication propre au groupe. Elles ont un cahier de communication journalier, plus minimum 1 heure de colloque hebdomadaire, donc y a déjà un bon suivi au niveau de ces moyens-là. Chaque enfant a un dossier enfant, donc ça veut dire qu'elles sont tenues de noter tous les éléments dans le dossier enfant. Et y a aussi, par rapport à cette situation, beaucoup de communication avec l'extérieur et là ça passe par moi en général, la gestion des e-mails moi j'imprime les mails et je les mets dans le dossier enfant aussi et on fait des points de situation réguliers en colloque. Les entretiens téléphoniques aussi je les résume sur un document Word qu'on classe, car on part toujours du principe que, alors voilà c'est une théorie ce n'est pas toujours facile à mettre sur pied, c'est que ben le référent il est malade ou il a une absence, on doit pouvoir prendre le dossier et faire un retour immédiat au SPJ. Parce que ça peut nous arriver on peut avoir un téléphone du SPJ en disant qu'ils ont besoin d'un retour pour cet enfant assez rapidement et il faut prendre le dossier rédigé et en moins de 5 jours ça doit être transmis.

**10. Actuellement favorisez-vous l'accueil des enfants dont les parents travaillent ? Ou est-ce que d'autres critères vous font faire des sélections ?**

Alors on a un règlement qui s'appelle RéAjy, c'est en lien avec le réseau d'Yverdon, lui il stipule les ordres de priorités pour les placements. Donc la priorité c'est toujours les parents qui travaillent, maintenant pour remplir une structure la commune d'Yverdon nous demande un 90% de taux d'occupation, ce qui fait qu'avec simplement des parents qui travaillent c'est impossible de remplir, ce qui fait qu'on a des places pour la socialisation ou des missions de prévention. Ces places elles sont aussi très intéressantes car ça nous permet de faire des rocades de jour si par exemple un parent qui travaille demande un changement de jour, si tous les parents de ce groupe travaillent c'est impossible de faire des rocades donc quand on a des places pour la socialisation on peut faire des rocades de jour. On se pose la question, c'est quelque chose qui se fait sur le réseau Lausannois sauf erreur je ne veux pas dire de bêtises, où le SPJ ils ont par exemple 3 places dans une garderie qu'ils payent à l'année et ils mettent des enfants, ben c'est une question qu'on se pose au jour d'aujourd'hui parce que quelque part un placement d'urgence y a aucune règle qui dit que ce placement est prioritaire. On ne peut pas sortir des effectifs pour un placement en urgence, un enfant sera placé s'il y a de la place donc voilà, là y a encore un petit peu de flou parce qu'un placement d'urgence ce n'est pas le même forfait, je crois que c'est 240.- la journée et ça évite un placement en institution, mais pour autant qu'il y ait une place de libre. Le problème c'est que si le SPJ dit que c'est un placement en urgence ils partent à 240.- la journée et en général c'est là que ça coince, ils disent ah ben non ce n'est pas un placement d'urgence et c'est je sais pas, le CSR (centre social régional) qui va payer donc là on est à 60.- la journée, c'est plus le même tarif. Mais moi tous ceux que j'ai eu ça a toujours été 60.-la journée donc c'était un placement SPJ mais pas en urgence qui passait devant les autres. Et là y a vraiment un flou chez nous aussi. Enfaite souvent les règlements des réseaux, notre ordre de priorité, notre règlement quelque part il contredit peut-être le règlement du SPJ donc il va falloir que tout ça ça s'harmonise un petit peu, c'est pour ça qu'on parle d'éventuellement ces places réservées, ils ont tant de places réservées sur les structures d'Yverdon et puis ils savent qu'ils peuvent jongler avec ça. Mais ce n'est pas des places réservées c'est des places payées.

# Annexe K

Retranscription de l'interview N°4
Pauline, directrice de crèche du canton de Vaud

# Interview N°4 de Pauline, directrice de crèche du canton de Vaud

1. **Accueilliez-vous ou avez-vous accueilli des enfants à besoins spécifiques liés aux grandes difficultés sociales qui les entourent ?**

   Oui évidemment, aux niveaux des grandes difficultés sociales c'était vraiment plutôt chez nous liées à des aspects physiques plutôt que sociales mais du coup ça a un rapport évidemment l'un dans l'autre. Il y avait du handicap autant moteur que psychique et au niveau social on accueille aussi des enfants à difficultés sociales mais ce n'est pas forcément les enfants en soit c'est plutôt les familles.

2. **Quels genres de besoins spécifiques ont ou avaient ces enfants ?**

   Alors il y avait des besoins physiques, donc des troubles du spectre autistique on en accueille, au niveau physique c'était des retards moteur principalement ou d'autres troubles bien défini mais vraiment dans le psychomoteur. Pour les difficultés aux niveaux des familles plutôt sociales, on accueille aussi des parents par le SEI (service éducatif itinérant), on a une grande collaboration avec eux et on accueille des enfants suivi par le SEI, que ce soit des difficultés familiales au niveau des parents, ou des parents qui sont déjà eux-mêmes suivi, ou avec le SPJ (service de protection de la jeunesse) aussi. Donc voilà il y a différents besoins ça dépend vraiment des enfants, on a plusieurs cas, on a des cas qui sont disons visibles qui sont déjà élaborés avec des services utilisés et y a des cas qui ne sont pas encore forcément détectés, si on peut dire ça comme ça. Au niveau des familles on a par exemple une maman qui se retrouve seule ici en Suisse et toute sa famille à l'étranger, avec 3 enfants et elle qui souffre de grande dépression.

3. **De quelle manière pensez-vous qu'il est ou serait possible d'accueillir ces enfants dans votre structure ?**

   Alors je dirais qu'il est, parce que comme on en accueille, évidemment qu'on utilise déjà des méthodes pour les accueillir. Finalement ces enfants-là, puisqu'on est dans une garderie préscolaire, on les accueille de la même manière que les autres enfants. Donc avec une familiarisation, avec un entretien, sauf que lors du dépôt de dossier avant qu'il y ait une mise en liste d'attente, c'est souvent spécifié si y a des troubles, si y a des services qui sont utilisés autour de ces familles et puis des fois c'est aussi les services eux-mêmes qui nous téléphonent pour nous demander s'il y a de la place pour accueillir ces enfants. Du coup la manière qu'on utilise pour accueillir ces enfants c'est vraiment la même que les autres, il y a une différence indirecte évidemment mais au niveau de l'accueil de l'enfant en soit pas forcément. À moins que ce soit des troubles physiques, là on va adapter l'environnement.

4. **Avez-vous observé ou pensez-vous qu'il y aurait des enjeux dans l'accompagnement de ces enfants ?**

   Je dirais que oui parce que si les enfants ne sont pas accompagnés c'est forcément des enjeux négatifs pour eux, autant négatif pour l'enfant que pour le groupe et pour l'équipe, parce que des enfants qui auraient des besoins spécifiques, je pensais beaucoup aux troubles physiques, s'ils ont pas d'accompagnement chez nous et ben ils arrivent pas forcément à suivre le groupe, ils arrivent pas forcément à suivre une journée en garderie avec les autres

enfants et ça a forcément un aspect négatif pour tout ce qu'il y a autour de cet enfant. C'est pour ça que je dirais que les enjeux sont vraiment liés à l'accompagnement, s'il y a un accompagnement adéquat en fonction des besoins de ces enfants, c'est bon.

5. **Avez-vous reçu des moyens supplémentaires pour accueillir ces enfants ?**

   Oui, grâce aux demandes SESAF (service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) donc ça c'est vraiment plutôt financier, des aides financières qu'on pourrait avoir pour avoir des personnes en plus pour nous aider à accueillir ces enfants de manière individuelle dans les groupes. On a cette collaboration avec le SEI donc ici, et puis il y a l'école Verdeil à Payerne avec qui on collabore beaucoup car on accueille les enfants qu'eux suivent aussi au niveau de leur service et du coup on se voit régulièrement, on discute et on commence une collaboration plus interne pour accueillir davantage d'enfants à besoins spécifiques en ayant des ressources directement chez eux avec des pédagogues spécialisés. On a utilisé aussi le PEP (partenaire enfance & pédagogie) pour qu'ils viennent faire des observations en cas de doutes ou questionnements des équipes. La fondation Coup d'Pouce, c'est vraiment lié à l'intégration donc eux on peut les appeler, c'est aussi par rapport au canton de Vaud, on peut les appeler pour qu'ils nous trouvent quelqu'un une fois qu'on a l'accord SESAF, pour nous trouver quelqu'un qui vient aider sur le terrain, que ce soit quelqu'un de diplômé ou pas, quand on téléphone on parle de nos besoins et eux ils peuvent nous guider sur des personnes. Sinon le soutien pour les équipes éducative donc ça c'est aussi au niveau du canton de Vaud, c'est comme le renfort pédagogique et y a aussi le soutien pédagogique, là aussi on peut faire appel à eux et ils peuvent nous guider vers ce qui est le mieux pour cet enfant, construire des pistes. Du coup on a un peu toutes ces ressources-là je dirais, c'est déjà pas mal.

6. **Est-ce que le travail en réseau est davantage utilisé pour les situations concernant ces enfants ?**

   Oui, pas tous je dirais, ça dépend un peu du domaine du besoin de l'enfant. Souvent nous on est plutôt invité aux réseaux, on en crée pas forcément beaucoup à moins qu'on ait vraiment un besoin vraiment particulier mais dans la plupart du temps, je peux vous donner un exemple, on a autour d'une petite fille qui a un retard moteur tout un réseau qui se crée avec la psychomotricienne, avec la psychiatre, avec le pédopsychiatre, avec les parents évidemment qui sont souvent oubliés là au milieu mais qui font partie, et on se voit je dirais une à deux fois par année pour discuter de l'évolution de l'enfant et ils prennent beaucoup quand même en compte la crèche je trouve parce que du coup c'est important de voir l'enfant évoluer en milieu social, avec d'autres enfants donc c'est intéressant. Donc oui.

7. **Quels sont les partenaires avec lesquels vous travaillez en réseau pour ces enfants ?**

   Donc ça dépend des besoins spécifiques de l'enfant mais tout ce qui est logo, tout ce qui est pédiatre, on travaille principalement avec le pédiatre mais toujours avec l'accord des parents, le partenaire principal c'est le parent évidemment c'est notre premier lien parce que sans eux on n'a pas le droit de faire appel à d'autres milieux, que ce soit hospitalier ou social.

Il y aussi les psychiatres, les pédopsychiatres, les physio, les curateurs aussi parfois suivant les parents. Il y aurait une liste indéfinie.

8. **Avez-vous déjà créé des réseaux pour un enfant à besoins spécifiques ? Ou participez-vous à des réseaux où l'on vous a invité ?**

   Alors nous on est souvent invités. Des fois on peut amorcer le réseau en téléphonant justement à la personne, par exemple avec le SEI, mais là on fait des plus petits réseaux entre le SEI et nous et les parents pour avoir un échange sur par exemple au niveau moteur. Je parle beaucoup de ce côté moteur mais c'est vrai que quand il y a une difficulté moteur nous on n'est pas forcément toujours formés suivant les besoins des enfants, donc nous on pourra faire appel à une spécialiste là-dedans qui pourra venir nous guider sur les gestes à avoir avec ces enfants-là. Donc oui ça pourrait arriver dans ce sens-là mais les grands réseaux avec différents corps de métiers là on est plutôt invités.

9. **Quels outils de communication assurant un suivi régulier de ces enfants utilisez-vous ou avez-vous utilisé ?**

   On utilise beaucoup les mails pour échanger avec les personnes ressources autour de ces enfants. Sinon c'est principalement les observations des référentes de terrain parce que chez nous chaque enfant a une référente et du coup la référente crée un dossier autour de cet enfant. Les enfants à besoins spécifiques on pointe plus dans les observations je dirais, forcément tous les enfants on observe, mais avec un autre regard peut-être un peu plus pointé dans ces situations. Donc vraiment autour des observations des référentes et puis beaucoup de communication par mail avec les personnes ressources principalement, et les échanges aux parents. Les référentes changent quand l'enfant change de groupe à moins que la personne qui travaillait avec l'enfant dans le groupe d'avant le suive mais sinon ça change. On fait des passages de relais pour ça.

10. **Actuellement favorisez-vous l'accueil des enfants dont les parents travaillent ? Ou est-ce que d'autres critères vous font faire des sélections ?**

    Donc nous au niveau du réseau c'est en priorité les parents qui travaillent et si on a la possibilité d'offrir d'autres places à d'autres enfants on le fait. Mais ça fait partie du règlement du réseau de faire la priorité aux parents qui travaillent. Après nous on regarde beaucoup avec ces enfants à besoins spécifiques si par exemple y a des enfants qui font des demi-journées, on pourrait les prendre les après-midi ou des choses comme ça quand on a des moments où y a moins d'enfants. On profite justement d'accéder à ces moment-là. Après on a des familles à besoins spécifiques qui travaillent et du coup ben ces enfants sont intégrés autant en priorité que les autres chez nous. On a un cas où la maman travaille et le papa pas mais le papa n'est pas apte à s'occuper de son enfant 5 jours sur 5 ni 4 sur 5, donc pour le besoin de l'enfant et sa sécurité autant affective que le reste on l'accueille ici 3 jours. Mais ça ça reste des cas rares, si on peut faire on le fait mais ça c'est toute une collaboration plutôt avec le SPJ du coup, c'est des demandes du SPJ principalement. Et du moment qu'on a de la place, alors en effet ces enfants-là on va pas leur donner une semaine entière si on a pas la place, on va quand même privilégier les parents qui travaillent mais du moment qu'on arrive à trouver un créneau ou le plus de moments possibles on le mettra là.

# Annexe L

Retranscription de l'interview N°5
Géraldine, directrice de crèche du canton de Vaud

# Interview N°5 de Géraldine, directrice de crèche du canton de Vaud

1. **Accueilliez-vous ou avez-vous accueilli des enfants à besoins spécifiques liés aux grandes difficultés sociales qui les entourent ?**

   Oui, on a accueilli et on accueille encore actuellement des familles qui viennent de différents milieux sociaux avec différents liens avec des organismes sur le canton de Vaud. On est dans une ville et un quartier très multiculturels donc on est ouvert à tous types de famille et puis actuellement on accueille 15 familles sur 140 en lien avec soit l'EVAM (établissement vaudois d'accueil des migrants), le SPJ (service de protection de la jeunesse), les CSR (centre social régional) ou le SEI (service éducatif itinérant). Et on accueille actuellement 3 enfants bénéficiant d'un accueil avec un soutien éducatif particulier.

2. **Quels genres de besoins spécifiques ont ou avaient ces enfants ?**

   Alors il y a les besoins pour les familles, donc c'est des relations étroites qu'on a avec les parents et les organismes qui sont en lien, donc on fait des retours très détaillés sur l'évolution et sur les objectifs qu'on met en place pour les enfants. Et puis pour les enfants, quand l'organisme met vraiment le point sur l'enfant ben c'est des bilans réguliers qui sont transmis et puis les rencontres en réseau qui sont mises en place auxquelles on participe. Mais ça dépend vraiment de chaque situation.

3. **De quelle manière pensez-vous qu'il est ou serait possible d'accueillir ces enfants dans votre structure ?**

   Pour moi il faut que la donnée elle soit claire déjà depuis le début comme ça l'est, comme c'est possible. Par exemple pour une situation avec un enfant qui bénéficie d'un soutien éducatif actuellement, avant son inscription dans la structure, la référente du SEI avait pris contact avec moi pour me prévenir de la situation et que ça serait bien de mettre déjà quelque chose en place dès l'arrivée de cet enfant. Donc voilà là c'est vraiment la collaboration idéale et la mise en place qui se fait très rapidement et très naturellement, de pouvoir mandater une personne pour cet accompagnement spécifique, de pouvoir faire toutes les démarches pour la demande de soutien du SESAF (service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) et de voilà vraiment partir du bon pied. Après c'est vrai que lors des inscriptions pour les enfants, il y a déjà le premier entretien avec moi et je demande toujours à ce que l'enfant soit présent et que les parents me transmettent différents documents comme les certificats de santé de l'enfant pour savoir s'il y a déjà quelque chose de spécifique à mettre en place. Donc la collaboration avec les différents mandataires autour de l'enfant et de la famille et puis ben des moyens, des moyens autant financiers par le soutien du SESAF ou un autre organisme mais actuellement je n'en connais pas d'autre, et puis d'avoir des personnes formées pour faire cet accompagnement, là c'est vraiment tout ce que j'ai besoin.

4. **Avez-vous observé ou pensez-vous qu'il y aurait des enjeux dans l'accompagnement de ces enfants ?**

   Je suis plutôt partie sur le fait d'éviter de stigmatiser ou de mettre des étiquettes sur ces familles ou ces enfants. Pour nous le mandat de l'accueil de ces enfants et de ces familles il diffère peu des autres familles et des autres enfants. On fait le même travail de base, le lien de confiance et le partenariat avec la famille, les observations pointues sur les enfants, les objectifs individuels, enfin voilà le travail est le même. Je dirais qu'il y a plus de travail dans les réseaux et dans cette collaboration avec tous les mandataires autour de la famille. Mais sinon pour nous c'est pareil.

5. **Avez-vous reçu des moyens supplémentaires pour accueillir ces enfants ?**

   Alors uniquement avec le SESAF. Enfaite c'est à la structure de trouver la personne, il y avait eu un temps l'année passée la mise en place de Coup d'Pouce qui était justement l'organisme qui fournissait des personnes pouvant prendre les mandats. Malheureusement financièrement ils ont un certain cota et ils atteignent très vite leur cota donc on peut plus trop faire appel à eux, ce qui fait qu'on recherche nous avec nos propres moyens.

6. **Est-ce que le travail en réseau est davantage utilisé pour les situations concernant ces enfants ?**

   Pas nécessairement, tout dépend de la demande spécifique du mandat. Ça dépend vraiment de la situation de l'enfant et qu'est ce qu'on doit mettre en place autour de cet enfant pour l'accompagner dans la collectivité. Je ne pense pas qu'il y ait une situation spécifique qui ferait appel aux réseaux, je pense que ça dépend des mandataires simplement, il y a des situations où il va y avoir des psychologues, des assistants sociaux qui vont être un petit peu plus entrainants et présents pour la situation et d'autres qui en auraient tout autant besoin mais qui ne le font pas.

7. **Quels sont les partenaires avec lesquels vous travaillez en réseau pour ces enfants ?**

   Alors il y a le pédiatre, le SPJ, le SEI, le SESAF, on fait appel aussi à Appartenances pour les traducteurs traductrices, des infirmières de l'enfance, des pédopsychiatres, des psychiatres et des enseignants des écoles.

8. **Avez-vous déjà créé des réseaux pour un enfant à besoins spécifiques ? Ou participez-vous à des réseaux où l'on vous a invité ?**

   Nous on a très rarement entrepris la démarche de mettre en place des réseaux, la plupart du temps ils sont déjà mis en place. Et puis ben c'est une réalité c'est très difficile pour les structures de l'enfance de mettre en place des réseaux, on a encore cette étiquette de ben on est juste là pour garder les enfants et puis c'est tout. Donc c'est assez difficile pour nous structure de faire appel aux différentes personnes autour de la famille. On s'y fait convier régulièrement mais régulièrement il faut aussi leur rappeler qu'on est là.

9. **Quels outils de communication assurant un suivi régulier de ces enfants utilisez-vous ou avez-vous utilisé ?**

   Nous on met en place un journal de bord notifiant les évènements avec les enfants ou les parents. Le journal de bord il est propre à chaque enfant et ça dépend de la situation aussi, c'est vrai que suivant quelle situation délicate on se doit de noter date, événement, sans interprétations. Et puis des observations des enfants un peu plus pointues.

10. **Actuellement favorisez-vous l'accueil des enfants dont les parents travaillent ? Ou est-ce que d'autres critères vous font faire des sélections ?**

    On favorise de toute façon les familles qui travaillent, dont les deux parents travaillent ou un parent travaille. Mais on accueille autant des familles qui travaillent et d'autre qui ne travaillent pas. Par contre dans le règlement du Réseau par lequel on est rattaché, pour les situations des familles où les parents ne travaillent pas tous les deux on octroie un maximum de 2 jours de fréquentation. Après si un des deux parents à besoin de plus de temps pour pouvoir faire des entretiens, des recherches, etc, suivant nos disponibilités dans les groupes on peut octroyer 6 mois d'une augmentation de fréquentation pour permettre au parent de faire ses recherches d'emploi et de refaire un bilan à la fin pour voir s'il y a quelque chose qui s'est passée ou pas et de rechanger la fréquentation selon.